

TREIZIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(Strasbourg - 23 et 24 septembre 1966)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

NOTE

La présente édition contient les textes originaux des interventions faites en français et les traductions de celles faites dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante :

(A) = allemand.

(E) = anglais.

(I) = italien.

(N) = néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues.

SOMMAIRE

Séance du vendredi 23 septembre 1966

1. <i>Ouverture de la réunion jointe</i>	9
2. <i>Éloges funèbres</i>	10
3. <i>Excuses</i>	11
4. <i>Échange de vues</i>	12
<i>M. Catroux, rapporteur du Parlement européen</i>	12
<i>M. Czernetz, rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	20
<i>M. Kershaw, au nom de la commission économique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	31
<i>M. Reverdin, au nom de la commission culturelle et scientifique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	41
<i>M. Hallstein, président de la Commission de la Commu- nauté économique européenne</i>	50
<i>M. Sassen, membre de la Commission d'Euratom</i>	61
<i>M. Del Bo, président de la Haute Autorité de la Commu- nauté européenne du charbon et de l'acier</i>	67

<i>M. Furler, A.C.</i> (république fédérale d'Allemagne — CDU) <i>P.E. (D.C.)</i>	73
<i>M. Oele, P.E. (Soc.)</i>	80
<i>M. Vredeling, P.E. (Soc.)</i>	88
<i>M. Gordon Walker, A.C.</i> (Royaume-Uni — <i>Lab.</i>)	98
5. <i>Ordre du jour de la prochaine séance</i>	103

Séance du samedi 24 septembre 1966

1. *Suite de l'échange de vues :*

<i>M. Kriedemann, P.E. (Soc.)</i>	106
<i>M. Weber, A.C.</i> (Confédération helvétique — <i>Soc.</i>)	109
<i>M. Armengaud, P.E. (Lib.)</i>	114
<i>M. Mark, A.C.</i> (Autriche — <i>Soc.</i>)	121
<i>M. Merchiers, P.E. (Lib.)</i>	127
<i>M. Duncan Sandys, A.C.</i> (Royaume-Uni — <i>Cons.</i>)	132
<i>M. Michaud, A.C.</i> (France — <i>MRP</i>)	136
<i>M. Heffer, A.C.</i> (Royaume-Uni — <i>Lab.</i>)	141
<i>M. Schulz, A.C.</i> (république fédérale d'Allemagne — <i>SPD</i>)	145
<i>M^{me} Summerskill, A.C.</i> (Royaume-Uni — <i>Lab.</i>)	152
<i>M. Moreau de Melen, P.E. (D.C.)</i>	155
<i>M. Webster, A.C.</i> (Royaume-Uni — <i>Cons.</i>)	160

<i>M. Rey, membre de la Commission de la C.E.E.</i>	163
<i>M. Sassen, membre de la Commission d'Euratom</i>	169
<i>M. Dodds-Parker, A.C. (Royaume-Uni — Cons.)</i>	171
<i>M. de la Vallée Poussin, A.C. (Belgique — PSC)</i>	176
<i>M. Margue, A.C. (Luxembourg — PCS)</i>	181
<i>M. Silkin, A.C. (Royaume-Uni — Lab.)</i>	185
<i>M. Feyzioglu, A.C. (Turquie — RP)</i>	189
<i>M. Moeller, A. C. (Danemark — Cons.)</i>	193
<i>M. Catroux, rapporteur du Parlement européen</i>	196
<i>M. Kershaw, au nom de la commission économique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	201
<i>M. Reverdin, au nom de la commission culturelle et scien- tifique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	206
<i>M. Czernetz, rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	207
2. Clôture de la réunion jointe	212

PREMIÈRE SÉANCE

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 1966

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

Président du Parlement européen

La séance est ouverte à 15 h 15.

1. Ouverture de la réunion jointe

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la treizième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

Je rappelle que les règles de procédure en vigueur sont celles qui ont été adoptées d'un commun accord le 29 juin 1953 par les bureaux de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen.

Je prie les délégués qui désirent prendre la parole de se faire inscrire sur la liste des orateurs, au bureau A 70, avant la clôture de la séance de cet après-midi.

2. Éloges funèbres

M. le Président. — C'est avec émotion, mes chers collègues, que nous avons appris le décès de notre ancien collègue, M. Philippe Le Hodey, survenu vendredi dernier, à l'âge de 52 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Vous comprendrez que le président du Parlement européen veuille évoquer devant les participants de la réunion jointe la mémoire d'un grand parlementaire qui a honoré pendant quatorze années nos deux assemblées.

Membre du Parlement belge depuis 1949, il a siégé au Parlement européen du 21 juillet 1958 au 4 mai 1961. Il faisait partie de la commission parlementaire mixte d'association C.E.E.-Grèce.

Son activité en faveur de l'association des pays africains et malgache, de la Grèce, de la Turquie et des pays du Maghreb, fut particulièrement appréciée.

Membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe de 1961 à 1965 après avoir été membre suppléant de 1951 à 1958, ses qualités de cœur le firent porter bientôt à la présidence du groupe démocrate-chrétien de cette Assemblée.

De par ses activités professionnelles, ses préoccupations allaient plus particulièrement aux problèmes économiques et aux questions sociales. Chef d'entreprise, il était persuadé que le développement de l'économie et la promotion des travailleurs devaient aller de pair dans la société moderne.

Européen convaincu, c'est au sein de nos assemblées que ce parlementaire courtois, affable et séduisant a déployé une grande partie de l'activité de ses dernières années.

Son esprit profond et lucide, son talent oratoire apprécié, avaient conquis les Européens de nos assemblées qui avaient su découvrir en cet homme distingué, un peu trop réservé, une exceptionnelle délicatesse de sentiments.

Bien qu'ayant dû renoncer à son mandat européen, il ne manquait pas une occasion de maintenir les contacts qu'il avait noués sur ce plan. Ainsi, à peine remis d'une grave intervention chirurgicale et miné par le mal qui allait l'emporter, il avait tenu néanmoins à participer, en octobre dernier, aux journées d'études d'Ostende du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen.

L'idéal européen a perdu en Philippe Le Hodey un défenseur discret, mais convaincu et persévérant. Philippe Le Hodey croyait en l'avenir de l'Europe sans trop se soucier de ses épreuves actuelles.

Tout en exprimant devant nos deux assemblées, dont il fut successivement membre et où il n'a laissé que des amis, notre profond sentiment de douleur, nous présentons nos condoléances respectueuses et émues à Madame Le Hodey, à ses enfants, dont certains sont encore très jeunes, à sa mère et à toute sa famille.

Vous permettrez aux parlementaires français ici présents d'associer au souvenir de Philippe Le Hodey celui du grand Européen qui est mort avant-hier à Paris, le président Paul Reynaud.

Je vous invite, mes chers collègues, à observer tous ensemble une minute de silence.

(Les délégués se lèvent et observent une minute de silence.)

3. Excuses

M. le Président. — Je tiens à excuser nos collègues du Parlement européen, membres de la commission paritaire de la Conférence de l'Association, qui, étant appelés à assister à la réunion de cette commission à Mogadiscio, en Somalie, sont dans l'impossibilité de participer à nos débats.

Je regrette cette coïncidence, mais le choix de la date n'appartient pas uniquement aux membres du Parlement européen ; elle

est fixée d'un commun accord avec les représentants des 18 parlements africains et malgache associés.

4. *Échange de vues*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen du rapport de M. Catroux sur l'activité du Parlement européen pour la période du 1^{er} mai 1965 au 30 avril 1966 et sur le thème retenu cette année par les bureaux des deux assemblées à savoir :

— l'élargissement de la Communauté européenne et

— les responsabilités économiques et politiques de l'Europe dans le monde (Doc. 93).

La parole est à M. Catroux.

M. Catroux, rapporteur du Parlement européen. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'activité déployée l'année passée par le Parlement européen.

Cependant, je ne voudrais pas vous effrayer. Vous connaissez l'usage qui s'est instauré depuis quelques années entre les deux assemblées, selon lequel le Parlement européen présente à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, dans une partie documentaire spéciale, le texte imprimé de son rapport d'activité.

Mais la discussion des membres des deux assemblées obéit à un thème politique commun choisi par les bureaux des deux assemblées. Ceci afin de rendre justice à l'activité passée et, d'autre part, de consacrer l'unique rencontre annuelle entre les deux organes politiques à des thèmes politiques d'actualité. Cette règle vaut également pour mon rapport.

La seconde partie rend compte des événements qui se sont déroulés l'année dernière tant à l'intérieur du Parlement européen que sur son initiative. La première partie, au contraire,

prend position sur les problèmes que les bureaux des deux assemblées ont prévus comme sujets de discussion : l'élargissement de la Communauté, la coopération scientifique et technologique en Europe occidentale, et enfin la responsabilité de l'Europe dans le monde.

Je n'ai pas non plus l'intention d'exposer ici le contenu de la première partie : vous en avez le texte imprimé sous les yeux, je ne voudrais pas répéter ce que vous avez déjà pu lire au cours des vacances qui viennent de s'écouler. Par contre, il me semble important d'essayer de préciser le tableau politique et économique mondial qui constitue pour moi la toile de fond des déclarations contenues dans cette première partie du rapport.

Le choix des sujets n'est pas aussi arbitraire qu'il pourrait paraître à première vue car, en fait, les trois thèmes renferment les questions essentielles qui sont posées à la Communauté européenne.

Moins arbitraire encore est le moment auquel ces thèmes se sont présentés. L'évolution de l'économie mondiale ainsi que l'évolution de la politique mondiale permettent de voir de plus en plus nettement les objectifs que vise l'intégration des pays européens et les exigences qui l'ont fait naître.

Aujourd'hui l'écart économique entre la première puissance mondiale occidentale, c'est-à-dire les États-Unis, et l'Europe s'accroît. La Communauté avait réussi pendant quelques années à éviter qu'il ne se creuse davantage, mais en 1965 le produit national brut des États-Unis s'est accru de 6 % alors que celui de la Communauté européenne ne s'est accru que de 3,5 %. Malgré la croissance accélérée de la Communauté au cours de ces dernières années, le produit national américain dépasse aujourd'hui de loin le double de celui de la Communauté européenne même si l'on tient compte de la distorsion qui résulte des fluctuations du taux des changes.

Pour diminuer cet écart, le taux de croissance de la C.E.E. devrait atteindre au moins le double de celui des États-Unis. Jusqu'à présent, malheureusement, cela est loin d'être le cas.

L'Europe prend de plus en plus conscience des causes qui ont entraîné cette différence dans le rythme d'expansion. Les raisons vous sont bien connues et je n'ai pas besoin de les préciser. L'économie de l'Europe occidentale est exposée de plus en plus à la pression concurrentielle des productions américaines.

Je ne vois aucune raison, croyez-le bien, d'être jaloux ou inquiet de ce que l'économie américaine ait atteint un degré d'évolution aussi élevé, bien au contraire. Si j'en parle dans ce contexte, c'est pour une autre raison : à bien des égards, l'Amérique nous offre un exemple qui peut nous faire comprendre quelles sont les conditions politiques nécessaires pour garantir une évolution économique optimale.

En effet, ce n'est pas une différence entre les individus ou entre d'autres circonstances dites naturelles, ni le seul fait que les deux dernières guerres mondiales ont épargné le territoire américain qui permettent d'expliquer l'avance prise par l'économie américaine. Ce sont avant tout des conditions politiques qui distinguent l'Europe et l'Amérique. Je me bornerai aux plus importantes.

La supériorité de l'industrie américaine s'explique souvent par la taille encore insuffisante des entreprises européennes et par l'absence regrettable d'une politique industrielle commune des pays européens. Les États-Unis constituent un marché unique, c'est-à-dire qu'il a pu s'y établir un équilibre interne de la production industrielle, qui assure des conditions de production optimales. Jusqu'à présent, ce n'est le cas ni pour la C.E.E., ni pour l'Europe dans son ensemble.

La production industrielle européenne n'est pas encore pleinement exposée à la concurrence interne, ni même à celle du Marché commun; elle n'est même pas soumise à une politique de production commune et générale.

C'est là un élément particulièrement important pour les secteurs de production dont le développement détermine le pro-

grès technique et le niveau du développement général de l'économie.

J'ai rappelé dans mon rapport que les investissements autonomes réalisés à la suite de recherches interviennent jusqu'à 90 % dans l'accroissement du produit réel par homme-heure.

Les investissements dans ce domaine n'intéressent donc pas un secteur déterminé, mais ils représentent le facteur particulier de loin le plus important dans la croissance économique. Mais c'est ici, précisément, que les choses se présentent mal en Europe. Même si l'on tient compte des coûts plus élevés de la recherche aux États-Unis, les investissements que ce pays consacre à la science et à la recherche sont deux à trois fois plus élevés qu'en Europe occidentale. Étant donné l'avance déjà considérable de l'Amérique dans ce domaine, cet écart, loin de diminuer, tend à augmenter d'année en année, et cette tendance est encore renforcée par le fait que les pays européens poursuivent chacun de leur côté leur politique d'innovation.

Il n'est donc pas possible d'éviter les doubles investissements ni d'échanger dans une mesure satisfaisante les résultats obtenus. Permettez-moi de m'arrêter un instant à cette question.

L'Europe est parfaitement consciente de ces difficultés et a, d'ailleurs, essayé d'y faire face au moyen d'accords de coopération bilatérale et multilatérale, au moyen de traités portant sur des projets de développement commun. Tous ces efforts ont, certes, donné des résultats isolés importants et peuvent encore être intensifiés, mais vous connaissez tous aussi bien que moi les intenses difficultés auxquelles se heurte cette coopération. Elles sont, en un mot, de nature politique.

Le secteur technologique n'est pas en mesure de suivre les lois de la concurrence pure. Aux États-Unis, l'État finance les principaux secteurs de pointe, soit directement, soit indirectement, soit en créant une demande qui dépende de besoins temporaires. Le gouvernement des États-Unis est donc à même d'encourager les entreprises privées à accomplir des efforts extraordinaires

dans le domaine de la recherche et de la technologie, mais dans tous les pays, ce que j'appellerai l'infrastructure de l'organisation technologique, c'est-à-dire la formation des individus, des chercheurs ou techniciens, qui exerce une influence déterminante sur l'évolution économique, n'est pas concevable sans le financement et l'appui de l'État.

Cette action globale de l'État en vue de stimuler la science, la recherche et le développement technologique, n'est pas encore devenue une affaire commune des pays de la Communauté, bien moins encore de l'ensemble des pays de l'Europe occidentale. Cet écart entre les exigences posées par l'évolution économique a incité à plusieurs reprises, récemment, les institutions de nos Communautés à prendre des initiatives en vue d'y remédier. Le Parlement européen a fait notamment depuis longtemps des suggestions dans ce sens.

Mais de quelle nature sont les difficultés auxquelles se heurte une politique industrielle commune, une politique scientifique commune et une politique commune de la recherche dans la Communauté et dans l'ensemble des pays européens ? Si elle pouvait réaliser l'accord sur une politique commune dans ces domaines, l'Europe occidentale disposerait d'un potentiel économique et culturel qui lui permettrait des efforts aussi importants que ceux des États-Unis et de connaître un développement analogue. Mais les programmes que cela exige sont d'une telle ampleur qu'ils agissent en profondeur sur l'action de chacun des gouvernements intéressés.

La politique économique, la politique sociale surtout, et la politique de défense s'en trouvent affectées d'une manière indirecte, certes, mais lourde de conséquences. L'exécution de ces projets dépasse le plus souvent la durée du mandat d'un ou des gouvernements qui ont passé le contrat.

Chaque gouvernement est cependant tenu à des obligations non seulement à l'égard des autres parties contractantes, mais à l'égard des forces internes, des intérêts et du développement conjoncturel à l'intérieur du pays.

Si un gouvernement doit faire face à des difficultés intérieures, il n'est pas possible de savoir à l'avance s'il se soumettra à ces obligations d'ordre interne ou aux accords signés par ses prédécesseurs. Ce problème se pose, certes, pour tous les accords internationaux, mais il se pose ici avec beaucoup plus d'acuité, car l'engagement souscrit touche un secteur de la plus haute importance pour la politique économique et plus particulièrement pour la politique étrangère et pour la politique de défense.

C'est dans ces deux secteurs que se situe la cause première des difficultés rencontrées jusqu'à présent par les pays européens en ce domaine.

Aussi longtemps que les États qui coopèrent poursuivront des objectifs de politique étrangère et de politique de défense différents et qu'ils auront des conceptions différentes dans ces domaines, il est pour eux de la plus haute importance qu'ils gardent en main propre l'équipement et la recherche militaire.

Toutes les tentatives entreprises dans les pays de l'Europe occidentale en vue de mettre sur pied et de réaliser avec succès une coopération plus étroite et de longue durée en matière d'armement ont eu à pâtir de cette contrainte immanente d'avoir à opter entre une responsabilité entière en matière de politique de défense et une autarcie partiellement déficiente en matière d'équipement.

A défaut d'une politique étrangère et d'une politique de défense concertées pour la durée des grands programmes technologiques, toute tentative de coopération technologique d'importance en Europe occidentale sera marquée par le doute quant au point de savoir si l'accord initialement réalisé sera respecté par tous les partenaires pendant toute la durée de la coopération.

Ces questions de caractère politique, nous les retrouvons — ce n'est un mystère pour personne — derrière les problèmes tels que la collaboration entre la Grande-Bretagne et la C.E.E. et, partant, l'élargissement de la Communauté aux autres pays d'Europe qui ne sont pas gouvernés par une dictature. Ce

ne sont pas les intérêts divergents, maintes fois évoqués, dans le commerce mondial qui ont été à l'origine des principales difficultés dans le passé. En ce domaine, la discussion s'attarde souvent encore à des périodes depuis longtemps révolues. Vouloir opposer la politique atlantique à la politique européenne est tout aussi erroné que de dresser l'une contre l'autre une politique économique libérale et une politique économique autarcique. On cite généralement comme exemples de cette prétendue opposition la Grande-Bretagne et la France. Or la modification intervenue dans les échanges extérieurs de ces deux pays est remarquable et significative. Alors que de 1956 à 1964 la valeur des importations britanniques a rétrogradé de 18,8 % à 16,7 % et celle des exportations de 17,4 % à 13,4 % de son produit national brut, les chiffres correspondants français ont considérablement augmenté. La nouvelle politique de ce pays en matière de commerce mondial s'exprime dans le fait qu'il a prévu dans ses plans économiques à long terme un accroissement annuel du volume de son commerce extérieur presque double de celui des années 1950.

Cette évolution opposée de deux des principales puissances commerciales d'Europe occidentale fait apparaître les dangers, ainsi que les limites, d'une concentration des efforts des pays européens sur l'intensification du commerce extérieur. L'allègement des conditions d'accès au marché européen ne manquera pas d'entraîner une intensification des échanges à l'intérieur de l'Europe. C'est pourquoi la Communauté, telle qu'elle existe et plus encore si elle est élargie, devra veiller à ce que cette concentration commerciale reste compatible avec une expansion des échanges commerciaux avec le reste du monde.

Toutefois, une limite précise est mise à la concentration du commerce sur le marché intérieur européen. A la différence des États-Unis, dont l'approvisionnement en matières premières est entièrement couvert jusqu'au-delà de l'an 2000 par des ressources situées sur leur territoire politique propre, l'Europe reste dépendante dans une large mesure des importations en provenance de l'hémisphère sud — ce qui s'exprime dans le fait qu'elle est de loin le principal client de ces pays. Si, à la rigueur, les États-Unis et l'Union soviétique sont « autosuffisants », l'Europe, elle,

ne l'est pas. D'où l'importance que revêt pour l'Europe l'évolution de l'hémisphère sud. L'Europe est obligatoirement intéressée à la stabilité politique et économique de ces pays auxquels elle est, par sa structure, si étroitement liée. L'Europe ne peut contribuer à cette stabilité que par une politique concertée du commerce extérieur et de l'aide au développement ; c'est là une question qui nous ramène, une fois de plus, au problème de l'harmonisation des politiques étrangères des pays européens.

Le problème qui se pose dans tous les secteurs du développement européen est donc celui d'une politique générale concertée des pays membres, voire de tous les pays d'Europe occidentale. Si des négociations doivent avoir lieu entre la C.E.E. et des pays de l'actuelle A.E.L.E. désireux d'adhérer à la Communauté, cette question, loin de s'estomper, ne se posera qu'avec plus d'acuité. L'entrée de ces pays dans la Communauté créerait un marché énorme, le plus grand marché intérieur du monde. On ne peut concevoir que cela se fasse sans entraîner des conséquences politiques. Un tel potentiel économique exigerait une politique. Mais au service de quelle politique se trouverait-il ? Telle est la question à laquelle se heurteront tous les efforts, et plus précisément ceux qui seront couronnés de succès, tendant à renforcer l'intégration des États européens tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur.

Or, c'est sur ce plan que des changements importants se sont produits ces dernières années. Dans l'immédiat après-guerre, la politique des États européens était déterminée par un intérêt fondamental commun : se protéger contre l'agression que l'on redoutait de la part de l'Est. Désirée et saluée par tous, la détente survenue entre les puissances mondiales a eu des effets contradictoires : d'une part, elle a provoqué une plus grande liberté de mouvement, surtout en réduisant l'imminence du danger d'une guerre atomique ; d'autre part, elle a renforcé parallèlement la nécessité pour les États européens de s'affirmer, de mener une politique propre.

Il ne suffit pas, pour répondre à la question de savoir ce que sera cette politique, de proposer que l'on se soucie d'abord uni-

quement de développer la collaboration économique en remettant à plus tard la politique ; il importe d'avoir une idée claire des conséquences politiques de cette coopération. La question est de savoir si l'Europe est disposée à assumer les responsabilités qui sont les siennes dans le monde.

Il m'est agréable, à cet égard, de pouvoir me rallier à l'opinion d'un éminent homme d'État politique de Grande-Bretagne, M. Patrick Gordon Walker, qui déclare que « l'Europe influence le reste du monde, soit par son action, soit par son inaction. Si une grande puissance néglige de jouer son rôle propre, elle influence par là également l'équilibre mondial, et cela, en règle générale, aux dépens de la puissance qui se tient à l'écart ».

L'Europe se montrera-t-elle ou non à la hauteur de la tâche qui l'attend ? C'est cela qui décidera si elle deviendra le champ avancé des puissances mondiales, en quelque sorte le théâtre du conflit politique mondial, si elle rentrera dans le rang des spectateurs de la politique mondiale ou si, au contraire, elle sera capable d'assumer ses responsabilités, dans son propre intérêt et dans celui de la paix du monde.

De toute manière, l'Europe se trouve placée devant cette tâche, et c'est pourquoi je suis heureux que les deux assemblées aient l'occasion d'examiner en commun ce sujet si important. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je vous félicite Monsieur Catroux, au nom des deux assemblées réunies ici, de votre brillant rapport et de votre exposé si pertinent.

La parole est à M. Czernetz, qui présentera le rapport, et tout spécialement le rapport politique, au nom du Conseil de l'Europe.

M. Czernetz, rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. — (A) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à exprimer ma joie et ma satisfaction devant le fait que les réunions jointes du Parlement européen de la Communauté économique européenne et de l'Assemblée consultative du Conseil

de l'Europe soient devenues une institution permanente destinée à nous permettre chaque année de nous retrouver et d'exposer nos vues. En l'occurrence, je voudrais remercier tout particulièrement le rapporteur du Parlement européen, M. Catroux, de son excellent rapport et le féliciter de son intéressant exposé.

Officiellement, ma tâche consiste à présenter simultanément trois rapports de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Il s'agit des rapports de la Commission politique, de la Commission économique et de la Commission culturelle et scientifique. Que l'Assemblée se rassure : je n'entends pas, en profane, traiter devant elle toutes ces questions. Ce sont MM. Kershaw et Reverdin qui auront l'occasion de présenter, au nom du Conseil de l'Europe et de leurs commissions respectives, les rapports permanents dont ils se sont occupés en commission.

Ma véritable tâche est de formuler quelques remarques préliminaires, à propos du rapport de la Commission politique du Conseil, sur la responsabilité politique de l'Europe.

Quand nous parlons de la responsabilité politique de l'Europe, nous nous rendons parfaitement compte qu'il s'agit avant tout de définir une politique européenne, une certaine unité, une idée commune, et de donner à cette politique un caractère déterminé. Ce n'est que de cette façon et dans cette éventualité que l'Europe pourra à nouveau jouer un rôle international.

Le Conseil de l'Europe constitue un lieu de rencontre idéal pour la confrontation et la discussion. Il réunit les six États membres de la C.E.E. et six membres de l'A.E.L.E. sur sept, de même que les autres États démocratiques d'Europe occidentale ; tous ses membres ont de vastes intérêts qui débordent largement le cadre de l'Europe occidentale et concernent le destin de tout le continent.

L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a l'insigne privilège de servir de trait d'union entre l'Europe occidentale et le reste du monde. Elle remplit ainsi la fonction dont faisait état ici même, en mai dernier, le Secrétaire général de l'Organisation

des Nations Unies, U Thant, en définissant le Conseil de l'Europe comme la première tentative de transposer sur le plan international le principe de la participation parlementaire aux affaires publiques dans l'indépendance à l'égard des gouvernements. Certes, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe n'a ni les compétences, ni les pouvoirs du Parlement européen ; mais elle n'est pas non plus affectée à des tâches trop restreintes.

L'Assemblée consultative a souvent été critiquée — à juste titre sans doute ; mais elle possède à un haut degré la liberté d'initiative, ce qui précisément constitue la pierre de touche de la responsabilité politique en Europe et dans l'ensemble du monde. Elle ne se sent pas liée par la rigueur de son statut. Elle n'est nullement gênée dans cette fonction de confrontation et de discussion et constitue donc un cadre idéal pour étudier l'évolution et les solutions de rechange possibles.

Monsieur le Président, les problèmes de l'Europe sont aussi nombreux que ses responsabilités politiques sont vastes. Il est devenu impossible, géographiquement parlant, d'isoler les problèmes politiques, car l'interdépendance de toutes les questions de politique internationale est désormais un fait irréfutable.

Nous considérons tous que la principale tâche du Conseil de l'Europe est celle de contribuer à créer en Europe un climat politique qui assure le maintien de la paix dans le sens et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Aussi bien, les relations du Conseil avec les Nations Unies maintiennent-elles l'organisation européenne en contact étroit avec les réalités et les besoins du monde. Elles peuvent épargner à l'Europe ce à quoi U Thant faisait allusion dans cette salle en mai dernier, c'est-à-dire l'empêcher de sombrer dans une espèce de provincialisme prospère. Nous reconnaissons la nécessité de résoudre les problèmes mondiaux, celle de résoudre les problèmes que posent l'aide au développement et la formation professionnelle ; l'intelligence et la conscience très nette de toutes ces questions existent au sein du Conseil de l'Europe, comme le démontre clairement, dans notre sphère limitée, la façon dont nous nous attaquons aux

problèmes qui assaillent deux de nos Etats membres, la Grèce et la Turquie.

Nous avons cependant prouvé que notre intérêt débordait les limites de notre continent en invitant des personnalités marquantes d'Afrique et d'Amérique latine, et nous avons également l'intention d'inviter les dirigeants de pays asiatiques pour qu'ils puissent nous exposer leurs problèmes. Nous n'avons pas le droit d'abdiquer notre responsabilité à l'égard des problèmes internationaux.

Mais je m'aventure là sur un terrain des plus délicats. Si nous prenons au sérieux nos responsabilités en matière de politique internationale, nous ne pouvons passer sous silence les événements tragiques dont d'autres régions du monde sont à l'heure actuelle le théâtre, car ils nous concernent aussi. Si nous prenons à cœur notre responsabilité politique à l'égard du monde entier, force nous est d'exprimer de graves inquiétudes devant l'escalade, l'intensification continue, l'échauffement de la guerre du Vietnam. Cette guerre nous touche aussi, nous autres Européens. On disait, il y a une génération : « ce qui se passe là-bas dans les Balkans ne nous intéresse pas ». Or, l'Extrême-Orient est plus près de nous aujourd'hui que ne l'étaient alors les Balkans; il nous concerne tous. Si nous observons l'attitude des Etats membres du Conseil de l'Europe, et notamment celle des pays de la C.E.E., en matière d'alliances et à l'égard des problèmes importants de la politique de défense, tant nationale qu'internationale, nous constatons que le lointain Vietnam constitue un facteur de division même en Europe. Pour nous aussi, Européens, la guerre du Vietnam représente un lourd fardeau, non parce que nous devons en supporter les charges matérielles, mais parce qu'elle nous affecte tous politiquement.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je crois qu'il nous faut y voir clair dans l'attitude à prendre devant ces questions. Je pense pouvoir dire que toute l'Europe respirera lorsqu'il sera possible de réunir une conférence sur le conflit vietnamien à laquelle seront invités tous ceux qui participent à ce conflit, qu'ils représentent ou non un Etat reconnu, pour y négocier

l'arrêt de toutes les opérations militaires et la solution politique de ce tragique affrontement. Nous pousserons tous un soupir de soulagement, car nous savons que ce fardeau risque fort de gêner considérablement, de surcroît, tout le développement politique de l'Europe.

Je crois, Monsieur le Président, que M. Catroux a raison lorsqu'il parle d'une diminution du risque de guerre générale. J'estime, moi aussi, que l'équilibre nucléaire des colosses rend une guerre atomique fortement improbable. Les « statisticiens de la mort » nous affirment que les deux colosses disposent d'une *overkill-capacity*. On précise que les Américains possèdent cette capacité plus de vingt fois et l'Union soviétique huit fois seulement. En ce qui me concerne, mourir une fois me suffit; je n'apprécie que médiocrement ces subtilités.

Nous savons aussi que tant au Kremlin qu'à la Maison-Blanche, on se rend parfaitement compte qu'une guerre nucléaire équivaldrait au suicide collectif des civilisations occidentale et orientale. C'est pourquoi, comme M. Catroux, je considère une telle guerre comme improbable. Mais l'équilibre dont nous parlions est précaire. Il est menacé aujourd'hui par l'énorme Chine communiste, dont la population s'accroît à un rythme fantastique. Certes, les Chinois, s'ils possèdent des bombes atomiques, n'ont pas de véhicules pour les transporter; ils n'ont pas les moyens qu'exige une grande guerre moderne. Nous n'en avons pas moins, Monsieur le Président, des raisons de nous inquiéter : la théorie militaire des communistes chinois n'est-elle pas fondée sur le principe qu'une guerre nucléaire aurait pour résultat, après l'échange des bombes, de réduire la population de l'Amérique à 50 millions, celle de l'Union soviétique peut-être aussi à 50 millions et celle de la Grande-Bretagne à 5 millions, tandis qu'il resterait encore 300 millions de Chinois? Et lorsque Mao Tsé Toung et ses disciples affirment qu'il s'ensuivrait une longue guerre, qualifiée un jour par Einstein de guerre de l'âge de pierre, une guerre qui pourrait durer cinq, dix, vingt et même cinquante ans et qui se terminerait — disent les communistes chinois — par leur victoire, car, après l'échange des bombes, tout ne serait plus qu'une question d'hommes, d'hommes de l'âge

de pierre, et c'est là que réside le nouveau et terrible danger, car il découle d'une attitude agressive et provocante qui fait fi de l'homme, de l'humanité et de la civilisation. Ainsi donc, la Chine communiste qui passe actuellement par le premier stade de la révolution communiste et rappelle quelque peu les excès du communisme belliqueux des années 20, cette Chine communiste devient, par les excès de sa prétendue révolution culturelle, un grave danger en puissance ; elle fait en effet pression sur l'Union soviétique et ses alliés en les stigmatisant et en leur reprochant de pratiquer un communisme bourgeois et conservateur ; elle veut déclencher une révolution des peuples de couleur contre tous les blancs, y compris ceux de l'Union soviétique, héritière de l'impérialisme des tsars.

Ce à quoi nous assistons en ce moment, c'est la provocation à la guerre, les mouvements subversifs et les guerres télécommandées. Nous devons réfléchir à tout ce que cela implique sur le plan international. Après la seconde guerre mondiale, le principal objectif de la politique occidentale a été pendant dix ans le « *containment* », l'endigement du stalinisme. Aujourd'hui il me paraît incontestable que l'une des principales tâches, sinon la tâche essentielle — pour les États-Unis en particulier, mais aussi pour l'Occident tout entier — est de s'opposer à l'agression et à l'expansion du communisme chinois. Il en est de même d'ailleurs pour l'Union soviétique et ses proches alliés, car elle a, elle aussi, intérêt à endiguer et à freiner le communisme chinois. Mais cette communauté d'intérêts fait souvent l'objet de dénégations ; elle semble indésirable à bien des gens. Je vous demande cependant de réfléchir : cette communauté d'intérêts existe et exige de notre part de la vigilance et le sens des graves responsabilités qui incombent en particulier à l'Europe.

J'irai jusqu'à dire qu'une alliance entre les États-Unis et l'Union soviétique est une nécessité urgente pour le maintien de la paix. La guerre du Vietnam place ces deux pays devant un cruel dilemme. Il est de l'intérêt supérieur des Russes d'éviter que les Américains, vaincus, ne soient chassés d'Asie et ne perdent la face, non parce que l'Union soviétique a un intérêt dans le maintien des positions américaines, mais parce que la

défaite et l'humiliation des États-Unis constitueraient l'arme la plus puissante des communistes chinois contre le Kremlin : « Le voilà donc votre tigre de papier; nous n'avons rien à craindre de lui. En avant! » C'est ainsi que pourrait débiter cette guerre, capable d'affaiblir et même d'anéantir les vieilles civilisations et les grandes puissances : avec l'espoir insensé, nourri par Pékin, de voir la victoire d'une nouvelle génération de l'âge de pierre à l'issue d'une guerre d'extermination de cinquante ans.

Je pense qu'il s'agit des deux côtés, tant à l'Est qu'à l'Ouest, de parvenir à une entente malgré les obstacles et les dangers résultant de la guerre du Vietnam. Le monde libre tout entier a le plus grand intérêt à désamorcer cette situation explosive et à souligner la nécessité d'une conférence générale de toutes les parties intéressées.

Cependant, bien des gens en Europe nourrissent les plus sombres appréhensions à propos de l'équilibre des deux géants, l'Amérique et la Russie, de leur entente éventuelle, voire d'une alliance ultérieure, en se demandant ce qu'il adviendrait alors. Je ne pense pas que nous risquions de voir les États-Unis et l'Union soviétique régner d'un commun accord sur l'Europe. Il leur est impossible d'instituer sur ce continent un quelconque « condominium »; les deux pays sont trop différents pour cela et leurs intérêts sont trop contradictoires. Enfin, et surtout, le potentiel économique, culturel et politique de l'Europe constitue une immense source d'énergie, à laquelle un grand nombre de pays non européens entendent bien puiser et puiseront effectivement, puisque l'Europe ne renferme pas pour eux la menace d'une nouvelle domination impérialiste de dimensions mondiales; pour nous comme pour le reste de l'humanité, celle-ci appartient en effet au passé.

Ainsi donc, Monsieur le Président, je pense que nous autres Européens avons tout intérêt à encourager et à appuyer une entente de ce genre entre l'Ouest et l'Est, entre les États-Unis et l'Union soviétique. Le succès ne se traduira pas par des gestes spectaculaires. On ne pourra y parvenir que graduellement, par de petits pas d'une importance peut-être capitale. Puis-je me

permettre de vous rappeler que l'installation du « téléphone rouge » entre Moscou et Washington après l'affaire de Cuba a représenté un petit pas de la plus haute importance. Elle réduit vraisemblablement au minimum le danger d'une guerre par suite d'une erreur ou d'une décision erronée. L'an dernier encore, lors du différend sur le Cachemire, une solution a été rapidement trouvée car ce conflit constituait une menace directe pour l'Union soviétique. Je pense que des négociations et des accords de portée réduite sur la limitation contrôlée des armements et sur l'arrêt de la course aux armements, non-prolifération des armes nucléaires, l'inclusion des expériences souterraines des accords existant sur l'interdiction des explosions atomiques — toutes les mesures de ce genre peuvent jouer leur rôle, si minime soit-il.

C'est également dans ce sens que j'interprète les propositions faites par le Ministre des Affaires étrangères du Danemark, M. Per Haekkerup, en faveur d'une force pour le maintien de la paix. Tout effort fait dans le cadre des Nations Unies pour créer une force de ce genre présenterait un grand intérêt.

A ce propos, nous ne devons pas négliger non plus les nouveaux domaines de la recherche humaine et du développement technique, notamment l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et les techniques des vols spatiaux. Les accords interdisant l'utilisation à des fins militaires de l'espace extra-atmosphérique et ceux relatifs à l'exploration conjointe de l'espace pourront avoir bientôt une portée considérable.

J'ai déjà évoqué la question de l'aide au développement. J'estime que nous devons lui accorder une attention particulière après le rapport alarmant présenté récemment par M. Prebisch, secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il nous rappelle que le programme d'aide au développement, auquel les pays industrialisés doivent consacrer 1 % environ de leur produit national brut, n'a pas encore été réalisé et que tant l'aide au développement que la part qu'elle représente dans le produit national brut des pays industrialisés ne cesse de décroître depuis plusieurs années. Ne

faudrait-il pas que les milieux industriels — non seulement ceux de l'Ouest mais aussi ceux de l'Est — s'appliquent à dresser d'un commun accord des plans à long terme d'aide au développement, comportant une liste de priorités et destinés à accroître l'efficacité des mesures prises? Sera-t-il possible, dans le cas contraire, d'empêcher le choc prévisible entre les peuples riches et les peuples pauvres, entre les nantis et les misérables? Ne nous faudra-t-il pas, dans notre cadre européen, envisager l'idée de lancer un tel programme à long terme? Cette tâche ne nous est-elle pas dictée par la nécessité de susciter une détente et une collaboration constructive de tous ceux qui sont intéressés à la paix?

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de mes auditeurs sur le fait que, depuis quelques années, tous les hommes politiques européens et occidentaux se livrent à des spéculations sur l'évolution du monde communiste, du bloc communiste. Je pense que, pour intéressantes que soient bon nombre de ces spéculations, nous n'en devons pas moins analyser et apprécier sagement la situation. Il ne s'agit pas d'une simple tactique des dirigeants communistes. Nous assistons sans aucun doute à un changement profond, à une libéralisation, à certains assouplissements dont la portée est considérable.

Toutefois, je crois devoir en même temps lancer une mise en garde contre toute illusion. Les pays communistes d'Europe orientale ne sont pas tout bonnement engagés sur une voie destinée à les amener automatiquement à la démocratie. Leurs cercles dirigeants n'ont pas renoncé à leur idéologie communiste, au régime du parti unique, à la dictature. Néanmoins, nous devons estimer à sa juste valeur tout ce qui a pu se produire en fait de libéralisation. Il nous faut examiner dans quelle mesure ces faits nouveaux peuvent jouer un rôle dans le contexte européen ou accroître nos possibilités d'entente avec l'Est.

Je veux maintenant parler de l'évolution générale de la situation en Europe. Nous ne pouvons ignorer qu'il existe de nombreux facteurs de premier plan, tant matériels que moraux. Le premier d'entre eux par son importance est le rôle que l'Alle-

magne joue et devra jouer à l'avenir. Nous ne pouvons, au stade actuel, que nous borner à exprimer l'espoir que cette Allemagne remplira son rôle sagement, mais fermement, et qu'elle usera de toute sa force en vue d'un règlement des problèmes européens dans le sens de la paix.

À l'heure actuelle, on entend de toutes parts des propositions en vue d'une conférence de la sécurité pour le règlement définitif des problèmes européens. On estime que cette conférence ne devrait réunir que les puissances européennes et que les États-Unis, en tant que pays situé sur un autre continent, ne devraient normalement pas y participer. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de rappeler, en tant que représentant d'un petit pays neutre situé géographiquement entre les deux blocs de l'Ouest et de l'Est, comment nous, Autrichiens, avons répondu dans un cas semblable à une proposition analogue. Il y a deux ans, le Soviet suprême a invité les parlementaires autrichiens à le soutenir dans les efforts qu'il faisait pour obtenir le retrait de toutes les troupes des points d'appui qu'elles occupaient hors de leurs territoires. Nous devions donc nous prononcer à cet égard et j'ai eu moi-même l'honneur de répondre au nom de mon parti. Dans tous les grands partis autrichiens, l'opinion dominante pouvait se résumer ainsi : « Nous n'aimons pas les troupes d'occupation, ni même des troupes alliées, en pays étranger. » Je peux même ajouter à titre personnel que je n'aime pas l'armée. Malheureusement elle existe et, puisque les blocs militaires et le stationnement de troupes en territoire étranger constituent bel et bien un fait acquis et puisqu'on réclame l'évacuation de toutes les forces d'occupation étrangères et des armées alliées, je jette alors un regard sur la mappemonde et j'étudie la situation telle qu'elle se présente de Vienne, ma ville natale. Je constate alors ce que serait le résultat de l'opération : les troupes soviétiques devraient, pour parvenir au-delà de leurs frontières, se retirer de cinq cents kilomètres vers l'Est, mais les troupes américaines devraient traverser l'océan Atlantique, c'est-à-dire franchir cinq mille kilomètres pour se retrouver sur leur continent. Eu égard à ce fait, je ne peux que dire : « Toutes les garanties de neutralité, de paix et de liberté ne pourront m'inciter à dormir tranquille, car les uns ne seront toujours qu'à cinq cents kilo-

mètres et les autres bien loin.» C'est cela précisément qui boulevererait sur le sol de l'Europe cet équilibre qui seul aujourd'hui nous assure la paix.

C'est pourquoi je dis : « Une conférence européenne de la sécurité sans les Américains, telle qu'on la propose aujourd'hui, serait un brillant exemple de conférence de l'insécurité. » Cette proposition fait fi des réalités que représente l'équilibre sur le sol européen. Le départ des troupes américaines et la fin de la présence américaine en Europe ne constituent pas une solution. Je tiens à mettre sérieusement en garde, du point de vue autrichien précisément, contre toute spéculation sur le départ des Américains de notre continent. Nous, Autrichiens, qui vivons précisément dans la zone frontière, nous nous élevons contre ce genre d'aventure, que nous considérons comme une politique hasardeuse. Il ne pourrait en résulter que de nouveaux dangers d'une guerre que ni Moscou ni Washington ne souhaitent, mais dans laquelle ils pourraient être entraînés.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je souscris à une conférence européenne de la sécurité, mais à condition qu'y soient invités tous ceux qui participent à l'évolution du continent européen, parmi lesquels figurent les États-Unis en tant que garants de la liberté de l'Europe. Aujourd'hui, hélas, la guerre du Vietnam compromet gravement la réalisation de cette conférence. Il n'est même pas question d'y songer du moment que pèse sur nous l'hypothèque de ce conflit.

Lorsque nous parlons de la responsabilité européenne, il nous faut préciser ce que nous entendons par le mot d'Europe. Les définitions varient considérablement, et je ne songe même pas à essayer d'en dresser une liste. Je crois toutefois que, du point de vue politique, ce mot désigne pour nous aujourd'hui les États démocratiques d'Europe occidentale avec leur responsabilité commune. J'ai ici, Monsieur le Président, toute une série de questions; plus de questions que de réponses; mais qui donc aurait plus de réponses que de questions?

Je me demande si le moment n'est pas venu — et je prie mes

amis du Parlement européen d'excuser des propos aussi provocants — de renoncer provisoirement aux discussions académiques sur le principe de la supranationalité. Il serait temps d'écarter un dogme que je qualifierais de pseudo-religieux. Le monde se transforme, les problèmes évoluent et il n'est pas possible d'attendre que se réalisent les doctrines et les théories.

Nous somme saisis, ici et au Conseil de l'Europe, du rapport de M. Kershaw et de la réponse de M. Gauthier au rapport de l'A.E.L.E. Ces deux documents reflètent une attitude réaliste : on indique en effet, qu'il ne faut pas s'attendre dans l'immédiat à une entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne. M. Gauthier demande dans son rapport, puisque l'adhésion à la C.E.E. est impossible, de renforcer l'A.E.L.E., dont l'écroulement serait préjudiciable pour l'Europe. Rien n'indique non plus dans le rapport de M. Catroux qu'un élargissement de l'A.E.L.E. puisse se produire dans un proche avenir. Je voudrais rappeler que le Chancelier de la République fédérale, M. Erhard, a affirmé récemment que la division de l'Europe en deux blocs constituait une contradiction interne. On ne peut pas unifier l'Europe à partir de groupes opposés. Au cours des discussions qui ont lieu ici, nous entendons dire de tous côtés qu'il ne sera pas possible avant deux, voire quatre ans, d'élargir la C.E.E. par l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres pays de l'A.E.L.E. Il ne saurait malheureusement en être question dans un avenir immédiat.

Monsieur le Président, devons-nous faire fi des avertissements qui nous parviennent sur une éventuelle récession aux États-Unis? N'existe-t-il pas un danger de récession en Grande-Bretagne, voire en Allemagne? Tout cela n'est-il donc rien? N'est-il pas vrai que dans ce cas le maintien de cette division comporte de graves dangers?

La négociation Kennedy pourrait à cet égard faciliter les choses. M. Catroux le dit expressément dans son rapport. Il nous montre comment cela serait possible et approuve le principe des négociations. Mais il faut que les objectifs soient réalisés avant l'été 1967. Plus de cinq ans se sont déjà écoulés.

N'importe quel État peut gêner ou faire échouer les négociations qui se déroulent dans le cadre du G.A.T.T. Si d'ici l'été 1967 la négociation Kennedy ne donne aucun résultat, les États-Unis ne reconduiront pas leur *Trade Expansion Act*. La base même du *Kennedy round* aura ainsi disparu. Peut-on affirmer à coup sûr que la négociation Kennedy aboutira à ce résultat? Je l'espère. Mon pays fera à cet égard tout son possible et j'espère que chacun l'imitera dans la mesure de ses moyens. Mais que savons-nous de certain? N'y a-t-il pas de fortes chances pour que tout cela échoue?

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je pose la question : le moment n'est-il pas réellement venu de rechercher, avec lucidité et pragmatisme, les formes d'une coopération entre les deux blocs existants? Car il ne saurait être question de les dissoudre. En dépit des sermons et des incantations, ils ne disparaîtront pas et ne fusionneront pas. Voilà déjà un an, deux ans, trois ans, peut-être quatre ans que cela dure. Ne faut-il pas tenter de faire quelque chose? N'est-ce pas manquer de réalisme que de préconiser l'extension immédiate de la C.E.E.? Tout le monde affirme que, dans la pratique, cela n'est pas encore possible.

N'existe-t-il pas en outre le danger d'un réveil du nationalisme en différents points de l'Europe? N'est-ce pas là un danger comparable à une maladie contagieuse? Quelle assurance avons-nous que cette maladie ne se transmettra pas à d'autres États et à d'autres peuples? Or, nous ne profitons même pas des occasions qui nous sont toujours offertes.

Je pose alors une question : pouvons-nous nous contenter d'observer et d'analyser passivement la crise d'intégration que nous traversons? Avons-nous le droit, par notre passivité, de la transformer en une crise des efforts de l'Europe vers l'unification? Ne peut-on donc rien faire pour progresser vers l'intégration complète de l'Europe? Dans le rapport de la Commission politique, nous avons noté que le Statut du Conseil de l'Europe offrait la possibilité d'accroître la coopération économique entre les États de la C.E.E. et ceux de l'A.E.L.E., pour peu que les gouvernements des États membres le veuillent bien. C'est précisément là, Monsieur le Président, que réside depuis 1957 le problème

clé : cette volonté politique existe-t-elle? Rien n'a été possible sans la volonté d'aboutir et tout ce que l'on désirait vraiment a pu être réalisé. Lorsqu'on le voulait bien, il n'existait plus d'obstacles économiques ou techniques. Le problème est le même aujourd'hui.

Le Conseil de l'Europe offre les plus vastes possibilités si l'on veut bien les utiliser. Je dirais pour ma part que l'on ne devrait pas écarter d'emblée l'idée émise par le Chancelier fédéral, M. Erhard, lorsqu'il déclare que l'on pourrait peut-être donner à la zone de libre-échange une forme qui permette aux deux groupes d'y participer. Je sais très bien que cette suggestion se heurte à une opposition fanatique qui affirme qu'une zone de libre-échange est impossible. Je me souviens encore comment, dans cette même salle, on avait démontré à l'évidence que l'A.E.L.E. ne pourrait pas marcher, que c'était là une chose impossible. Et cependant, tout comme la C.E.E., elle a fonctionné.

Ces problèmes techniques et économiques ne sont pas insolubles. Nous devrions, si nous le pouvions, élargir sans délai la C.E.E.; mais il nous est impossible de le faire dans l'immédiat. Ne devrait-on pas, par conséquent, rechercher une autre forme d'association? Je ne me sens nullement lié par l'idée ou par la proposition du chancelier allemand, mais je dis à tous ceux de mes collègues qui prétendent qu'il n'existe pas de solution : «Faites donc une autre proposition!» Il ne suffit pas de nous dire que ce n'est pas la bonne méthode, que c'est impossible; que nous en sommes donc réduits à attendre la récession, les contrecoups et à demeurer dans les deux groupes économiques qui s'écartent de plus en plus l'un de l'autre. Est-ce là la solution? Devons-nous, pour de simples considérations de principe, nous abstenir de prendre des mesures pratiques? N'est-il pas lamentable que nous autres Européens ayons eu, au cours de notre longue et splendide histoire, terriblement tendance à régler par des moyens extrêmes nos différends intellectuels, dans un esprit évoquant celui des guerres de religion? Ce défaut doit-il se manifester jusque dans notre politique économique et ne pouvons-nous pas trouver des solutions pratiques là où elles sont nécessaires?

Monsieur le Président, je me rends parfaitement compte que, sans une fusion politique définitive — je parle ici en mon nom personnel, non en celui de la Commission politique —, sans la constitution définitive des États-Unis d'Europe, il ne peut y avoir de réelle solution. Mais cela ne se fera pas du jour au lendemain, ni même en cinq ans. C'est pourquoi nous devons tout mettre en œuvre pour éviter de nous éloigner de plus en plus les uns des autres et de nous retrouver dans une situation où nous serions broyés par des forces supérieures étrangères à l'Europe.

Nous autres, Européens, sommes parfaitement fondés à découvrir, à cultiver nos particularités, lesquelles constituent le mode de vie de l'Europe. Si nous n'en faisons rien, nous sombrerons dans l'anonymat de la civilisation moderne, celle de la machine. Par mode de vie européen, j'entends l'unité dans la diversité des cultures nationales, l'indispensable unité structurale, économique et — si possible — politique sur le sol fertile des individualités culturelles. Lorsqu'on parle de l'importance de l'Europe, il faut se demander si son flambeau continue de briller sur le monde. Si oui, il ne peut s'agir que du concept politique et culturel, de la notion humaniste du rôle de l'homme dans la société. C'est là notre héritage, un héritage qui a plus de deux mille ans d'histoire, un héritage qui remonte à l'hellénisme et à Rome, au christianisme, à la Renaissance, à l'humanisme, aux révolutions bourgeoises, au libéralisme, à l'évolution des démocraties, aux mouvements ouvriers, à la démocratie chrétienne et au socialisme démocratique. Cet héritage européen, vieux de plus de deux mille ans, est comparable, par son ampleur et par sa diversité, à un vaste sanctuaire de l'esprit. Si nous ne voulons pas que cet héritage disparaisse sous la poussière des musées, nous devons mettre en place le cadre économique et politique qui lui permette de survivre et de se développer encore.

La responsabilité politique de l'Europe est multiple et elle implique des mesures en vue de l'unification européenne, des mesures visant à susciter une détente entre les systèmes opposés; notre but consiste en définitive à découvrir de nouvelles dimensions de la démocratie, à créer le cadre économique, social,

culturel et scientifique qui permette le mieux à l'homme de jouir du fruit de son travail.

Le silence de l'Europe ne peut qu'amener la disparition de l'influence et de l'importance qu'elle peut encore avoir. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts faits par l'Assemblée consultative et par le Secrétaire général pour compléter la coopération intergouvernementale, dans le cadre du programme de travail, par une action parlementaire et par des mesures de coopération pratique entre les États membres et l'Europe orientale, dans des secteurs où elles ne risquent pas de déclencher des conflits politiques. Je voudrais donc dire en conclusion, Monsieur le Président, que la fin de la guerre froide, le lent processus de détente et le début d'une entente nous font un devoir, à nous autres Européens, d'œuvrer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Europe pour une collaboration et une entente en vue d'une évolution fructueuse et pacifique. C'est là que réside le test pour les Européens comme pour les non-Européens. Il n'existe pas d'autres moyens d'éviter l'exportation des crises et des conflits vers d'autres latitudes, et c'est la seule façon de prévenir une conflagration universelle.

Pour nous autres, Européens, le danger consiste à nous endormir dans l'illusion de la paix et de la sécurité, tandis que la situation des pays en voie de développement devient chaque année plus précaire et plus catastrophique. L'Europe fait partie de ce monde contradictoire et il ne peut y avoir pour elle de prospérité dans un univers de famine et de souffrance prêt à exploser.

Pour nous, Européens, la responsabilité politique n'est pas seulement à la mesure de notre continent, elle est universelle. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je vous remercie, Monsieur Czernetz, de votre exposé vigoureux et brillant; il nous a entraînés vers des cimes qui, bien que lointaines, entrent effectivement dans la responsabilité politique de l'Europe.

La parole est maintenant à M. Kershaw.

M. Kershaw, au nom de la Commission économique de l'Assemblée consultative. — (E) Je regrette d'avoir à appeler l'attention des participants à cette réunion jointe auxquels je suis très honoré de pouvoir m'adresser, sur des questions plus domestiques et moins intéressantes que celles dont nous a si brillamment entretenus notre collègue M. Czernetz. Parlant en ma qualité de rapporteur de la Commission économique de l'Assemblée consultative, je crois devoir, sinon m'excuser, du moins donner une explication du fait que, comme délégué britannique, j'ai jugé bon, ayant à traiter des responsabilités politiques et économiques de l'Europe dans le monde, de me concentrer particulièrement sur la situation de mon propre pays.

Il est bien certain que l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun donnerait le signal de l'adhésion d'un certain nombre d'autres pays. Elle entraînerait donc, sans nul doute, un élargissement considérable de la C.E.E. Néanmoins, mes collègues seront pardonnés si leur première réaction est de penser : nous avons si souvent entendu parler des hésitations britanniques que les raisons particulières de ces hésitations ne nous intéressent plus guère, et s'ils en sont venus à croire que les différents motifs successivement avancés servent uniquement à masquer un refus persistant d'envisager un changement de politique sincère à l'égard de l'Europe. J'espère réussir à montrer que cette réaction n'est pas fondée.

Je prie la réunion jointe de noter que, dans tous les partis et milieux de la communauté britannique, l'on en est maintenant à se demander non pas si le Royaume-Uni devrait entrer dans la Communauté d'une Europe élargie, mais quand et comment il y entrera. Parmi les partis politiques, les Libéraux ont toujours proclamé qu'ils étaient prêts à signer immédiatement le traité de Rome. Les Conservateurs ont essayé de le faire, lorsqu'ils étaient au pouvoir et l'actuel Gouvernement a tellement évolué que notre Ministre des Affaires étrangères, M. George Brown — ancien membre de l'Assemblée consultative — pouvait déclarer récemment à Stockholm :

« La question n'est donc pas de savoir si nous devons adhérer à la C.E.E., mais à quel moment et à quelles conditions. »

Cette volonté étant bien établie, je dois maintenant exposer à la réunion commune des deux assemblées les raisons pour lesquelles il est peu probable à mon sens, que des progrès soient réalisés dans un proche avenir sur la voie de l'élargissement de la C.E.E. Les difficultés qui occupaient le premier plan de nos préoccupations en 1963 ont changé et se sont amenuisées; j'en évoquerai quelques-unes tout à l'heure. Mais il s'en présente aujourd'hui une nouvelle : le problème de la balance des paiements britannique.

Je ferai une ou deux remarques préliminaires à ce sujet. Tout d'abord, le Royaume-Uni est encore un pays créditeur. Nos investissements dans le reste du monde excèdent nos dettes, même si l'on tient compte de l'importante dette à court terme que nous avons récemment contractée. Il est légitime aussi de rappeler que ces investissements à l'étranger ont été à deux reprises virtuellement anéantis du fait des besoins auxquels nous avons dû faire face pendant les deux guerres mondiales et qu'ils ont été ensuite reconstitués pour atteindre, depuis 1945, une valeur de plus de 30 milliards de dollars.

En second lieu, le total de nos dépenses militaires et de notre aide à l'étranger dépasse chaque année le déficit de notre balance des paiements. À cet égard, nous sommes, bien qu'à une beaucoup plus petite échelle, dans une situation analogue à celle des États-Unis : nous pourrions, comme eux, par un subit bouleversement de notre politique, redresser notre balance des paiements, à un prix qu'il est difficile d'évaluer, mais qui serait certainement partagé par d'autres pays occidentaux.

Enfin, je tiens à souligner que le déficit est un problème marginal en ce sens qu'il serait comblé par une augmentation de 2 % de la production. Il faut admettre, néanmoins, que depuis un certain temps le Royaume-Uni vit au-dessus de ses moyens. Un pays qui est à ce point sensible aux cours mondiaux que certains

relèvements modérés des prix des produits de base intervenus l'an dernier ont accru de quelque 100 millions de livres son déficit, doit mener sa barque avec prudence. En particulier, le rôle de monnaie de réserve que joue le sterling aggrave nos difficultés.

Le fait que le sterling soit une monnaie de réserve dans laquelle s'effectuent quelque 30 à 40 % des échanges mondiaux lui impose certaines conditions. A tout moment, nombre de personnes qui détiennent des livres sterling aux fins de transactions commerciales peuvent, si la situation financière de la Grande-Bretagne leur inspire des inquiétudes, échanger leurs livres contre d'autres devises, obligeant finalement la Banque d'Angleterre à soutenir le prix aux dépens de nos réserves — et, comme ces dernières ne correspondent qu'à un quart environ de nos dettes, cette opération comporte évidemment des limites.

D'aucuns se demandent : si ces charges sont trop lourdes, pourquoi le Royaume-Uni ne s'en délivre-t-il pas ? S'agit-il simplement d'un désir de prestige ? Est-ce la nostalgie d'un Empire perdu qui pousse le Royaume-Uni à nourrir des prétentions que sa position réelle ne justifie plus ? Ceux qui posent une pareille question montrent qu'ils ne comprennent pas le problème.

Les commerçants doivent avoir une monnaie dans laquelle effectuer leurs échanges internationaux. Ils ne peuvent tous posséder des dollars car il n'y en a pas assez. Par conséquent, quelque 30 à 40 % d'entre eux (en valeur) choisissent d'utiliser l'autre devise dont la disponibilité est assurée par la manière dont fonctionne le marché financier de Londres. S'il était tout aussi facile de se procurer des francs ou des DM, nul doute qu'ils les utiliseraient, mais ce n'est pas le cas. Paris, Francfort et les autres centres ne sont pas orientés pour le problème. La livre est donc, bon gré mal gré, une monnaie de réserve.

Un effondrement soudain de la valeur du sterling entraînerait, pour 30 à 40 % des personnes engagées dans les échanges internationaux (en valeur), la perte de leurs avoirs. Ce serait un immense désastre, à côté duquel la crise de 1931 ferait figure de bagatelle. Les prêts massifs que mon pays a reçus,

avec reconnaissance, prouvent que l'on s'en rend fort bien compte. Toutefois, les inquiétudes que la livre a inspirées à plusieurs reprises commandent d'examiner la possibilité d'une solution de rechange.

J'aimerais que ceux qui critiquent le plus vigoureusement le système actuel montrent qu'ils ont conscience de la nécessité de le remplacer par un autre, surtout à une époque où différents pays se font concurrence en recourant à des taux d'intérêt élevés pour attirer des disponibilités à court terme en provenance de l'étranger.

Comme formule de rechange, nous avons tout d'abord le dollar. Je crois qu'une charge supplémentaire de 40 % pesant sur le dollar serait trop lourde, même pour les États-Unis. Elle entraînerait une dévaluation immédiate du dollar et serait, en tout état de cause, politiquement inacceptable pour tout le monde.

Deuxième possibilité : étalon or, pur et simple. Mais cette solution est singulièrement inopportune. Ce qu'on demande à une monnaie de réserve, c'est d'être généralement disponible pour tous en des quantités proportionnelles au volume des échanges effectués. Or, l'or n'est disponible que pour certains et non pour tous, et sa disponibilité est déterminée par la quantité de ce métal que l'on peut extraire. De plus, il est particulièrement sujet aux aléas de la politique, comme nous l'avons vu récemment.

La troisième solution de rechange consisterait en une certaine forme de monnaie internationale. Quelques progrès vers un accord sur la forme que revêtirait une telle monnaie, au cas où sa création serait un jour décidée, ont été accomplis par le Comité Ossola, dont le rapport a été examiné en juillet dernier à La Haye par les ministres du Groupe des Dix. Il a été convenu que ces nouvelles réserves seraient réparties entre tous les pays membres du F.M.I. sur la base des quotes-parts au F.M.I. ou de critères semblables. Toutefois, le Groupe a souligné qu'elles ne

devraient pas être utilisées pour couvrir le déficit de la balance des paiements d'un pays donné.

Il y a lieu, en effet, de faire observer que tout perfectionnement qui pourra être apporté au système international de réserves ne saurait dispenser un pays de gérer ses affaires intérieures en faisant preuve d'autodiscipline sur le plan financier. C'est pourquoi nous reconnaissons que le problème de la balance des paiements britannique est essentiellement un problème que le Royaume-Uni doit résoudre par lui-même.

Nous ne suggérons pas qu'une nouvelle forme de réserve prenne, du jour au lendemain, la place du sterling. Pareille mesure équivaldrait à consolider la dette à court terme du Royaume-Uni, opération de vaste envergure que nul n'a envisagé, et même si l'on y recourait, le sterling n'en continuerait pas moins à être utilisé comme monnaie de réserve : en effet, si les commerçants savaient que tous les risques attachés au sterling ont disparu, ils seraient, sans nul doute, heureux de continuer à profiter des commodités offertes par le marché de Londres.

Si, donc, l'on ne peut envisager aucun changement délibéré, prémédité ou subit, il faut s'attendre à voir utiliser de plus en plus d'autres monnaies et peut-être, le cas échéant, un système spécialement créé. D'autres monnaies se trouveront alors utilisées effectivement comme monnaies de réserve, comme l'est actuellement le sterling, et l'on sera amené à cette constatation irréfutable : si elles fonctionnent sur la base d'un strict équilibre de la balance des paiements, elles retireront en fait du commerce mondial les liquidités qui sont nécessaires et pourront ainsi provoquer une récession mondiale, dont elles souffriront également. C'est l'apparente ignorance ou négligence de cette conséquence, de la part de ceux qui critiquent le plus la position du sterling, qui nous préoccupe et nous étonne en Grande-Bretagne.

On a soutenu que le Royaume-Uni pourrait redresser plus rapidement sa situation en dévaluant la livre. Notre Premier Ministre a déclaré à plusieurs reprises qu'il s'y refuserait et il

est soutenu, sur ce point, par les représentants de toutes les tendances politiques britanniques. Qu'il me soit permis d'indiquer quelques-unes des raisons de cette décision.

Tout d'abord, les exportations britanniques ne sont pas trop chères par rapport à leurs concurrentes. Si, en procédant à une dévaluation, nous réduisons encore le prix de nos exportations et augmentons le prix de nos importations, rien ne permet de penser que la charge supplémentaire qui pèserait sur nos importations serait effectivement compensée par des recettes d'exportation supérieures. C'est le niveau élevé de la demande intérieure de biens de consommation importés qui est la cause principale de nos difficultés et il est, par conséquent, nécessaire de s'attaquer à la demande intérieure plutôt que d'exporter nos produits à des prix plus attrayants.

L'une des raisons de notre forte demande intérieure est que ces derniers temps les salaires ont augmenté plus rapidement que la productivité. Nous sommes en train de remédier à cet état de choses. Mais un relèvement artificiel des prix intérieurs, au moyen d'une dévaluation, accentuerait encore les difficultés déjà grandes qu'éprouve notre gouvernement à imposer le blocage des salaires. Il aura trait aussi proportionnellement, et c'est là un point très important, à la charge du remboursement de notre dette extérieure, qui est considérable.

Si la dévaluation devait susciter des doutes quant aux perspectives de succès de la politique du Gouvernement britannique, elle pourrait, loin d'augmenter la confiance, avoir un effet exactement inverse. Le passage du sterling au dollar, dans les circonstances actuelles, entraînerait presque à coup sûr la dévaluation du dollar. Aucune formule de rechange n'ayant encore été arrêtée, il en résulterait un tel bouleversement des échanges internationaux que la dévaluation de la livre, au lieu de permettre au Royaume-Uni de se tirer aisément d'affaire, se révélerait, il faut le dire, une très mauvaise solution pour nous tous.

Cette analyse du problème de notre balance des paiements et de la difficulté tenant au rôle de monnaie de réserve que joue la

livre m'amène à la conclusion suivante : avec sa dette à court terme de 13 milliards et demi de dollars, il est peu probable que le Royaume-Uni souhaite actuellement rentrer dans le Marché commun, qui n'a d'ailleurs pas encore mis au point son régime de transfert des capitaux, et la C.E.E. ne souhaite vraisemblablement pas qu'il y entre maintenant. Je rappelle que le 1^{er} septembre dernier, le chancelier Erhard, parlant en Norvège, déclarait :

« Les problèmes économiques actuels de la Grande-Bretagne ne sont pas un point de départ approprié pour une entente avec le Marché commun. »

Bien entendu, toute augmentation du commerce international hâterait une solution et, à cet égard, je voudrais exprimer à mes collègues l'espoir que le *Kennedy round* pourra maintenant progresser. J'ai été très heureux d'entendre les propos tenus à ce sujet par M. Czernetz. Le *Kennedy round* se heurte encore à un certain nombre de difficultés techniques, qui permettront à tout pays désireux de le faire de saboter les négociations tout en proclamant hautement son désir de les voir aboutir. Le pouvoir de négocier donné au Président des États-Unis expire le 1^{er} juillet prochain. Il faut qu'à cette date, ou à peu près à cette date, nous soyons arrivés à un accord et tout pays qui prétend ne pouvoir accepter tel ou tel pourcentage de droit de douane fera échouer, au vu et au su de tout le monde, cette mesure de libéralisation des échanges internationaux.

J'ai dit tout à l'heure que certaines des difficultés qui avaient entravé les négociations de 1963 se sont depuis lors amenuisées. Le problème posé par le Commonwealth semble moins épineux. La Nouvelle-Zélande se trouve toujours dans une situation particulière, qui, toutefois, est sans doute négociable si les Six font preuve de bonne volonté. Le problème du système agricole inquiète beaucoup moins, à présent, les exploitants britanniques. Nombre d'entre eux, même, accueilleraient maintenant avec satisfaction le système de la C.E.E. Ce ne sont pas nos exploitants qui en souffriraient, c'est notre balance des paiements, car le système de prélèvements, tel qu'il existe actuellement, augmenterait

inévitablement de quelque 200 à 250 millions de livres par an le déficit de notre balance commerciale, et c'est là un problème qui ne saurait manquer de nous causer bien des soucis.

Comment, donc, se présente l'avenir? Tout d'abord, il ne semble guère possible, quelque regret que j'aie à le dire, de reprendre sérieusement les négociations pour l'entrée du Royaume-Uni dans la C.E.E. avant que notre balance des paiements ne soit assainie, c'est-à-dire avant trois ou quatre ans. Deuxièmement, la cohésion interne des deux groupements — l'A.E.L.E. et la C.E.E. — s'affermira entre-temps. Je regrette de ne pouvoir être d'accord avec M. Catroux lorsqu'il conclut, dans son excellent rapport, que les échanges commerciaux entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. se sont développés plus rapidement que les échanges à l'intérieur de l'A.E.L.E. Les chiffres que j'ai devant moi, mais que je n'infligerai pas à l'assemblée, montrent au contraire que les échanges intérieurs se développent plus rapidement dans le cadre de chaque bloc. À la fin de cette année, tous les droits de douane sur les produits industriels auront disparu au sein de l'A.E.L.E. et celle-ci concentrera alors son attention sur les autres moyens de supprimer les obstacles aux échanges.

La cohésion politique de l'A.E.L.E. augmente. Ce n'est pas le cas, pardonnez-moi de le dire, de la C.E.E. Les deux blocs se ressemblent davantage. Il fut un temps où tout dialogue entre des organismes aussi différents semblait ne devoir présenter aucune utilité. Mais comme ils commencent à se ressembler, peut-être pouvons-nous modifier notre opinion sur ce point. J'ai relevé avec intérêt que dans le discours dont j'ai déjà parlé, prononcé en Norvège au cours d'une interview, le chancelier Erhard a laissé entendre qu'une telle solution pourrait permettre de progresser. Ce qui est certain, c'est que ni dans le domaine politique, ni dans le domaine économique, nous ne pouvons être satisfaits de la division persistante de l'Europe.

Permettez-moi de m'arrêter sur un point particulier que M. Catroux a également souligné, à savoir le progrès technologique. Je me demande si, en Europe, nous envisageons vraiment

les faits tels qu'ils se présentent. On dit que seule une Europe unie peut égaler la puissance économique des U.S.A. ou de l'U.R.S.S. Je me demande si nous n'avons pas d'ores et déjà manqué le coche. Sans nul doute, une Europe morcelée ne peut manquer d'être absorbée, technologiquement, par les États-Unis. Considérons les chiffres. Chaque année, les États-Unis consacrent quatre fois plus de crédits à la science que l'ensemble de l'Europe. Leur personnel scientifique est dix fois plus nombreux. Chaque année, ils accomplissent de nouveaux progrès. Nous sommes engagés dans une course où l'Europe ne pourra probablement jamais rattraper son retard, sans parler de remporter la victoire. La puissance industrielle américaine déborde chaque année davantage sur l'Europe. Prenez le cas des Machines Bull. Les Américains ont acheté la seule firme française de calculatrices : qui plus est, ils ne l'ont même pas payée en dollars, mais en francs français qu'ils avaient gagnés en France. De telles opérations se répéteront de plus en plus souvent dans tous nos pays.

Quiconque s'imagine qu'il est possible d'arrêter ce processus autrement qu'en acquérant une puissance économique suffisante se trompe lourdement. Il me semble probable qu'une Europe libre dans son ensemble, et très certainement une Europe morcelée, sera de plus en plus attirée dans la sphère d'influence américaine. Si un pays ou un bloc partiel songeaient à fonder une espèce de club afin de résister à cette évolution, ils ne tarderaient pas à constater qu'ils président un club dont ils sont les seuls membres. La prétention à l'indépendance économique se révélera aussi futile et aussi vaine que l'est la prétention à l'indépendance politique ou nucléaire.

Si l'A.E.L.E. et la C.E.E. continuent dans la même voie pendant quelques années, elles se ressembleront davantage, ce qui pourra leur donner la possibilité de s'unir. Mais, en même temps, elles seront toutes deux attirées (l'A.E.L.E. plus encore que la C.E.E.) vers une association sans cesse plus étroite avec les États-Unis. Je crois que l'A.E.L.E. s'engagera probablement la première dans cette direction, ce qui — me semble-t-il — rendrait difficile, sinon impossible, toute association étroite entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. L'unité que nous aurions alors serait une

unité atlantique, dominée par les États-Unis, plutôt qu'une unité européenne qui pourrait marcher en association avec les États-Unis — solution qui est, je pense, celle que nous souhaitons tous ici.

En attendant, malgré les difficultés, un certain nombre de voies s'offrent à tous les pays ici représentés pour s'acheminer vers une coopération plus étroite.

L'harmonisation des lois, des régimes fiscaux, des normes et des pratiques commerciales, voilà des domaines où peut s'exercer une activité féconde. Le programme de travail du Conseil de l'Europe est un document extrêmement sérieux et utile qui expose en détail ce qui peut être fait. Toutes ces activités additionnées peuvent avoir un effet décisif. Nous ne devons jamais oublier que, bien que les politiques aient leurs effets et les hommes politiques leurs pouvoirs, le monde de la production et du commerce manifeste un dynamisme sans cesse croissant. Les affaires trouvent des voies qui sont barrées à la politique mais que la politique est heureuse de reconnaître par la suite. Si l'on parvient à aplanir le chemin des relations commerciales et juridiques, nous pourrons, en tant qu'hommes politiques, voir nos difficultés allégées. Aucune crainte, aucun parti pris politique ne peuvent entraver une action de ce genre, dont le champ est très vaste. Alors que la solution des grands problèmes traîne en longueur, activons donc ces travaux, d'autant plus qu'ils rentrent dans notre compétence en tant qu'assemblées consultatives. L'œuvre d'unification de l'Europe ne doit pas s'arrêter et, s'il faut mettre de côté pour le moment les problèmes majeurs, il est d'autant plus nécessaire de progresser sur les voies plus modestes qui peuvent nous permettre d'élargir et de renforcer l'Europe dans son ensemble. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur Kershaw, je vous remercie de votre importante contribution au débat et de votre évocation des problèmes qui existent, que nous réalisons l'Europe à six ou une Europe plus large.

La parole est à M. Reverdin.

M. Reverdin, au nom de la commission culturelle et scientifique de l'Assemblée consultative. — Monsieur le Président, Messieurs et chers collègues, permettez-moi d'ajouter, le plus brièvement que je le pourrai, quelques commentaires au rapport écrit que vous avez reçu un peu tardivement; nos procédures sont malheureusement longues.

Notre commission, dans son travail, est partie, d'une part, du chapitre 3 du rapport de M. Diomède Catroux et, d'autre part, de la documentation admirablement mise en œuvre dans le rapport adressé au Parlement européen par M. Oele. À partir de ces éléments, elle s'est interrogée sur l'avenir de la coopération scientifique et technologique en Europe.

C'est avec beaucoup de satisfaction que tous — en particulier les commissaires originaires de pays qui ne font pas partie de la C.E.E. — nous avons constaté le désir qu'avait la C.E.E., dans ce secteur, de s'ouvrir libéralement à la coopération avec d'autres pays. D'ailleurs, n'est-ce pas dans ce secteur que le thème général de nos débats, à savoir l'élargissement de la Communauté européenne, peut être traité sous les meilleurs auspices?

Partons des faits : l'Europe a mis en place ce que l'on ose à peine appeler un dispositif empirique et confus de coopération technique et scientifique. Néanmoins, la plupart des institutions qu'elle a créées fonctionnent et réalisent un travail utile, si bien que lorsqu'on aborde les choses du point de vue théorique, on risque d'être déçu, mais dès qu'on examine les résultats pratiques, on est relativement satisfait.

Toutefois, dans certains domaines nouveaux, comme la recherche spatiale, la confusion est telle qu'on ne peut plus la tolérer; en effet, le départ en ordre dispersé provoque un certain gaspillage des efforts d'une partie de ce potentiel scientifique qui nous est à tous mesuré. Ailleurs — je songe notamment au C.E.R.N. — les résultats obtenus montrent que l'Europe, toutes forces unies — forces des pays de la C.E.E. et des autres — est capable d'égaliser les grandes puissances technologiques et scientifiques.

Nous avons une chance pour ce qui concerne l'avenir. Nos structures ne sont encore ni cristallisées, ni figées. Le traité de Rome est quasiment muet; la Communauté elle-même s'interroge sur une organisation plus rationnelle de ses travaux dans le domaine de la recherche, et l'ensemble de l'Europe avec elle. L'expérience, fort heureusement, a précédé la théorie et je tenterai de vous montrer dans un instant que telle pourrait être la méthode qui nous permettrait d'arriver au meilleur résultat.

L'expérience, dans un autre domaine, celui de l'économie, nous a montré à quel malheur l'Europe peut s'exposer quand elle fige prématurément des structures partielles. Tous, j'en suis convaincu, nous sommes profondément désireux de sortir de cette division absurde de l'Europe économique, mais personne n'a encore pu indiquer les voies et moyens qui permettraient de le faire rapidement.

Pour l'Europe scientifique et technologique, cette division n'est pas encore consommée. Nous devons nous en réjouir. La Communauté économique européenne a créé un groupe de travail qui étudie le problème sur le plan interne. Mais le mandat même de ce groupe de travail n'exclut pas la coopération d'autres États. Ce groupe de travail est formé d'hommes compétents pour étudier pratiquement le problème, alors que les parlementaires que nous sommes ne doivent se prononcer que sur des orientations.

Il pourrait craindre toutefois de voir ses travaux ralentis si on lui demandait d'y associer dès la phase actuelle des représentants d'autres pays européens dont le potentiel technique et scientifique n'est pas négligeable et devrait être cumulé avec celui des pays de la C.E.E. pour aider l'Europe à éviter ce qui la menace : la « satellisation » scientifique par les États-Unis et par l'Union soviétique. Oui, on peut craindre que les travaux du groupe de travail soient ralentis et compliqués. Mais Hésiode déjà, dans un des plus vieux poèmes de notre commune littérature a souligné que deux voies s'ouvrent aux hommes. L'une plane, apparemment aisée, risque fort de ne conduire nulle part; l'autre est raide, malaisée, mais qui s'y engage a plus de chance d'apercevoir puis d'atteindre le but.

Personnellement, j'estime que si au début on risque peut-être de provoquer un certain ralentissement des travaux du groupe de travail par la consultation d'autres pays européens décidés à participer à cet effort collectif, en fait, à long terme, ce ne serait pas du temps perdu.

C'est pourquoi finalement notre commission a présenté la suggestion que vous trouverez à la fin de son rapport. Je le répète, il nous semble indispensable de partir de ce qui existe. Le rapport énumère très succinctement les principales institutions de coopération technique et scientifique européennes. Leurs membres ne sont pas toujours les mêmes. Les unes sont nées d'initiatives de feu l'O.E.C.E., d'autres sont nées dans le cadre de la C.E.E., d'autres ont des origines différentes. J'attends avec beaucoup d'impatience ce que pourront dire ici les représentants d'Euratom au sujet de la tendance qui se marque au sein de la C.E.E. de confier à un Euratom élargi — et je me plais à reconnaître qu'Euratom jouit d'une très large expérience dans la coopération avec des pays autres que ceux de la Communauté — de confier à un Euratom élargi des tâches générales dans le domaine de la coopération scientifique et technologique européenne.

Certes, je suis tout disposé à me laisser instruire, mais, jusqu'à preuve du contraire, j'estime que ce n'est peut-être pas la voie la plus pratique que de proposer une institution des Six comme instrument de coopération de l'Europe entière.

Je vous l'ai dit, ces réflexions ne sont que des remarques fragmentaires en marge d'un rapport écrit que vous avez pu lire. Je voudrais terminer par quelques réflexions qui m'ont été inspirées par le rapport écrit de M. Catroux ainsi que par sa déclaration de cet après-midi.

M. Catroux a déclaré qu'il n'y avait de coopération technique et scientifique valable qu'à condition que l'on ait préalablement fixé des objectifs politiques généraux.

Voyez-vous, Monsieur Catroux, j'appartiens à un tout petit

État, Genève, qui a reçu de la France Calvin et ses structures intellectuelles très rigoureuses, et bien d'autres hommes remarquables, qui a donné à la France Rousseau, M^{me} de Staël ou Benjamin Constant. Ces échanges font que mes maîtres à penser sont, à bien des égards, les mêmes que les vôtres sur le plan philosophique, de sorte que je serais tenté, comme vous, de projeter devant moi des modèles et d'intimer à la réalité l'ordre de s'y conformer parce que je les considère comme bons et valables.

Mais le petit État dont je suis citoyen est membre de la Confédération suisse, ce qui m'a valu d'être à l'école d'une forme de sagesse politique très particulière, qui n'est pas sans analogie avec celle du Royaume-Uni ou des pays scandinaves.

Je crois qu'il est indispensable, si nous voulons bâtir, de partir de la réalité telle qu'elle existe, de l'assumer avec toutes ses contradictions, d'accepter que les institutions britanniques soient pour notre raisonnement un peu difficiles à saisir, que les États neutres soient gênants par leurs réticences. Ce sont des choses qu'il faut accepter parce que l'Europe, c'est cela. Si nous voulons, sur le plan technique et scientifique, aboutir à quelque chose, il faut que nous partions de cette réalité, même si elle est peu satisfaisante du point de vue de la logique, et que nous essayions, par approximations successives, de mettre au point les formes de coopération dont dépend en fin de compte la réelle indépendance de l'Europe et de notre patrimoine commun.

Je ne crains pas les États-Unis, mais je tiens à rester ce que je suis; c'est pourquoi je redoute fort le jour où, autour de la planète, pour la diffusion de programmes de télévision en couleur, il n'y aurait plus que des satellites américains. Celui qui tiendrait le tableau des commandes d'un tel système d'information couvrant la planète entière disposerait d'une puissance terrible : l'équilibre n'existerait plus et nous serions réellement menacés.

C'est la raison pour laquelle je crois pouvoir interpréter le résultat des débats de notre commission en disant : acceptons dans toute sa complexité souvent décevante la réalité européenne

telle qu'elle est, tirons de notre potentiel à tous, du moins de celui de tous les pays qui sont disposés à coopérer actuellement, de quoi assurer à l'Europe une base d'opération scientifique et technologique qui lui permette de devenir réellement un partenaire. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur Reverdin, vous avez dit que l'expérience doit précéder la théorie. L'assemblée permettra à son Président actuel de rappeler qu'il y a près de quinze ans vous étiez à Brunswick, en Allemagne, avec le regretté von Brentano, je crois comme journaliste genevois, en train d'essayer de préparer les voies d'une Europe unie ou d'une Europe réconciliée qui aurait permis de rassembler autour de la même table, je dirai dans la même assemblée, les anciens adversaires d'hier.

Je vous remercie de votre intervention. Comme vous, je pense qu'effectivement l'Europe, dans sa définition, est complexe et que le mérite d'une réunion comme celle-ci, c'est de permettre de rassembler toutes ces voies afin de trouver le chemin qui nous conduira tous ensemble.

La parole est maintenant à M. le Président Hallstein.

M. Hallstein, Président de la Commission de la C.E.E. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme les autres années, la Commission de la Communauté économique européenne se réjouit de cette réunion jointe de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, et je suis pour ma part heureux de pouvoir de nouveau, à cette occasion, prendre la parole devant vous. C'est en effet ici qu'apparaît avec le plus de netteté la solidarité des peuples d'Europe, notamment en ce qui concerne l'œuvre de notre Communauté.

Cette constatation est d'autant plus justifiée que l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a adopté le 26 janvier de cette année une résolution empreinte de compréhension à l'égard de la Communauté et qui mérite notre plus grande attention.

Les rapports présentés à nos deux assemblées portent déjà nettement la marque de cette attitude de compréhension. Je tiens

à féliciter chaleureusement les rapporteurs, M. Catroux pour le Parlement européen et MM. Czernetz, Kershaw et Reverdin pour l'Assemblée consultative. Ces rapports sont d'une qualité telle qu'ils allègent considérablement notre tâche. Ils donnent un aperçu extrêmement complet des problèmes à résoudre et ils fourniront une base solide pour nos travaux. Toutefois, je me trouve, en raison même de leur qualité, dans une position assez embarrassante, particulièrement en ce qui concerne l'analyse présentée par le Rapporteur du Parlement européen. Le fait que parlant au nom d'un autre organe de la Communauté, je suis en quelque sorte assis du même côté de la table de discussion ne doit pas m'empêcher de lui adresser également mes félicitations. Je peux reprendre à mon compte l'ensemble des opinions qu'il a exprimées au nom du Parlement de la Communauté tant sur les problèmes à résoudre que sur les méthodes à appliquer; je m'associe à son analyse de la situation et des perspectives d'avenir non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan psychologique; j'approuve surtout son point de vue sur la thérapeutique à employer, sur la nécessité de l'union économique et sur l'insuffisance d'une simple formule de libre-échange. Enfin, conséquence logique de ce choix fondamental, je suis d'accord d'une part sur la nécessité de rester fidèle au traité de Rome et de maintenir le dynamisme prometteur de la Communauté, car selon la formule éloquent de M. Catroux : « le succès en appelle d'autres » et, d'autre part sur l'analyse détaillée des chances de succès que pourraient avoir de nouvelles négociations relatives à l'élargissement de la Communauté.

Nous approuvons aussi les considérations concernant le développement technologique de l'Europe, problème auquel M. Reverdin a également consacré son excellent rapport et dont il vient de nous parler avec tant de talent; de même, nous partageons les vues judicieuses exprimées en ce qui concerne l'influence de la Communauté sur les relations politiques et économiques mondiales et les responsabilités qui en résultent pour nous.

Je n'aurai donc qu'assez peu de choses à ajouter aux rapports. Je me contenterai de fournir certaines précisions et de souligner quelques points importants.

L'opinion prévaut de plus en plus que l'élargissement de la Communauté économique européenne constitue le seul moyen de parvenir à une solution d'ensemble des problèmes européens. Dans cette optique — qui est celle de la Commission — le développement régulier de la Communauté européenne apparaît comme une condition essentielle.

Je voudrais faire tout d'abord quelques remarques à ce propos. La crise constitutionnelle, l'année dernière surmontée, la Communauté a repris au mois de mars de cette année, l'ensemble des problèmes concrets à résoudre, selon les procédures fixées par le traité de Rome. Ces travaux ont permis de réaliser d'importants progrès à trois égards :

Premièrement, la date de l'achèvement de l'union douanière a pu être fixée définitivement au 1^{er} juillet 1968.

Deuxièmement, la mise au point de la politique agricole commune est terminée pour l'essentiel. Les décisions prises en la matière prendront effet, selon les produits, entre le 1^{er} novembre de cette année et le 1^{er} juillet 1968. L'importance de l'œuvre ainsi accomplie — par les États membres et les institutions de la Communauté — est parfois quelque peu dissimulée par les divergences actuelles de points de vue sur des questions de détails. Cependant, cette œuvre sera vraisemblablement considérée un jour comme l'un des grands accomplissements de l'Europe occidentale au cours de la présente décennie. Je songe en particulier au transfert volontaire et permanent d'importants moyens financiers que constitue le financement commun de la politique agricole qui assurera à l'agriculture européenne le soutien financier dont elle a besoin.

Le troisième point qui était à l'ordre du jour des négociations de cet été était la fixation définitive de la position de la Communauté en vue des négociations Kennedy. La Commission a maintenant reçu des directives suffisamment complètes, également pour la partie agricole de ces négociations qui, on peut l'espérer, vont bientôt entrer dans leur phase finale. L'un de nos principaux soucis au cours de ces négociations sera de servir

l'intérêt des relations économiques entre tous les pays d'Europe. Les propositions que la Communauté a mises spécialement au point à cet effet sont connues de vous tous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le fait que ces difficiles problèmes aient été résolus démontre bien à lui seul que les institutions de la Communauté fonctionnent. En réalité, l'expérience confirme que les institutions fonctionnent telles que les a prévues le traité — et que dans ce cas la Communauté peut se développer — ou alors qu'elles ne fonctionnent pas du tout et que la Communauté piétine. Personne n'a encore trouvé de troisième solution.

Enfin, cet inventaire succinct de la situation actuelle en matière de construction de l'Europe serait incomplet, s'il ne mentionnait pas que la Communauté a franchi la deuxième étape de la période transitoire et qu'elle a abordé la troisième étape le 1^{er} janvier de cette année, c'est-à-dire le plus tôt qu'il était possible.

Les décisions de cet été ont donc marqué la fin d'une première phase importante du développement de la Communauté, mais il ne s'agit, je le précise, que d'une première phase. La période transitoire prendra fin en 1970. Avant d'en arriver là, il nous faudra franchir une deuxième phase importante du développement de la Communauté pour parachever l'œuvre que nous n'avons jusqu'ici réalisée que partiellement, à savoir donner à l'Europe une organisation économique rationnelle et fondre ainsi les économies des six pays en une seule.

La Communauté économique européenne est devenue pour les citoyens, les consommateurs, les travailleurs et les chefs d'entreprise de chaque État membre une réalité qui conditionne leur vie économique de tous les jours.

La Communauté est également devenue une réalité politique. A supposer qu'elle n'existe pas, on pourrait se demander si les États européens, en présence de questions mettant en jeu leurs intérêts vitaux, seraient capables de découvrir et d'appliquer des

solutions communes. L'existence de la Communauté est le précédent dont peuvent se prévaloir tous ceux qui souhaitent et réclament une politique commune non seulement en matière économique et sociale mais aussi dans d'autres domaines. M. le Rapporteur du Parlement européen mentionne à juste titre parmi ces domaines la politique extérieure et les questions de sécurité. Tout le monde sait que les États membres suivent encore en la matière des voies différentes. L'intégration économique européenne reste néanmoins un grand exemple, qu'il ne s'agit pas d'imiter servilement dans le détail mais qui agit comme stimulant par sa seule existence.

Il est vrai que l'intégration économique peut parfaitement progresser sans que l'on assiste à un mouvement d'unification dans les autres domaines. Rares sont les mesures d'intégration économique qui ne peuvent pas être appliquées du fait de divergence de vues sur les questions de frontières, les problèmes stratégiques ou les relations de l'Europe avec les États-Unis ou les pays de l'Est. Il en est vraisemblablement de même de la politique commerciale commune.

D'autre part, l'intégration économique n'aboutit nullement de façon automatique à l'intégration complète. Toutefois, elle est une invitation permanente à une large union et ce, je le répète, à la fois du fait de sa seule existence et de l'expérience extrêmement précieuse qu'elle permet d'accumuler. Comme je l'ai dit précédemment, elle a créé un climat favorable à l'union également dans d'autres domaines. M. Catroux a trouvé pour exprimer le même phénomène une autre formule qui me paraît extrêmement heureuse, il parle de « l'influence de la Communauté sur la possibilité pour les États membres de rechercher un accord également dans des domaines autres que les secteurs purement économiques ».

Abstraction faite des avantages économiques, c'est essentiellement cet élément politique qui fait qu'il n'existe pas actuellement de véritable solution de rechange à la Communauté européenne pour parvenir à une union de l'Europe occidentale digne de ce nom. La suppression des barrières commerciales est assurée-

ment une mesure importante et utile, mais elle ne suffit pas à créer une unité européenne, ni même une unité économique. Il est également incontestable qu'une vaste zone préférentielle qui serait exclusivement orientée vers des avantages commerciaux, et n'aurait même potentiellement pas le moindre contenu politique ne serait guère acceptable pour le reste du monde, en particulier pour les États-Unis. De nombreuses déclarations de personnalités autorisées nous en ont apporté la confirmation. M. Catroux a exposé en détail les raisons juridiques, institutionnelles et économiques qui — outre les raisons politiques —, s'opposant à ce que l'inclusion souhaitée d'autres États européens se fasse autrement que par un élargissement de la Communauté, c'est-à-dire, pour l'essentiel, par une extension géographique de notre Communauté, des principes qui la régissent et de la situation de fait qu'elle a créée. Je n'ai rien à ajouter aux raisons indiquées par M. Catroux. Ces considérations tendent à confirmer l'impression — et je suis d'accord avec M. Kershaw sur ce point —, que les membres de l'A.E.L.E. chercheront individuellement une solution au problème de leurs relations avec la Communauté et qu'il n'y aura pas de règlement global entre la C.E.E. et l'A.E.L.E.

Dans son exposé sur l'évolution en Grande-Bretagne, M. Kershaw nous a donné une description extrêmement instructive de la situation vue par un observateur particulièrement compétent. Il cite la déclaration faite à Stockholm le 6 mars dernier par le Ministre britannique des Affaires étrangères, déclaration que nous avons enregistrée avec une grande satisfaction. Il est également encourageant de constater que la question du Commonwealth peut donner lieu à des jugements sans passion et qu'il est possible d'aborder ce problème, qui revêt assurément de l'importance, sans le dramatiser à l'excès. Ayant analysé l'évolution de la situation en Grande-Bretagne, le Rapporteur est amené à constater que dans ce pays le débat sur le principe de l'adhésion à la Communauté peut être considéré comme clos, ce principe étant désormais admis. Le Rapporteur nous a de nouveau fait part de cette constatation aujourd'hui même.

La Commission a constaté avec satisfaction que les esprits

ont évolué sensiblement dans le même sens dans tous les pays qui ne font pas encore partie de la C.E.E. On considère en effet de plus en plus dans les autres pays d'Europe également que la Communauté représente la seule forme possible et constructive d'intégration économique de l'Europe véritable. Je n'en veux pour témoignage que la résolution par laquelle l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a expressément reconnu, le 26 janvier 1966, qu'une Communauté économique européenne élargie offrait la base la meilleure sur laquelle édifier l'unité économique et politique de l'Europe. C'est pourquoi les discussions portent de plus en plus sur les modalités pratiques d'une telle solution. A notre sens, la Communauté élargie par de nouvelles adhésions devra rester une union économique conforme au traité de Rome, conserver la politique agricole commune et continuer sur le plan institutionnel à être organisée selon les procédures et les règles dudit traité. La Commission n'ignore pas les difficultés économiques et politiques considérables qui peuvent en résulter pour nos voisins européens.

Pour ce qui est de la Grande-Bretagne — je suis d'accord avec MM. les rapporteurs également sur ce point —, il ne faut pas oublier que si certains problèmes qui jadis ont été une source de difficultés, ont perdu depuis lors de leur importance, d'autres problèmes extrêmement délicats ont surgi à leur place : ces nouveaux problèmes concernent surtout la balance des paiements et l'équilibre monétaire de la Grande-Bretagne. Tout dans ce domaine dépend, comme le confirment nos propres réflexions, du succès des efforts déployés en Grande-Bretagne pour réaliser un meilleur équilibre économique intérieur. Nous espérons tous que ces efforts permettront d'enregistrer bientôt un redressement de la situation de la balance des paiements. Pour ce qui est de la question des délais, M. Kershaw a fait un pronostic prudent, qu'il nous a répété de vive voix aujourd'hui.

Nous avons également lu avec beaucoup d'attention l'exposé du Rapporteur de l'Assemblée consultative sur la situation de la livre sterling et l'opinion qu'il a formulée à ce sujet. Nous estimons comme lui que la faiblesse actuelle de la livre est une question d'intérêt international et qu'un effondrement brutal de

cette monnaie occasionnerait de graves préjudices au commerce mondial.

Il est vrai qu'il n'existe pas de solution de rechange à la Communauté européenne, mais il est non moins vrai que la Communauté économique restera inachevée, tant qu'elle n'englobera pas d'autres États européens. L'une de nos tâches essentielles reste aujourd'hui comme hier d'établir une liaison durable entre la Communauté et les États européens qui n'en font pas partie. Le continent européen forme une unité sur de nombreux plans : historique, politique, géographique — et il s'agit d'organiser cette unité de la façon la plus large possible. M. Czernetz a trouvé des termes éloquentes pour exprimer cette idée lorsqu'il a parlé de « forme, d'abord souple puis plus organisée de coopération politique entre partenaires économiques ».

Puisque, comme l'a rappelé M. Catroux, la Communauté économique influe sur la possibilité pour les États membres de rechercher un accord également dans des domaines autres que les secteurs purement économiques, la participation à l'intégration économique revêt une importance primordiale.

En résumé, les choses se présentent ainsi : un petit nombre d'États ont participé dès l'origine à cet effort d'unification que nous appelons « Communauté », alors que d'autres n'ont pas voulu s'y joindre pour des raisons que nous respectons. Cependant, il ne s'agit nullement là d'une situation définitive. Au lieu d'un mouvement d'unification auquel auraient pris part, dès le début, tous les États européens en mesure de le faire, l'histoire présente un processus dans lequel un groupe d'États commence l'exemple et d'autres États viennent se joindre à eux par la suite. On serait mal fondé à reprocher à cette avant-garde d'être un facteur de division ou à prêter aux États qui se sont tenus à l'écart l'intention de freiner l'unité européenne, et j'ai d'ailleurs l'impression que les récriminations de ce genre ont fait leur temps.

En outre, il n'est pas douteux que l'extension de la Communauté serait bénéfique pour tout le monde sur le plan économique

également. Dans la Communauté, l'expérience nous montre depuis bientôt neuf ans combien les mécanismes du traité de Rome ont un effet tonique pour l'économie et nous avons pu constater tout le profit qu'en ont tiré les économies des États membres. Tous ces avantages, connus de longue date, seraient encore beaucoup plus sensibles dans une Communauté élargie. A cet égard, les rapporteurs des deux assemblées ici réunies ont, à juste titre, particulièrement mis l'accent sur la coopération dans le domaine scientifique et technique, car elle est devenue une nécessité vitale pour l'Europe.

Considérée sous l'angle des avantages économiques qu'elle confère, la situation résultant de l'existence de la Communauté sous la forme actuelle est à mi-chemin entre l'absence totale d'intégration économique en Europe et une intégration économique englobant pleinement la plupart des États européens. Il est donc exact d'affirmer que l'existence parallèle de la Communauté économique européenne et de l'A.E.L.E. est préjudiciable sur le plan économique, si l'on veut dire par là que l'élargissement de la Communauté serait économiquement encore plus avantageux. Cette affirmation est en revanche inexacte s'il faut comprendre que cette division de l'Europe se traduit par une perte nette ou, en d'autres termes, que la situation économique résultant de l'existence parallèle de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. est plus défavorable que celle que connaîtrait l'Europe si aucun de ces deux groupements n'existaient. Les chiffres connus sur l'évolution des échanges intérieurs de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. et de leurs échanges réciproques, ne laissent subsister aucun doute à cet égard.

L'élargissement de la Communauté entraînera également des modifications de ses relations avec le reste du monde. Il est difficile de dire en quoi consisteront dans la pratique ces modifications et de prévoir leur orientation. Ce qui est certain, c'est que la Communauté élargie aura plus de poids sur la scène politique mondiale et que ce seul fait donnera un meilleur équilibre à ses relations avec le reste du monde — qu'il s'agisse des États-Unis ou des pays de l'Est.

Cette considération m'amène à rappeler que nous avons, nous Européens, des responsabilités à l'égard du monde. M. Czernez a fait de ces responsabilités le thème majeur de ses réflexions. Nous avons d'abord des responsabilités envers nous-mêmes : nous avons à sauvegarder notre personnalité et les possibilités que nous avons de faire entendre notre voix dans le monde. Nous devons être un élément moteur du progrès social, économique et politique. Mais nous avons également des responsabilités envers les autres : la Communauté économique européenne est devenue une réalité, mais les avantages que, malgré ses imperfections, elle a déjà apportés au monde de par sa seule présence, sont eux aussi des réalités tangibles. Je mentionnerai trois exemples :

Premièrement, la Communauté économique européenne est déjà un élément de stabilité dans l'économie mondiale. La sensibilité accrue des courants commerciaux de la Communauté permet aux États membres de s'aider mutuellement à corriger les mouvements dangereux pour l'équilibre des échanges. La stabilité interne de cette puissance économique, qui a les dimensions d'un continent fait déjà sentir ses effets à l'extérieur de la Communauté.

Le deuxième exemple encore plus caractéristique est celui de la politique commerciale. L'intégration européenne a été bénéfique pour nos partenaires commerciaux du monde entier. La Communauté ne s'est pas repliée égoïstement sur elle-même. Elle n'en a d'ailleurs pas le droit : dans ce domaine également, M. Catroux a bien dépeint la situation. Tout le monde connaît les chiffres : le déficit de la balance commerciale de la Communauté a atteint 5,5 milliards de DM en 1965. Les négociations Kennedy qui, comme les négociations Dillon ont été amenées par le succès de l'édification de la Communauté, témoignent elles aussi de l'importance des perspectives que la politique d'unité européenne ouvre pour le commerce mondial. M. Kershaw a donc eu parfaitement raison d'accorder une attention particulière à ces négociations.

Le troisième exemple est celui de la politique de développement. Dans ce domaine également, la Communauté économique

européenne a selon moi assumé toutes les responsabilités que ses moyens lui permettaient de prendre. Elle peut être satisfaite de sa contribution à la lutte mondiale contre la misère : ses importations en provenance des pays en voie de développement ont été, en 1964, à peu près 20 fois supérieures à celles de l'Union soviétique — 45 fois si l'on exclut les échanges avec Cuba —, au moins 2 fois supérieures à celles du Royaume-Uni, et bien plus importantes que celles des États-Unis. Ces chiffres font apparaître l'importance du courant d'importations entraîné par la croissance économique de la Communauté, elle-même favorisée par l'intégration. Depuis 1958, les importations en provenance des pays en voie de développement ont augmenté deux fois plus vite dans la Communauté qu'aux États-Unis. Le Marché commun offre donc également aux pays en voie de développement la possibilité d'accroître fortement leurs exportations. Son existence est pour eux aussi un facteur de stabilité économique.

Si les échanges avec les pays en voie de développement n'ont pas augmenté au même rythme record que les échanges avec les pays industriels, il faut en rendre responsable non pas l'intégration européenne mais un phénomène bien connu, à savoir que les liens commerciaux entre les régions fortement industrialisées ont tendance à se développer plus rapidement que les autres.

L'existence des liens économiques, géographiques et historiques avec les pays de la zone méditerranéenne et d'Afrique ont d'abord amené la Communauté économique européenne à concentrer ses efforts d'aide sur ces régions. Cependant, la politique de l'Europe en faveur du développement n'est nullement limitée à telle ou telle région. On peut le voir dès maintenant d'après la structure de nos échanges : nos importations en provenance de l'ensemble des pays en voie de développement ont augmenté plus fortement que celles en provenance des pays africains.

A l'avenir, à mesure que progressera l'œuvre d'unification européenne, la Communauté économique européenne assumera des responsabilités plus étendues encore. Il y a un rapport de cause à effet entre les deux thèmes que nous avons abordés aujourd'hui : que la Communauté économique européenne doive être élargie,

cela ne fait aucun doute. Que l'Europe ait des responsabilités économiques et politiques dans le monde, personne ne saurait non plus le nier. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, vos problèmes sont aussi les nôtres. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Merci, Monsieur le Président Hallstein.

La parole est maintenant à M. Sassen.

M. Sassen, *membre de la Commission d'Euratom.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la réunion jointe des deux assemblées s'affirme, une fois de plus, comme un événement important et éminemment utile.

Elle nous rend plus conscients de l'ampleur de l'Europe; elle nous donne une occasion de faire rapport, à nos collègues et à nos amis des autres pays de l'Europe, des activités des Communautés, d'échanger avec eux des vues sur l'avenir de l'Europe à la lumière de la situation actuelle, et en général de nous efforcer de rechercher en commun, partant de ce qui existe, des solutions vraiment réalisables.

Monsieur le Président, j'ai le rare privilège d'assister pour la treizième fois à la réunion jointe, cependant pas toujours au même titre. C'est la raison pour laquelle je puis vous dire que cette réunion est caractérisée par le niveau exceptionnel et remarquable des rapports qui vous sont présentés.

C'est pourquoi je m'associe vivement aux félicitations que M. Hallstein a adressées aux rapporteurs des deux assemblées.

Quant à l'Europe, il faut d'abord se rendre compte qu'elle est divisée en trois parties. En premier lieu, six États membres des Communautés de Luxembourg et de Bruxelles; ensuite les pays de l'Association européenne de libre-échange, enfin les pays dits de l'Est.

Au moment que nous vivons, nous devons également inclure ces pays dans les considérations que nous consacrons à l'Europe.

M. Reverdin a qualifié la division entre les Six et les Sept dans le domaine de la coopération, dont M. Czernetz a parlé dans son rapport, de « grand malheur ». En revanche, M. Catroux a pris sur cette division une position plus nuancée et à mon avis plus proche de la réalité. Sur ce plan, M. le président Hallstein a fait valoir quelques considérations qui méritent notre réflexion.

La division de l'Europe en *trois* parties est, en effet, un grand malheur, elle est même un véritable drame, surtout si l'on pense qu'elle est cause de la division d'un de nos pays.

Monsieur le Président, notre assemblée comprendra aisément que tout ce qui touche à la recherche et à la politique scientifique, au développement technologique, à leur rôle dans l'essor et l'épanouissement de l'Europe, à la nécessité d'agir dans ces domaines avec vigueur, avec rapidité et dans la solidarité, afin que l'Europe reste jeune et conserve sa place propre dans le monde en vue d'éviter une situation de dépendance, a intéressé plus particulièrement la Commission d'Euratom, à laquelle j'appartiens.

Il serait quelque peu surprenant de voir qualifier « d'étroitesse » toute solution qui donne au rôle attribué ou à confier à Euratom sa pleine ampleur. Sans vouloir me mêler à d'éventuelles querelles de compétence, vaines et stériles, je me permets de croire que l'expérience d'Euratom dans ce domaine est unique, irremplaçable même, et qu'elle se révélera indispensable pour tous les projets à réaliser dans l'avenir.

Cette expérience doit être mise au service de toute extension d'action dans les domaines qui nous préoccupent, sous peine de retarder de nouveau les opérations envisagées et de ne pas éviter des écueils qui déjà, je puis vous l'assurer, Monsieur le Président, ont été suffisamment explorés.

Nous avons, certes, acquis de l'expérience dans le domaine nucléaire. Mais il ne faut pas perdre de vue que ce domaine est moins « sectoriel » qu'on pourrait le croire, car il comporte notamment la physique, la chimie, la biologie, la technologie, l'électro-

nique et d'autres matières encore, et cela à un degré de perfectionnement et de « pureté nucléaire » extrêmement poussé.

Ces expériences couvrent non seulement tout un clavier varié du domaine scientifique et technique, mais elles s'étendent aussi à d'autres aspects de la conception et de la mise en œuvre d'une politique et d'une action commune en matière de recherche et de développement technique.

Ces expériences visent entre autres le lien inséparable entre la conception d'un côté et l'exécution des programmes de recherche de l'autre, les modes et les degrés de décentralisation de leur exécution, les modalités de contrôler leur évolution à la lumière des succès, des échecs ou des retards.

Elles visent également les rapports et un certain équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée.

Elles visent les problèmes relatifs à la diffusion des connaissances, des brevets et licences et aux intérêts des États membres quand la défense nationale impose une certaine limitation à cette diffusion.

Elles visent la transition entre le stade scientifique et le stade industriel; les rapports entre organismes publics et privés dans ce domaine; la coopération et la coordination entre leurs activités et des actions communes.

Elles visent l'influence de la vocation essentiellement pacifique d'une communauté comme Euratom, dans un domaine de recherches et de techniques qui ont et peuvent avoir des applications aussi bien militaires que pacifiques.

Elles visent des possibilités très souples et les résultats très fructueux de toute une série de coopérations de caractère général ou plus spécifique entre Euratom d'un côté, et des pays tiers ou des organismes spécialisés nationaux ou internationaux de l'autre, notamment avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, la Suède et d'autres pays tiers.

Elles visent également la façon dont ces coopérations s'étendent et prennent leur pleine ampleur.

Aussi, dans le domaine qui nous préoccupe, l'Europe doit, par cette voie, éviter la dépendance et se montrer suffisamment réaliste pour se défier de l'illusion d'une indépendance. Mais elle doit se concerter et se renforcer afin de donner toute sa mesure au jeu de l'interdépendance.

Nos expériences ont également trait aux modalités multiples de réaliser des programmes de recherche et de développement. C'est ainsi qu'on peut citer : les actions propres et entièrement communautaires; l'association; les contrats de recherche financés entièrement par la Communauté ou à frais partagés; la participation aux projets communs internationaux comme le réacteur Halden en Norvège et le projet Dragon en Angleterre; la création d'entreprises communes ou la participation aux programmes nationaux ou aux actions qui intéressent plusieurs États membres ou entreprises sans être incluses dans un programme commun proprement dit, enfin, les programmes indicatifs à plus long terme que nous avons récemment publiés.

La Commission d'Euratom a, au stade actuel, à son ordre du jour, comme tâche d'importance majeure, l'établissement d'un rapport sur les expériences acquises par Euratom en matière de politique de recherche scientifique et technique ainsi que la préparation d'un programme d'actions futures de la Communauté présentant un caractère différent et surtout plus diversifié que le premier et le second programme quinquennal de recherche. La Communauté doit en effet préparer l'avènement du nucléaire dès maintenant, alors que ce domaine se trouve encore en pleine évolution.

Nos expériences, bien entendu, seront à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent et qui désirent les mettre à profit et en tirer des leçons utiles. Les idées de base et les lignes directrices d'un programme d'actions futures de la Communauté ont fait l'objet d'une première communication de la Commission au Comité consultatif de la recherche nucléaire et d'une première

consultation au sein de ce Comité, il y a quelques jours seulement.

Il va sans dire que nos expériences n'ont pas toutes été couronnées de succès. En effet, il s'agit de véritables expériences, mais les succès obtenus, les résultats prometteurs qui se dessinent, les déceptions aussi qui accompagnent inévitablement toute action d'un caractère aussi aléatoire que la recherche scientifique et le développement technique, tout cela doit et peut être pour nous matière à leçon.

Il s'agit de véritables expériences puisqu'elles relèvent d'une activité multinationale qui a duré maintenant presque neuf années; l'ordre de grandeur de leur financement est d'ailleurs du milliard d'unités de compte, compte tenu des contributions de la Communauté elle-même et de ses associés.

Cette activité a été poursuivie par des équipes multinationales, communautaires et extracommunautaires, ce qui est déjà, en soi-même, d'une valeur psychologique, scientifique et technique inestimable et, j'ose dire, fascinante.

Monsieur le Président, je considère comme superflu de défendre dans cet hémicycle les avantages et les caractéristiques de l'action communautaire. La comparaison établie par M. Catroux, dans son excellent rapport, entre les structures et procédures communautaires, d'un côté, et la simple coopération sans caractéristique communautaire, de l'autre, est suffisamment éloquente et convaincante à cet égard. Si toutefois le rapporteur du Parlement européen me le permet, je formulerai deux réserves relatives au domaine que j'ai traité.

D'abord, à mon avis, le rapport met trop l'accent sur la relation entre recherche et développement technique d'une part, et aspect militaire, de l'autre. Précisément, les expériences d'Euratom peuvent démontrer que des programmes pluriannuels d'envergure, ainsi que des actions communautaires de caractère réglementaire, sont réalisables sans porter atteinte aux intérêts des États membres, ou d'un État membre, dans le domaine de la

défense, s'il y a de part et d'autre clairvoyance, bonne volonté et intelligence.

Cela ne signifie pas que je ne serais pas partisan d'une Europe plus unie aussi dans les domaines de la politique extérieure et de la défense. Bien au contraire.

M. Catroux a analysé ce qui pour le moment nous sépare encore de cet état d'unité européenne. En même temps, et comme M. Reverdin, il a présenté des plaidoyers impressionnants et plus que convaincants pour qu'on ne tarde pas à commencer la réalisation d'une action d'envergure et à l'échelle véritablement européenne sur le plan de la recherche scientifique et du développement technique et industriel, afin de conserver à l'Europe son rang industriel dans le monde.

Je souscris à ces plaidoyers à un point tel que je ne voudrais pas les affaiblir en y ajoutant d'autres éléments, car ces plaidoyers correspondent entièrement à ce que la Commission d'Euratom a déjà elle-même écrit dans les introductions de ses derniers rapports annuels.

Ma seconde réserve relative au rapport de M. Catroux est qu'il aurait pu mettre en lumière plus clairement comment huit années d'activité communautaire dans ce domaine-là ont contribué et ont aidé, par des structures institutionnelles mêmes, à rattraper des retards, à en combler d'autres, voire à réaliser certaines avances. Il n'empêche que, même dans ce domaine, des écarts persistent encore, principalement dus à ce que l'organisation industrielle nucléaire dans nos six pays n'a pas encore atteint l'échelle véritablement européenne.

Monsieur le Président, je voudrais terminer mon intervention en disant que les plaidoyers les plus éloquentes et les plus convaincants pour nous engager à concerter nos efforts dans le domaine de la science, de la technique et du développement industriel, ne suffisent guère, aussi longtemps que la volonté politique ferme et constante nécessaire pour instituer et mettre en œuvre une action d'envergure durable et irréversible ne s'est

pas encore manifestée de façon réelle, efficace et créatrice. Une fois cette volonté politique créatrice déterminée, on créera les structures et les procédures, on trouvera l'organisation appropriée et surtout on établira des institutions durables, capables d'agir efficacement et auxquelles on pourra confier des moyens financiers très importants, eux aussi à l'échelle européenne.

À ce moment-là, on trouvera certainement aussi les voies et les moyens capables de créer un cadre pour la réalisation de ces actions, cadre qui sera élargi par toute une gamme de possibilités d'association, de coopération, d'entreprises communes et autres, comme notre expérience nous l'a enseigné, mais de toute façon un cadre dont de nouveau l'on pourra dire en vérité, comme le disait en 1952 le président Jean Monnet de la C.E.C.A., que ses limites sont constituées par ceux qui ne veulent pas y entrer.

Espérons que cette thèse pourra, dans un avenir proche, devenir de nouveau une vérité. Espérons que le nombre des adhérents sera le plus grand possible, et qu'il n'y ait plus d'États qui voudraient adhérer mais ne le peuvent pas par manque de liberté.

Voilà, Monsieur le Président, qui doit toujours être très présent en notre esprit parce que c'est vraiment un élément de la responsabilité européenne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Merci, Monsieur Sassen, de votre excellente réponse aux rapports de M. Catroux et de M. Reverdin.

Mes chers collègues, je salue la présence dans cette salle de M. le Président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe et de M. le Président de la Cour de justice de la Communauté européenne. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Del Bo.

M. Del Bo, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, qu'il me soit permis d'exprimer mes remerciements pour l'occasion qui est offerte à la Haute Autorité d'exposer, par mon entremise, devant

une assemblée si hautement représentative de plus de 300 millions de citoyens européens, son point de vue sur le thème général de la position de l'Europe dans le monde et sur le problème plus particulier de l'éventuel élargissement de la Communauté économique européenne.

Je dirai tout d'abord que la Haute Autorité souscrit entièrement au contenu du rapport présenté par M. Catroux. On peut, à mon sens, en dégager quelques propositions fondamentales. En premier lieu, il faut que la Communauté économique européenne cherche à s'élargir le plus rapidement possible, sans rien perdre de son caractère institutionnel et que soient comblées certaines lacunes et certains retards en particulier sur le plan du progrès technologique et de l'industrialisation.

En deuxième lieu, l'intégration économique européenne a, de toute évidence, des incidences notables sur la politique économique et même, dirons-nous, sur les orientations de la politique générale dans son ensemble.

Enfin, et c'est peut-être là la considération la plus importante, tous ces aspects du problème ont un caractère d'interdépendance absolument inéluctable.

Un passage du rapport de M. Catroux mérite la plus grande attention : celui où il affirme que l'Europe a une responsabilité économique, une responsabilité politique et même une responsabilité morale envers toutes les autres régions du monde.

Il est, dès lors, de notre devoir de tenir compte de cette situation de fait et il incombe aux Communautés économiques européennes, non seulement de se consacrer aux problèmes de l'intégration économique et à l'organisation du marché commun des produits relevant de leur compétence, mais aussi de rechercher une solution efficace et fructueuse au problème des rapports de ces Communautés économiques européennes avec les pays tiers industrialisés d'une part, les pays en voie de développement de l'autre.

Cependant, nous sommes bien obligés ici de constater que

s'il est vrai que les auteurs du Traité de Paris et des deux Traités de Rome ont surtout du point de vue de la finalité conçu les Communautés comme des organisations ouvertes, les Traités qui gouvernent ces Communautés, et spécialement le Traité de Paris qui régit la Communauté du charbon et de l'acier, ne donnent pas aux Exécutifs des instruments suffisants pour résoudre immédiatement et rapidement les problèmes que posent les relations entre les États membres de la Communauté et les rapports de la Communauté elle-même avec les pays tiers.

Nous nous trouvons de ce fait devant une véritable question de méthodologie : plus ces problèmes deviennent urgents et plus nous y sommes sensibilisés, plus nous nous voyons contraints pour les résoudre, de perfectionner les instruments juridiques dont nous disposons.

Les Exécutifs des Communautés européennes doivent, dès lors, témoigner dans leur action quotidienne, de grandes qualités d'imagination, de cohérence et de ténacité vis-à-vis des gouvernements des États membres, qu'il faut engager à combler les lacunes des Traités et persuader d'accepter certaines solutions de caractère pragmatique qui, en raison même de ce caractère, doivent être considérées comme urgentes et ne pouvant souffrir aucun retard.

Il suffit de considérer l'un des produits qui relèvent de la compétence de la Communauté du charbon et de l'acier, à savoir l'acier, pour être aisément convaincu de la vérité de ce que j'avance.

L'acier est à la base de tout processus d'industrialisation et constitue aujourd'hui encore un des éléments fondamentaux de l'économie contemporaine. La Haute Autorité de la Communauté Charbon Acier, responsable de l'organisation de cette industrie de base au sein du Marché commun, doit constamment se préoccuper, dans l'ordre interne, de mener à bien des opérations de modernisation, de transformation et de rationalisation des entreprises productrices d'acier.

Mais sa mission ne s'arrête pas là. La Haute Autorité doit en même temps s'attacher à évaluer le problème sur le plan mondial, en tenant compte de l'évolution de la production et des échanges dans tous les États intéressés.

Nombre de ceux qui se penchent sur le problème de la production actuelle d'acier arrivent à la conclusion, à notre avis simpliste, que le monde connaîtrait pour le moment, une surproduction d'acier. Il me semble que cette affirmation ne peut être considérée comme exacte et qu'il serait plus juste de dire qu'il existe aujourd'hui dans le monde un déséquilibre persistant, et en partie voulu, entre l'offre et la demande d'acier.

L'analyse de ce qui se passe actuellement dans les grands États tiers producteurs d'acier, apporte là encore, une éclatante confirmation du point de vue que je viens d'exposer.

Au cours des cinq prochaines années, c'est-à-dire d'ici à 1971, l'Union soviétique prévoit d'augmenter de 40 % sa production sidérurgique. En d'autres termes, son programme consiste à passer des 91 millions de tonnes d'acier qu'elle produit actuellement à 126 millions de tonnes. Quant aux raisons de ce programme, les autorités politiques et économiques de l'Union soviétique déclarent que cette augmentation est prévue en premier lieu pour faire face aux exigences toujours croissantes du marché intérieur, en deuxième lieu pour intensifier les exportations et enfin, pour répondre aux besoins des pays en voie de développement.

Le Japon, de son côté, est en train de réaliser un important programme de concentrations d'entreprises. À l'heure actuelle, les complexes de production sont déjà en mesure de mettre annuellement sur le marché de 7 à 8 millions de tonnes (en 1980, la sidérurgie nipponne compte produire 80 millions de tonnes d'acier) et le Gouvernement de Tokyo encourage le développement des exportations.

Si nous tournons notre attention vers les États-Unis d'Amérique, il est facile de vérifier, malgré l'absence d'informations

précises, que la production y est en augmentation constante. Un investissement de 2 300 millions de dollars est prévu pour 1966 dans l'industrie sidérurgique, ce qui aura inévitablement d'importantes conséquences pour la mise sur le marché mondial de quantités toujours plus grandes de produits sidérurgiques.

Dans les États du continent africain, les organisations internationales cherchent à amener les différents gouvernements à unir leurs efforts et à parvenir à des productions communes en même temps, elles s'emploient à orienter les multiples initiatives vers une diversification des types de production. Ces initiatives ne sont pas toujours couronnées de succès, car il faut tenir compte de la pulvérisation des économies qui sévit depuis quelque temps en Afrique et l'on ne doit pas non plus oublier que les gouvernements de ces nouveaux États se trouvent devant une multitude de problèmes si immenses qu'ils ne parviennent pas parfois, à y apporter des solutions satisfaisantes.

Dans certains États d'Amérique latine — le Brésil et l'Argentine, par exemple —, le déséquilibre entre l'offre et la demande d'acier commence à se manifester. Il y a en effet sur tout le continent latino-américain une disparité entre les imposantes possibilités de production d'acier brut et la capacité, parfois insuffisante, des laminoirs.

Ce sont là des problèmes qui se posent également dans d'autres grands pays tiers, par exemple sur le continent asiatique et surtout en Inde et au Pakistan.

Il appartient à la Haute Autorité, aux termes mêmes du Traité de Paris, de rendre compte aux Gouvernements des États membres de l'évolution des marchés mondiaux de l'acier, de prévoir certaines situations prochaines, et parfois imminentes, et d'indiquer une série de solutions satisfaisantes. A cette fin, la Haute Autorité a mis au point quelques formules pratiques. Elle a installé en Amérique latine un office chargé de procéder à un échange d'informations entre la Haute Autorité et les gouvernements des États dont la sidérurgie déploie actuellement un effort d'intégration par l'entremise de l'Institut latino-américain du fer et de

l'acier. Elle a également conclu un accord ayant pour objet un échange d'informations avec la sidérurgie nipponne et, en attendant qu'intervienne la fusion des institutions, elle maintient, dans les limites permises par le traité, tous les contacts possibles avec les États associés africains et malgache.

Enfin, si nous portons notre attention sur la négociation tarifaire générale qui se déroule au sein du G.A.T.T., communément appelée *Kennedy round*, nous constatons que, là aussi, la Haute Autorité adopte une position cohérente. Elle est convaincue que, pour un type de production bien caractérisé comme l'est précisément l'industrie sidérurgique, il faut garantir un degré de protection suffisant, mais elle s'efforce en même temps de faire en sorte que ce degré de protection soit le plus rapproché possible entre tous les pays grands producteurs d'acier.

Seule la radiation de cet objectif permettra l'amélioration qui se révèle indispensable dans les échanges de produits sidérurgiques.

Pour conclure, permettez-moi également de faire observer que les solutions que nous avons esquissées jusqu'ici sont forcément partielles et peu satisfaisantes et qu'aucun d'entre nous ne peut se retrancher derrière l'antique schéma et le faux mythe de la surproduction d'acier dans le monde. Aucun d'entre nous ne peut, en effet, oublier que dans de vastes régions du monde, dans des continents entiers, se posent des exigences, se manifestent des besoins, conscients ou encore latents, qui demandent à être satisfaits.

Notre devoir est donc de nous efforcer tous ensemble, de répondre à ces besoins, de tendre vers l'indispensable amélioration du niveau de vie dans tous les pays du monde et d'arriver à un système de justice distributive.

Pour atteindre ces résultats, il faut que s'établisse une convergence effective et non pas seulement verbale, entre l'action politique des États industrialisés et l'action collective des États en voie de développement. C'est en ce sens que nous devons sou-

ligner la responsabilité morale des nations du continent européen envers celles d'autres continents et d'autres régions du monde.

En satisfaisant ces besoins, en répondant à ces exigences, l'Europe ne s'acquittera pas seulement d'un devoir, mais servira en même temps l'un de ses intérêts fondamentaux. Si, par malheur, il ne devait pas en être ainsi, nous en serions alors réduits à cette triste conclusion qu'il n'existe plus de justifications historiques pour la prospérité économique de l'Europe, pour l'industrialisation des nations dont nous sommes les représentants, et même pour ces initiatives d'intégration économique par lesquelles s'expriment et se caractérisent aussi heureusement les six États de la Communauté. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Merci, Monsieur le Président de la Haute Autorité.

Nous allons siéger jusqu'à 19 h 15 environ. Un certain nombre d'orateurs désirent intervenir ce soir car ils ne pourront pas être là demain. Je prie donc tous ceux qui vont prendre la parole maintenant de faire effort de brièveté.

La parole est à M. Furler.

M. Furler. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, puisque l'honneur m'est échu d'ouvrir le débat, je formulerai à ce sujet quelques observations générales très brèves. Les membres du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe se réunissent une fois par an depuis une dizaine d'années pour discuter sur un thème qui, autrefois, était fixé de façon très précise : il s'agissait, en effet, d'examiner ce que les Six avaient réalisé de particulier au cours de l'année, en matière de développement européen, les Six qui sont plus étroitement liés au sein des Communautés des charbon et de l'acier, de la Communauté économique européenne et de l'Euratom.

Mais cet ancien thème est un peu tombé dans l'oubli. On a estimé qu'il fallait trouver des thèmes modernes, intéressants et

généraux qui s'ajoutent aux rapports et que ces thèmes devaient désormais porter sur un domaine un peu élargi.

Nous avons maintenant entendu les rapports. Je dois dire que pour l'essentiel ils s'en tiennent au point de vue des précédentes réunions jointes et il faut en remercier les auteurs. Cependant, ces rapports — je veux dire non pas les exposés des Présidents, mais ceux des rapporteurs — ont justement aussi leurs forces et leurs faiblesses. Je remercie Messieurs les rapporteurs pour leur travail et leur contribution. Mais il subsiste deux risques que je tiens à signaler puisqu'ils peuvent troubler quelque peu nos débats.

Le premier risque est que nos discussions soient trop générales (*applaudissements*), qu'elles portent sur les dangers atomiques, sur la Russie et la Chine, sur les explosions dans le monde et sur la supériorité acquise par les hommes à l'âge de la pierre et autres sujets qui ne concernent pas directement notre travail européen, qui constituent un arrière-plan extrêmement intéressant de notre vie, de notre angoisse, de nos espoirs, mais qui ne devraient pas être directement au cœur de notre débat.

Le deuxième risque c'est que, pour donner ici l'impression d'une certaine concordance de vues, d'un optimisme européen, d'une communauté d'intérêts, nous ne soyons pas assez concrets. À ce propos, j'estime personnellement que le rapport de M. Catroux, que j'apprécie grandement, était cependant parfois trop général dans sa partie politique. Il n'a pas traité de façon concrète certaines questions qui sont demeurées en suspens et que j'aurais sans doute abordées autrement. Je ne crois pas que nous soyons venus ici pour discuter de généralités ni en quelque sorte pour envelopper les faits dans les brumes d'un bel automne en espérant que le soleil en sortira. Non, nous voulons aussi examiner ensemble nos désaccords et les causes de nos difficultés. C'est, je crois, le seul moyen de progresser dans notre discussion sur l'Europe.

Je dirai maintenant quelques mots des réalisations de la Communauté européenne et en particulier de la Communauté

économique européenne puisque c'est sur elles que se sont centrés aussi bien les critiques que l'intérêt. Je suis heureux que le président Hallstein ait, une fois de plus, décrit en quelques phrases précises ce qui s'est passé dans ce domaine. Songez que la Communauté économique européenne a mis sur pied une politique agricole commune, résultat qu'on tenait pour presque irréalisable, qui n'avait été obtenu nulle part ailleurs dans le monde et que l'A.E.L.E. elle-même n'a jamais cherché à atteindre. Ce n'est pas seulement un progrès au sein de la Communauté, c'est aussi un fait qui peut influencer sur toute la politique européenne. Vous comprendrez donc que je considère ce fait comme extrêmement positif, même si, sur des points de détails, les opinions peuvent être différentes quant à la politique générale et à son financement au sein de la Communauté économique européenne. Mais de toute façon, c'est un grand événement.

Un grand événement a également marqué le domaine de la politique conjoncturelle. Quand on considère le passé récent, on constate que les six gouvernements se sont entendus sur des recommandations et qu'ils ont fait de la politique conjoncturelle non seulement une question d'intérêt commun, mais même d'action commune. C'est ainsi qu'on s'est efforcé d'aller toujours de l'avant.

Il a été décidé que l'union douanière devrait être achevée au plus tard le 1^{er} juillet 1968, c'est-à-dire de toute façon bien avant le terme prévu dans le Traité. Cela aussi, c'est un fait.

Constatez les progrès qui ont été accomplis. La réalité de la Communauté économique européenne apparaît de plus en plus clairement bien que nous ayons traversé une crise, très désagréable, pénible et qui, à mon avis, est surmontée quant à ses conséquences extérieures mais non pas complètement à l'intérieur. Elle se présente comme une crise longue qui, certes, ne paralyse pas notre action, mais pour un certain temps, même assurément limité, nous empêchera, dans certains secteurs de l'union économique, de progresser aussi rapidement que nous l'eussions souhaité et cru possible.

Les progrès de la C.E.E. ! Je viens de parler des progrès internes qui sont évidents, réels. Mais nous souhaitons aussi des progrès à l'extérieur. C'est à tort, selon moi, que l'on parle d'« extension géographique » de la C.E.E. Cette expression me paraît fautive. La C.E.E. n'étant pas un État, n'a donc pas de territoire national. Néanmoins, elle a, comme membres et associés, des États qui ont un territoire et d'autres États peuvent entrer dans cette grande Communauté.

Il y a là un problème crucial : celui de l'adhésion de la Grande-Bretagne, ou, pour employer des termes concrets, le problème général des adhésions. Nous nous berçons d'illusions, nous nous tromperions en supposant qu'on puisse encore mettre quelque ordre dans les affaires de l'Europe en créant une grande zone de libre-échange. Depuis huit ans, il ne peut plus en être question et les déclarations équivoques de certains dirigeants ne sauraient nous dissimuler qu'une telle notion n'est plus réaliste, de même qu'il n'est pas réaliste de songer à jeter un pont entre les deux organisations économiques rivales. Je crois qu'il n'y a qu'une réalité : venir à bout de cette évolution divergente en Europe par une concentration encore plus forte sur la Communauté économique européenne, même si elle n'est qu'économique. Car s'il est une chose incontestable dans le monde moderne, c'est que la politique comprend aussi l'économie et pas seulement la politique extérieure et la politique de défense, si importantes que soient celles-ci. Mais là encore, il serait illusoire de rechercher une union politique qui, chacun le voit, est absolument impossible à réaliser sur une base large, du moins avant longtemps.

Mais si l'on considère l'adhésion de la Grande-Bretagne et si l'on sait qu'elle n'est pas réalisable à court terme, il importe néanmoins de voir comment s'est orientée l'évolution des peuples et celle des gouvernements. Il ne faut pas oublier, non plus, — cela est très important pour apprécier nombre de faits — qu'en 1961-1962 nous étions sur la voie qui aurait permis d'atteindre ce grand objectif et par conséquent de résoudre le problème C.E.E.-A.E.L.E., c'est-à-dire de créer la grande unification européenne. Mais les négociations, comme le Président

Hallstein nous l'a d'ailleurs dit en pleine crise, n'ont pas échoué sur des difficultés inhérentes aux négociations elles-mêmes. Non, elles ont échoué en raison d'attitudes politiques très personnelles : parce qu'un Etat, la France, opposant son veto, a dit : « les temps ne sont pas mûrs » ou peut-être : « c'est absolument impossible pour certaines raisons » ou : « je ne veux pas que cela marche ».

Mais à cette époque-là, nous avons aussi des difficultés, celles de la politique agricole. Chacun disait qu'elles seraient difficiles à surmonter ! Nous aurions pu les surmonter alors. Mais je crois que nous pouvons encore le faire bien qu'entre-temps, la politique agricole commune ait abouti à des résultats bien différents du système qui prévaut, par exemple en Angleterre. Ce matin, un ami me disait : « ces deux systèmes fonctionnent en marchant, l'un sur les mains, l'autre sur les pieds ». Je crois qu'ils peuvent tous les deux fonctionner de concert et je crois qu'à long terme, la différence des politiques agricoles ne justifie pas une vue entièrement pessimiste de l'avenir.

Le rapport de notre collègue anglais, qui a pris la parole au nom de la Commission économique du Conseil de l'Europe, expose la crise de la livre sur au moins dix pages. C'est évidemment très intéressant et je trouve très loyal de sa part d'avoir dit : « Tant que nous n'aurons pas mis de l'ordre dans nos affaires, nous ne pourrions ni ne voudrions adhérer à la Communauté économique. »

Mais il serait erroné, pour apprécier les réalités politiques de l'Europe, de poser en principe que cette crise de la livre est vraiment un obstacle insurmontable à une adhésion ou à l'élargissement de la Communauté. Je crois que cet obstacle peut aussi être surmonté et je crois que nous pourrions y contribuer — mais je ne crois pas que nous pourrions le surmonter seuls, même au sein de la Communauté. Quand l'Italie a connu une crise de la lire, des efforts ont été déployés de tous côtés, même en dehors de notre Communauté économique dont elle fait partie, pour l'aider à surmonter cette crise, quoique naturellement, les différences, en termes de valeur, soient considérables.

Permettez-moi de rappeler ici un souvenir qui concerne l'attitude que nous autres Européens devrions adopter en ces matières. Nul ne saurait prétendre qu'en 1956 et 1957, au moment où nous allions instituer les Traités, le franc fût une monnaie particulièrement stable. La France connaissait des difficultés de politique économique. Nous les avons constatées. Mais personne parmi les autres Européens ne s'est avisé de dire : « Nous devons tout ajourner ; la France ne doit pas adhérer parce qu'elle connaît une crise économique, parce qu'elle a des difficultés avec le franc, avec sa monnaie. »

Au contraire, nous avons envisagé une aide, nous avons institué des règles spéciales parce que nous ne pouvions pas prévoir que dès 1958 la crise serait surmontée, qu'au cours du deuxième semestre de 1958 un grand pas serait fait en France pour créer les conditions nécessaires à une intégration économique renforcée.

Je dis qu'aujourd'hui, la crise de la livre n'est pas un obstacle insurmontable à un élargissement de l'intégration économique et aucun de nos membres ne doit s'en prévaloir pour prétendre que cette crise nous empêche d'opérer cet élargissement en faveur de l'Angleterre. Il faut toujours revenir sur cette question parce que c'est une des questions fondamentales. Je ne crois cependant pas — tout en le souhaitant vivement — que cet élargissement puisse être réalisé d'ici un ou deux ans, car les arguments de poids qui s'y opposent ne sont pas encore éliminés, et d'ailleurs notre Traité stipule expressément qu'un État peut empêcher l'adhésion d'un autre État.

Mais cet élargissement, nous le voulons aussi dans d'autres domaines. Nous avons des traités d'association avec la Grèce et la Turquie et des négociations sont en cours avec l'Autriche. Je voudrais vous demander de faciliter ces négociations. Nous sommes certainement d'accord pour penser qu'elles durent depuis trop longtemps. Les difficultés ne peuvent pas être telles qu'on ne puisse en venir à bout un peu plus vite. Nos amis autrichiens, je crois, sont aussi d'avis qu'on ne doit pas faire antichambre trop longtemps avant d'en venir à une solution pratique.

Mais la C.E.E. a d'autres réalisations à son actif. Nous avons les associations avec des États africains. Ne les oublions pas! Ce sont des faits réels et tangibles, qui peuvent même avoir des répercussions sur la politique mondiale. Nous avons depuis peu une association avec le Nigéria et je viens d'apprendre que l'on pourrait, dans des conditions analogues, associer le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie — idée que j'ai moi-même vivement recommandée — et qu'on approche, là aussi, du but. J'espère que les nouvelles qui me sont parvenues à ce sujet se révéleront exactes. Là aussi, par conséquent, nous devons être conscients de cette évolution des faits et peut-être l'accélérer et la favoriser pour que les choses n'en restent pas là.

Mais j'ai dit tout à l'heure que nous ne pouvons pas attendre les solutions globales, des solutions toutes faites. Nous vivons dans le monde des réalités ; nous savons qu'il existe de grandes difficultés, même au sein de la C.E.E. Pourtant, nous voulons patiemment aller de l'avant et ne pas nous abandonner au désespoir. Toutefois, nous ne voulons pas non plus donner dans un optimisme excessif qui ne provoquerait que des déceptions chez les peuples du dehors. Au contraire, nous devons voir les choses avec réalisme et distinguer celles qui sont impossibles et celles qui à longue échéance — car l'Europe vivra plus de 10 ou 20 ans — sont inéluctables et qui feront alors disparaître les difficultés internes de l'Europe.

Naturellement, il est regrettable que la C.E.E. et l'A.E.L.E. subsistent côte à côte. Il est par ailleurs inexact que ces deux groupes se ressemblent de plus en plus. Pour ma part, je ne le crois pas; ils ont des tâches trop différentes. Mais je ne crois pas non plus qu'à longue échéance, cette coexistence restera sans effets préjudiciables pour les échanges commerciaux et la politique économique. Jusqu'à présent, nous avons eu de la chance : l'économie européenne dans son ensemble connaît, en effet, une conjoncture en hausse constante. Si cette situation devait changer, il serait très dangereux d'avoir, côte à côte, deux groupements sérieusement concurrents. Comme M. Hallstein l'a dit, l'intérêt d'une fusion serait que l'A.E.L.E. gagnerait de nouveaux avan-

tages à cesser d'être l'A.E.L.E. pour faire partie d'une communauté européenne plus large.

Je suggère par conséquent que nous poursuivions la discussion de façon très pratique, très réaliste et avec un certain élan, que nous ne tenions pas des propos par trop négatifs et que nous ne perdions pas espoir. Cette politique européenne est un jeu de patience. Il y faut beaucoup d'adresse et de ténacité. Nous avons des moyens et des buts que chacun d'entre nous croit sans doute justes et que nous pouvons mettre en œuvre et atteindre méthodiquement, même si, parfois, le rythme est un peu lent. Ne com-mettons pas d'erreur; avançons lentement, mais restons sur le bon chemin!(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à Monsieur Oele.

M. Oele. — (*N*) Monsieur le Président, je bornerai mon intervention au thème de la collaboration scientifique en Europe. J'ai pris connaissance avec grand intérêt des conceptions de mes collègues MM. Catroux et Reverdin telles qu'elles sont exposées dans leurs rapports.

Il ressort de ces rapports qu'on voudrait aller plus loin en matière de programme scientifique, mais qu'on ne sous-estime pas les difficultés politiques.

La façon de traiter ces problèmes, tant dans le rapport de M. Catroux que dans celui de M. Reverdin, fait preuve d'un sens des réalités dont il me semble que nous pouvons être reconnaissants aux rapporteurs.

Il est toujours bon de voir les choses sous un jour qui ne soit pas trop optimiste, mais qui soit au contraire à tous égards réaliste. Il faut plutôt se demander si les difficultés ne sont pas sous-estimées. J'y reviendrai tout à l'heure, mais si je dois participer à ce débat, je veux le faire en toute connaissance des réalités.

Monsieur le Président, je voudrais aborder ces réalités sous l'angle particulier de la politique scientifique. Je voudrais exa-

miner qu'elles sont les conditions requises pour un programme scientifique viable, même exécuté sur un plan international.

Une première condition purement objective est la création d'une organisation où soit possible une collaboration pour ainsi dire constante entre les hommes politiques responsables du programme et les hommes de science qui prêtent leur collaboration à ce programme.

Ce n'est pas sans raisons que j'emploie ici le terme d'organisation, mettant ainsi l'accent sur le projet d'organisation, qui doit faire naître la collaboration. En effet, si l'on veut instituer un programme scientifique international qui soit important et viable à la fois et qui puisse plus tard offrir un tremplin pour une collaboration plus poussée, une organisation de ce genre est alors une condition essentielle.

Une telle organisation est indispensable tout d'abord pour s'assurer qu'on a le personnel et les compétences voulus pour apprécier les incidences financières des programmes et projets de recherche, souvent très coûteux, que l'on veut lancer.

Une telle organisation est également indispensable pour une autre raison : par la comparaison de diverses possibilités de recherche, il s'agit de prendre des options permettant d'appliquer un programme qui ait une véritable portée politique.

Une deuxième condition, non moins objective, pour la bonne exécution d'un programme scientifique international est qu'il faut reconnaître la nécessité d'un plan à moyen terme et, par conséquent, la nécessité d'établir un budget à long terme.

La recherche scientifique, et surtout l'œuvre technique de développement, est une entreprise de très longue haleine. Les projets portant sur cinq ans et même sur dix ans n'ont rien d'extraordinaire. En particulier, les projets destinés à stimuler le développement technique et la croissance économique sollicitent vivement les capacités financières et les facultés d'endurance des États qui

y participent et qui devront s'engager pour une période assez longue.

Il faut aussi déterminer en plein accord dans quelle mesure on considérera la recherche scientifique commune et l'effort commun de développement technique comme un facteur de croissance pour l'économie.

En dernier ressort, il s'agit de tomber d'accord sur les conditions fondamentales de la politique économique à moyen terme, car à la longue notre développement économique dépendra à 75 % et peut-être à 90 % des nouveautés que nos savants créeront dans les laboratoires et les bureaux d'étude.

Quand on considère cet aspect objectif de la planification à long terme, il ne faut pas non plus perdre de vue que la réalisation d'un programme ou d'un projet fait toujours apparaître des plans ambitieux qui ne méritent pas tous, tant s'en faut, d'être mis à exécution.

L'expérience enseigne qu'il n'est pas facile, et pourtant qu'il est indispensable d'élarguer.

Mes amis politiques et moi-même, nous pensons qu'on ne saurait confier ce travail aux représentants des gouvernements nationaux pour un programme scientifique tant soit peu cohérent et digne de ce nom, même sur un plan international. Ce serait désagréable pour les parties en cause. Il n'est pas nécessaire, à mon avis, d'en chercher des exemples dans la pratique récente, qui d'ailleurs figurent déjà dans le rapport de M. Catroux.

En outre, pour l'organisation du programme scientifique, il importe d'introduire une autorité compétente à laquelle on puisse remettre en toute confiance le contrôle technique et financier des programmes et projets. Cet organe ne réussira que s'il dispose de l'autorité supranationale qui lui est indispensable.

Outre ces deux aspects objectifs, un troisième aspect est également lié au programme scientifique. Il influe sur la manière dont

on insère politiquement un programme dans la collaboration entre les États. En effet, il est indispensable de juger l'ensemble des efforts en fonction des objectifs généraux de la politique économique et sociale. Cette exigence de nature politique doit aussi s'appliquer à un programme scientifique bien conçu et elle doit toujours avoir la primauté sur les exigences matérielles.

De fait, les fonds disponibles ne sont pas inépuisables. Il ne suffira pas d'en faire des emplois judicieux, il faudra aussi comparer ces emplois à d'autres formes d'activités stimulantes déployées par l'autorité à l'échelon national, international, communautaire et supranational.

C'est justement parce qu'il s'agit ici de fortes sommes qu'il faut savoir à l'avance quelle importance on attache, dans la collaboration scientifique, au maniement de la capacité concurrentielle et par conséquent de l'indépendance économique.

À notre avis, il ne faut pas que les possibilités d'utilisation des fonds pour l'assistance aux pays en voie de développement et pour le progrès social soient escamotées.

C'est d'autant plus vrai qu'une recherche scientifique spécialement dirigée vers ces objectifs peut être un stimulant puissant. Je n'essaierai pas de dégager ici ces aspects purement politiques. Toutefois, il ne faut pas les négliger, car à mon avis il peut se faire que cette façon de traiter les problèmes nous place devant une Europe ayant les caractéristiques d'un super-État technocratique et politiquement uniformisé où une part de notre diversité et peut-être une plus grande part encore de notre démocratie seraient abandonnées.

Arrivé à ce point de mon argumentation, je tirerai de mes propres remarques une conclusion provisoire. Cette conclusion, c'est que pour obtenir une politique scientifique viable à l'échelon européen, il faut des organes chargés de mettre en œuvre cette politique, dotés d'une grande liberté d'action et qui surtout aient déjà des compétences et des contacts leur permettant d'exercer

un contrôle démocratique, comme en ont en principe les organes de la Communauté des Six.

La question qui nous occupe ici est celle de savoir comment entraîner les autres États européens dans la politique scientifique communautaire, telle qu'elle commence à se profiler. Il importe ici que ces États, premièrement, apportent une contribution réelle et équivalente à cette politique et, deuxièmement, qu'ils en tirent un profit maximum pour leur propre développement économique. Mais il faut aussi éviter, troisièmement, que l'intervention d'autres États européens n'affaiblisse l'organe directeur de la recherche, que les pouvoirs ne s'édulcorent et que l'élan et le dynamisme ne s'émoussent; bref, il faut qu'une structure organique claire reste possible.

Je n'éluderai pas cette question importante qui est au centre du sujet. M. Reverdin a signalé les activités du « groupe Maréchal », groupe de travail des six gouvernements, qui dans le cadre de la programmation économique à moyen terme élabore des propositions visant à une collaboration scientifique plus poussée. Il a constaté que sur ce point la porte peut être ouverte à une plus large coopération européenne, peut-être sous forme d'accords spéciaux d'association. Je reconnais avec lui que les possibilités existent en principe et qu'il faut essayer de les exploiter.

Mais il faut aussi comprendre, si nous ne voulons pas perdre le sens des réalités, que les possibilités de coopération varient beaucoup selon les terrains de la recherche. Il y a d'une part la recherche fondamentale et d'autre part la recherche appliquée dont l'importance n'est pas commerciale, mais purement générale. Sur ce plan, il n'y a pas de grosses difficultés. Les nombreuses organisations internationales qui s'occupent de recherche le prouvent. Elles peuvent certainement s'étendre et s'agrandir et recevoir une structure qui laisse libre cours au dynamisme interne et à l'élan dont je parlais.

Dans le domaine de la coordination de l'enseignement scientifique, il existe des possibilités, qui ont déjà été exploitées en partie, au niveau des hautes écoles pour l'enseignement scienti-

fique supérieur que nous ne connaissons pas encore ici, mais qui existent déjà aux États-Unis. Ce n'est pas non plus une nouveauté. Il y a aussi des possibilités dans les domaines de la biochimie moléculaire, de la recherche océanographique, de la lutte contre la pollution de l'air, contre la pollution des eaux et contre les accidents de la route.

Tout cela, Monsieur le Président, ne posera pas de graves problèmes en principe. Mais il y a un autre domaine où les difficultés seront beaucoup plus grandes et c'est le plus important pour la croissance économique. Je fais ici allusion aux projets coûteux de la recherche à orientation technique. Ce sont les projets qui, plus que toute autre activité, stimulent le développement industriel de la croissance économique. C'est là que des décisions difficiles doivent être prises. Quant on décide de lancer en Europe des satellites de télécommunication dans le cosmos, quand on décide d'aborder le problème de la transformation de l'eau de mer en eau douce, par exemple, ce sont des décisions extrêmement coûteuses qui peuvent être un stimulant puissant pour l'industrie. Mais ce sont aussi des questions si vastes qu'il faut se mettre d'accord sur la manière dont on adaptera cette recherche au développement industriel qu'elle vise.

Il est, par exemple, beaucoup plus coûteux de réaliser un aérobus européen que de stimuler la recherche sur le cancer grâce à un afflux provisoire d'argent. Je ne prends pas ici en considération la nécessité de la recherche sur le cancer.

Au début de mon intervention, j'ai désigné trois conditions pour que réussisse ce type intéressant de recherche dans le contexte d'une politique organique et intégrée à la politique économique.

Maintenant que nous abordons les difficultés d'une extension de la coopération économique, je voudrais attirer l'attention sur deux points qui à cet égard sont au moins aussi importants. Il faut se mettre d'accord sur la manière dont les industries des États participants sont intéressées à cette coopération et obtiennent

le droit d'exploiter commercialement les découvertes issues de la recherche entreprise en commun.

M. Sassen, membre de Commission européenne de l'Énergie atomique, a précisément fait remarquer que c'est très important. Je crois que M. Sassen a aussi fait remarquer, notons-le bien, que les connaissances doivent être plus largement diffusées et plus souvent échangées, particulièrement en ce qui concerne les découvertes dues à un apport de fonds communautaires ou officiels. Or, sur ce point, Monsieur le Président, il reste beaucoup à faire.

Nous avons fait allusion tout à l'heure à l'avance des États-Unis. C'est un fait que les possibilités matérielles et l'ampleur du marché aux États-Unis ont joué un rôle déterminant en la matière, mais c'est aussi un fait que la plus grande publicité des travaux et les plus grandes possibilités de diffusion des connaissances dans ce domaine sont au moins aussi importantes.

En Europe, il reste encore beaucoup à faire sur ce terrain. On accepte aux États-Unis beaucoup plus qu'en Europe la grande mobilité des chercheurs. En Amérique, du moins dans les domaines importants où la croissance est forte, et je pense à l'électronique, on est très communicatif. Les nouveautés technico-commerciales sont facilement transmises par téléphone aux sociétés concurrentes parce qu'on se connaît. Les congrès sont en Amérique de véritables bourses du travail. Tout cela, ne l'oublions pas, est favorisé par l'autorité, qui préconise une morale anti-trust et qui finance directement ou indirectement quantité de recherches précieuses.

Ici, la simplification de la délivrance des brevets peut aussi jouer un rôle utile.

Monsieur le Président, quand on considère ces questions, il est clair qu'il ne suffit pas, pour étendre la coopération européenne, de lancer un seul et unique projet intéressant. Il faudra aussi, pour étendre la coopération économique, multiplier les initiatives. À ce sujet, je voudrais faire quelques suggestions, qui d'ailleurs ne sauraient prétendre à la perfection. Je pense, d'ailleurs,

que d'importantes suggestions en vue de cette coopération pourront être faites en particulier par le groupe de travail dont j'ai parlé tout à l'heure, mais aussi, en collaboration, par la Haute Autorité et par les Commissions de l'Euratom et de la C.E.E.

On pourrait aller plus loin si on voulait bien réfléchir à ce qu'on pourrait obtenir avec un ensemble de projets au lieu d'un seul. Je veux dire qu'il y a certainement de grandes possibilités. Ces possibilités grandiront à mesure que la concurrence entre les États et les blocs d'États se déplacera du secteur militaire vers le secteur économique. C'est fermer les yeux à cette réalité que de méconnaître ce déplacement.

Il n'est pas vrai qu'actuellement et dans les années à venir la défense et les affaires étrangères formeront la principale toile de fond de la politique qui sera suivie en matière de recherche scientifique.

Déjà, un changement évident est en cours. On s'oriente beaucoup plus nettement vers des projets visant une plus grande production accessoire de connaissances civiles ou même uniquement une production de connaissances civiles.

On sait que notre production accessoire, quand on se borne à de simples projets militaires, surtout de caractère atomique, n'a rigoureusement aucune valeur. Quand on plonge sous l'océan dans un sous-marin atomique, on n'apprend rien ou presque rien en matière d'océanographie. Mais quand on fabrique des appareils et des instruments de plongée spéciaux pour étudier les fonds marins et les couches inférieures de la mer, on apprend beaucoup. Voilà qui peut aussi revêtir une grande signification pour votre avenir industriel.

J'ai pensé, Monsieur le Président, qu'il ne suffit pas d'indiquer ni même de réaliser un certain nombre de projets. J'ai déjà dit qu'il faut aussi une politique pour la diffusion et les échanges de connaissances et une politique pour la structuration organique. À cet égard, je citerai l'harmonisation et la simplification accélérées de la législation européenne des brevets, l'organisation

d'un office supracommunautaire pour les projets de recherche et de développement ayant un caractère supracommunautaire.

Je voudrais aussi attirer l'attention sur un statut spécial de droit international pour les entreprises qui enrichissent le savoir et dans lesquelles la recherche scientifique dépasse un certain pourcentage du chiffre d'affaires.

Dans ce cas, on pourrait exiger que les facilités accordées à ces entreprises donnent lieu, pour les connaissances acquises, à des permis d'exploitation qui ne soient pas exclusifs et qui soient délivrés à quiconque les demande et accepte de les payer. En outre, on pourrait exiger que soit assurée la diffusion régulière des connaissances fondamentales acquises grâce aux recherches effectuées aux frais des organes européens, des pouvoirs publics ou de la Communauté.

Ce ne sont là, Monsieur le Président, que des idées éparses.

En tout cas, je crois qu'on peut aller plus loin, mais qu'il faut une approche intégrée, un ensemble cohérent de conventions internationales qui à des stades ultérieurs pourront être élargies et étoffées.

À mon avis, ce n'est pas en bâclant le travail que nous obtenons notre indépendance économique et une nouvelle amélioration du niveau de vie en Europe. J'espère sincèrement qu'il y aura une volonté politique de progrès en ce sens. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je vous remercie, Monsieur Oele.

Nous entendrons ce soir encore deux orateurs, M. Vredeling et M. Gordon Walker.

La parole est à M. Vredeling.

M. Vredeling. — (*N*) Monsieur le Président, en ma qualité de porte-parole du groupe socialiste au Parlement européen, je

bornerai mon intervention aux problèmes concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Je commencerai par faire remarquer que le rapport de M. Catroux et celui de M. Kershaw ont pour thème central cette constatation que la division actuelle de l'Europe en deux blocs ne manquera pas d'avoir de graves conséquences pour la collaboration politique et économique en Europe. Il faut, comme l'indiquent les deux rapports, trouver une solution.

Un autre point de concordance entre les deux rapports est la position adoptée sur la question de savoir s'il faut rechercher un règlement provisoire — dans le jargon de la C.E.E., nous appelons ça jeter un pont — c'est-à-dire des solutions d'urgence ou si, par une vue réaliste des choses, il convient d'affirmer que seule l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays candidats offre une solution.

Les deux rapports répondent à cette question par le deuxième terme de l'alternative, c'est-à-dire qu'ils ne voient de solution que dans l'adhésion en question, celle de la Grande-Bretagne étant politiquement la plus importante.

Mais si maintenant nous nous demandons dans quelles conditions l'adhésion de la Grande-Bretagne doit avoir lieu, il me semble qu'alors les réponses des deux rapports divergent.

Le rapport de M. Kershaw se borne à des considérations économiques et monétaires, très utiles certes, mais qui situent les problèmes dans le cadre des difficultés économiques et monétaires.

Le rapport de M. Catroux va plus loin. Je crois que ce rapport penche fortement vers l'idée qu'un accord doit se faire sur les grandes lignes de la politique extérieure et de la défense, avant que la Grande-Bretagne et d'autres pays européens puissent adhérer au Marché commun. Dans ce rapport, on peut le lire en quelque sorte entre les lignes et parfois même en termes très clairs.

A la page 8, il est dit expressément au paragraphe 18 :

« Il en est de même de la situation des États d'Europe occidentale en matière de politique extérieure et de défense. Même si, en matière de politique économique, les conditions d'une adhésion doivent être négociées, il convient de se demander au préalable à quels problèmes la Communauté élargie se verra confrontée. »

Voilà donc des points qui, d'après le rapport de M. Catroux, devraient être réglés avant l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté.

Monsieur le Président, quelle doit être notre réaction à cette thèse?

D'abord, je ferai remarquer que le rapport de M. Catroux se garde soigneusement, M. Furler l'a signalé tout à l'heure, de mentionner le rôle de la France au cours des négociations de 1963 sur l'adhésion de la Grande-Bretagne. Il n'a même pas été question du veto français dans ce rapport.

Sur ce point, le rapport de M. Kershaw est beaucoup plus réaliste. Il y est dit au paragraphe 5, page 5 du doc. 2114, Addendum :

« Cependant, pour que cette volonté politique se traduise dans la réalité, il faudrait qu'elle trouve un climat politique approprié au sein des Six. En fait, le Gouvernement britannique estime qu'il serait prudent de ne pas entamer des négociations officielles à moins d'être assuré du succès et, à cet égard, l'attitude du Gouvernement français, en particulier, ne lui paraît pas suffisamment encourageante actuellement ».

Monsieur le Président, on peut se demander si l'on doit souscrire à la thèse selon laquelle l'adhésion de la Grande-Bretagne n'est possible que si en même temps une décision est prise sur la politique de défense et la politique extérieure.

Certes, on a jugé souhaitable, y compris dans nos milieux, d'aboutir à un accord en Europe occidentale dans ces domaines extrêmement importants. Les circonstances, en quelque sorte, y invitent.

Quand on pense à l'adhésion de la Grande-Bretagne, il est difficile de parler de délais précis, mais on peut tout de même admettre que dans quelques années, disons en 1968, la solution sera plus proche et la maturité politique plus grande.

Pour l'instant, il faut aussi soumettre à la discussion, non seulement entre nous, mais aussi avec les États-Unis, le renouvellement du traité de l'O.T.A.N. Ce problème se posera donc en même temps que le précédent.

Mais on peut se demander s'il est souhaitable de faire de l'accord recherché une condition de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté.

On peut aussi se demander s'il est souhaitable de grever la question de l'adhésion britannique d'une hypothèque que les Six n'ont encore nullement levée entre eux.

En soumettant l'adhésion de la Grande-Bretagne à cette exigence, on lui impose au fond des conditions beaucoup plus dures que celles que les membres de la C.E.E. se sont imposées à eux-mêmes en adhérant au traité de Rome.

Du point de vue purement économique, l'adhésion de la Grande-Bretagne est souhaitable, non seulement pour elle-même, mais encore pour les Six et pour toute l'Europe. Sur ce point, les rapports de MM. Catroux et Kershaw sont concordants.

Doit-on, parce qu'un État membre, la France, a des conceptions particulières en matière de défense et de politique extérieure, s'opposer à l'adhésion de la Grande-Bretagne, qui est souhaitée si ardemment par les cinq autres membres, comme on nous l'assure?

Après la visite du Premier Ministre français, M. Pompidou, au Président britannique, M. Wilson, il est apparu clairement que l'actuel gouvernement français et la Grande-Bretagne ont encore des positions diamétralement opposées, ce qui fait éclater l'absurdité de la situation : le gouvernement français se comporte maintenant comme s'il était le porte-parole des Six!

Chacun sait qu'il n'en est rien, mais c'est grâce à l'absence d'une vision cohérente chez ses cinq partenaires que la France peut se le permettre. Je tiens à faire observer que de cette façon la question de l'adhésion britannique risquerait d'être dénaturée ou de se dégrader jusqu'à devenir une tractation bilatérale entre la France et la Grande-Bretagne.

Cependant, nous ne devons pas nous dissimuler que les méchants, pour exprimer franchement le point de vue communautaire, ne se trouvent pas seulement dans le gouvernement français. Je songe ici à l'accord de Luxembourg à la C.E.E.

Dans cet accord de Luxembourg, les Cinq ont cédé à la pression de la France qui visait à affaiblir gravement la structure supranationale de la C.E.E. Je songe aux décisions à la majorité qui ont été supprimées, non pas définitivement mais tout de même pour une période indéterminée, je songe à la position de la Commission européenne qui s'affaiblit et à celle du Parlement européen qui laisse déjà beaucoup à désirer.

Dans cette optique, on peut dire que la seule institution européenne qui soit encore vraiment debout est la Cour européenne de Justice.

Le fait qu'à Luxembourg on soit revenu en arrière a été jugé très sévèrement par mon groupe. Sur ce point, les déclarations de nos collègues britanniques sur les problèmes de la structure supranationale de la C.E.E. sont pour nous rassurantes. Je renvoie ici au rapport de M. Kershaw ainsi qu'aux propos d'un homme comme Sir O'Neill, sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office qui, le 14 janvier 1966, devant le Comité de coopération

belgo-néerlando-luxembourgeoise, a fait la déclaration suivante à propos de la structure supranationale de la C.E.E. :

« Les problèmes se posent dans la pratique plus que dans les principes et je prends la liberté de dire, exprimant ici mon opinion personnelle, que si nous réussissons jamais à entrer dans la Communauté, on pourrait bien découvrir que nous sommes des défenseurs plutôt que des adversaires de la supranationalité. »

Cette déclaration prend naturellement un intérêt quelque peu relatif du fait qu'il s'agit d'une opinion personnelle. Cette relativité, l'honnêteté m'oblige à le dire, apparaît encore plus frappante si on la place dans le contexte de ce qu'a dit le Premier Ministre Wilson, le 19 mai de cette année, à la Chambre des Communes en réponse à une interpellation.

Il a qualifié la C.E.E., en cette occasion, d'« instrument économique doté d'un mécanisme pour le traitement des problèmes économiques ».

Au cours de cette même intervention, il a fait cette remarque :

« Je ne pense pas qu'aucun de mes honorables amis ait jamais jugé opportun d'instituer dans un proche avenir, du moins dans les 20 ou 30 prochaines années, une assemblée élue au suffrage direct à laquelle notre Parlement et notre pays seraient subordonnés. Les négociations économiques sont d'un tout autre ordre. »

Je me demande si ces déclarations qu'il faut bien signaler aussi peuvent paraître très différentes de ce que le chef de l'État français a dit dans une conférence de presse.

Voici, en effet, ce que le chef de l'État français a dit de l'accord de Luxembourg dans une conférence de presse tenue en février de cette année :

« Cet accord entre les six gouvernements est d'une grande

et heureuse portée. En effet, pour la première fois depuis que l'affaire du Marché commun est en cours, on est sorti ouvertement de cette espèce de fiction suivant laquelle l'organisation économique de l'Europe devrait procéder d'une autre instance que celle des États, avec leurs pouvoirs et leurs responsabilités »,

et plus loin :

« Mais l'application imminente de la règle dite « de la majorité » et l'extension corrélatrice des pouvoirs de la Commission menaçait de remplacer cette pratique raisonnable par une usurpation permanente de souveraineté. Comme la raison a prévalu, on peut penser que les négociations économiques vont se poursuivre dans de bonnes conditions. »

On peut se demander si les « bonnes conditions » du président de Gaulle sont les mêmes que les « bonnes conditions » du Premier britannique. Il serait extrêmement utile d'obtenir de nos amis britanniques quelques éclaircissements sur ce point.

Il ne s'agit pas tant pour nous de connaître l'opinion des délégués britanniques partisans du Marché commun que l'opinion nationale britannique.

Nous aussi, membres du Parlement européen, nous avons affaire à l'opinion nationale, Monsieur le Président. À l'attitude de nos collègues des parlements nationaux, on peut appliquer ce propos tenu par M. Silkin dans un article fort intéressant paru dans *Socialist Commentary* en septembre 1966 :

« On », c'est-à-dire cette opinion nationale, « regarde les partisans du Marché commun comme des buveurs de Campari plongés dans un état d'hébétéude européenne par leurs vacances en Europe continentale. »

Monsieur le Président, quelle peut en être la conclusion ?

Quand la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun sera mûre — j'ai déjà indiqué l'année 1968 pour

fixer les idées —, nous serons peut-être placés devant un choix extrêmement difficile. Il se peut que le gouvernement français retire son veto si la Grande-Bretagne peut adhérer à un Marché commun à structure rigoureusement intergouvernementale. Si les autres pays veulent maintenir la structure supranationale, le Gouvernement français maintiendra peut-être son veto.

Ce que ce choix a de dramatique, c'est qu'il dépend de la question de savoir si en 1968 la C.E.E. pourra encore être qualifiée de supranationale dans la pratique. Qu'un seul accord comme celui de Luxembourg intervienne encore et la question sera réglée.

D'autre part, une nouvelle crise du Marché commun mettant à nouveau sur le tapis la question de savoir si la C.E.E. sera supranationale ou intergouvernementale pourrait, si elle coïncidait avec la possibilité d'une adhésion de la Grande-Bretagne, placer le Gouvernement britannique devant un choix très difficile. La Grande-Bretagne se trouverait-elle alors du bon côté? Les déclarations de M. Wilson en font douter.

Pour nous, groupe socialiste du Parlement européen, ce choix n'est pas difficile. Nous espérons que nos amis britanniques seront alors à nos côtés. Ne fût-ce que pour préparer ce soutien, notre débat est déjà utile. Quelle sera la situation politique en France à ce moment-là? Nous ne le savons pas encore. Espérons, sans illusion, que tout ira pour le mieux.

Je reviens au rapport de M. Kershaw. Je ne suis pas expert en matière de politique monétaire, mais ce qui est sûr — et je m'associe volontiers aux propos tenus par M. Furler — c'est que la Grande-Bretagne pourra plus facilement venir à bout de ses difficultés lorsqu'elle aura adhéré au Marché commun.

À cet égard, je mets en garde certains orateurs contre l'emploi d'un ton péremptoire et paternaliste à propos de l'adhésion de la Grande-Bretagne. Je pense ici, comment en serait-il autrement, à la récente allocution de M. Jean-Paul Palewski, président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale française. La Grande-Bretagne y est mise à mal dans un style

comme celui-ci : Faites d'abord de l'ordre dans votre propre maison, car si cette pagaïe continue à régner chez vous, nous ne vous rendrons pas visite. Monsieur le Président, ceux qui parlent ainsi devraient pourtant se montrer plus modestes, me semble-t-il. J'approuve à cet égard les propos tenus par M. Furler sur la situation politique en France. Lorsque en 1957 ce pays a signé le traité de la C.E.E., tout n'était pas rose non plus en France du point de vue financier et économique.

La question de l'adhésion de la Grande-Bretagne pourrait, nous en sommes convaincus, être beaucoup simplifiée si les Six pouvaient inviter la Grande-Bretagne à de nouveaux entretiens. La Grande-Bretagne a déjà sollicité une fois ces entretiens qui, comme nous le savons tous, ont achoppé sur le veto français. La parole est donc à nouveau aux Six et non pas d'abord à la Grande-Bretagne.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Président, cette question ne doit jamais devenir une question de prestige.

Il faut aussi éviter de se replonger dans un long processus de négociations. Les entretiens préparatoires, selon nous, doivent être courts et suivis d'une décision politique claire sur l'adhésion en question, décision qui naturellement, de notre point de vue, doit être positive.

En conséquence, les points particuliers doivent être réglés par une Commission européenne, un Conseil des Ministres, un Parlement européen où la Grande-Bretagne soit représentée. Il faudra prendre certaines décisions à l'unanimité, d'autres à la majorité des voix. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point maintenant, mais à notre avis il faut en tout cas qu'il soit acquis que la Grande-Bretagne acceptera la structure supranationale de la C.E.E.

À propos des difficultés pratiques que rencontre l'adhésion de la Grande-Bretagne, il nous est apparu que M. Kershaw signale un gros obstacle dans son rapport. Selon lui, les difficultés formulées précédemment existent réellement, mais elles peuvent

être surmontées. Il fait une exception pour une grosse difficulté, qu'il ne considère pas comme impossible à surmonter, mais qu'il indique tout de même à part et sur laquelle on trouvera des détails au paragraphe 66 de son rapport. Cette grosse difficulté, c'est le fait que les règlements agricoles de la C.E.E. imposeraient une lourde charge à la balance britannique des paiements. Il cite en particulier le financement de la politique agricole commune pour la remise à la frontière des prélèvements concernant les pays tiers.

Le rapporteur estime le coût de cette opération à 200-250 millions de livres. Pour en apprécier l'importance, il faut songer que cette somme équivaut à peu près au tiers du coût total de l'actuelle politique agricole commune des Six. À notre avis, une telle charge serait pour la Grande-Bretagne démesurément lourde. Une modification du schéma financier de répartition des charges doit être possible.

Techniquement, il se peut que ce soit une très bonne chose dans la pratique, parce que la C.E.E. n'a fixé son règlement financier que pour le 1^{er} janvier 1970; un nouveau règlement devrait donc intervenir. Dans la conception selon laquelle la Grande-Bretagne commencera par adhérer et que les règlements techniques devront être pris ensuite, on peut très bien admettre, selon moi, que cette question soit réglée dans l'intervalle.

Évidemment, Monsieur le Président, je tiens à en faire la remarque dès maintenant, on ne saurait se contenter de dire que la Grande-Bretagne doit accepter toutes les décisions déjà prises à la C.E.E. C'est pourquoi nous n'approuvons pas ce que M. Catroux dit à ce sujet dans son rapport, à savoir que ce qui il y a dix ans avait encore pu donner lieu à des négociations ne s'y prête plus maintenant.

Nous croyons que des questions de ce genre, qui sont importantes, doivent se prêter parfaitement à de nouvelles négociations en cas d'adhésion de la Grande-Bretagne.

Le règlement financier de l'agriculture m'amène à une autre question, je veux dire le lamentable déroulement des travaux du

Parlement européen et de nos parlements nationaux sur ce sujet. Je songe ici à l'absence totale de contrôle parlementaire démocratique dans ce domaine où des milliards sont engagés.

Si le règlement financier de la politique agricole commune revient sur le tapis vers 1970, il faut espérer que la Grande-Bretagne et les autres pays européens qui auront adhéré au Marché commun à ce moment-là seront à nos côtés dans la lutte pour l'extension des compétences du Parlement européen. Nous avons absolument besoin de l'appui de nos collègues parlementaires parce que, jusqu'à maintenant, la force du Parlement européen n'a pas été suffisante pour atteindre ce but. Il faut reconnaître que nous n'avons pas su mobiliser à cet effet dans nos pays des forces politiques suffisantes.

Nous comptons qu'avec la coopération des parlementaires des autres pays européens, c'est-à-dire dans un cadre européen élargi, nous pourrons réussir dans notre entreprise. Pour cela, naturellement, il faudra établir de nombreux contacts. Le groupe socialiste au Parlement européen y est disposé et il en prendra l'initiative. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gordon Walker, dernier orateur inscrit pour ce soir.

M. Gordon Walker. — (*E*) À cette heure tardive, il est préférable pour tout le monde que je limite mon intervention au problème de la participation de la Grande-Bretagne au Marché commun, l'un des principaux thèmes que l'on a retrouvés dans presque tous les discours d'aujourd'hui.

Je dirai d'abord que la volonté politique d'entrer dans le Marché commun existe, à présent, en Grande-Bretagne. Il y a encore, certes, des différences d'opinion à ce sujet. J'ai pu observer récemment dans ma circonscription en particulier et ailleurs, une certaine tendance chez les femmes à s'inquiéter des répercussions que pourrait avoir sur les prix en Grande-Bretagne l'entrée de notre pays dans le Marché commun. Il subsiste des divergences de vues, mais il s'est produit, à mon avis, un revirement décisif

dans l'opinion et, ce qui est particulièrement important, dans l'opinion politique, celle du Parlement.

Nous avons, bien entendu, un certain nombre d'intérêts nationaux particuliers qui devraient faire l'objet de négociations, comme cela a été le cas pour les intérêts nationaux de tous les membres de la Communauté lors de la création de celle-ci. Ces intérêts particuliers concernent avant tout une partie de nos échanges avec le Commonwealth et notre agriculture.

Je pense que tous ces problèmes relatifs à nos intérêts pourront être résolus si l'on parvient à un arrangement prévoyant une période raisonnable d'adaptation. Certains d'entre eux devront être examinés avant notre entrée et d'autres après. D'aucuns pourront l'être en partie avant et en partie après.

Une question qui revêt évidemment une très grande importance est celle de la ligne de conduite que la Grande-Bretagne doit adopter en cette matière. Il nous faut tous éviter avec le plus grand soin d'aller au-devant d'un deuxième échec, car ce serait une catastrophe fatale et, malgré les éloquents paroles de mon ami, M. Czernetz, je reste d'avis qu'il ne sert à rien d'envisager des formules de remplacement, ou des solutions intérimaires ou intermédiaires. Il faut toujours aborder de front la question primordiale de savoir si, oui ou non, la Grande-Bretagne pourra entrer et être admise dans la Communauté.

Avant d'entreprendre des négociations détaillées, le Gouvernement britannique devra naturellement s'assurer du succès de l'entreprise par les voies diplomatiques. Il devra avoir des entretiens bilatéraux avec chacun des gouvernements membres avant d'entamer les discussions avec l'ensemble des Six, une fois résolu le problème de la volonté politique mutuelle. Dès lors que ce stade aura été atteint, que la décision politique aura été prise, les négociations détaillées ne devraient plus être trop longues ni trop difficiles.

Je dois dire aussi que, le Royaume-Uni étant membre de l'Association européenne de libre-échange, nous devons nous

aligner sur l'A.E.L.E. et agir de concert avec nos partenaires de l'Association.

J'ai parlé de la volonté politique en Grande-Bretagne, mais cette volonté doit être mutuelle. Il n'est pas exagéré de dire qu'à l'heure actuelle, c'est de ce côté-ci de la Manche et non du côté britannique qu'existent les principaux problèmes et difficultés concernant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. La volonté politique apparaît davantage en Grande-Bretagne que dans la Communauté.

Si ceux d'entre nous, en Grande-Bretagne, qui désirent entrer dans la Communauté doivent continuer à s'employer à cette fin, il faut que nos amis membres de la Communauté qui souhaitent réellement et sincèrement notre présence œuvrent dans le même sens. C'est une entreprise qui doit être menée sur deux fronts.

Les chances de voir entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun sont devenues plus grandes ou, du moins, sa volonté d'y entrer s'affirme. Et voici que soudain nous entendons parler de nouvelles conditions qu'elle devra remplir pour pouvoir y être admise. Il est beaucoup question tout à coup de la faiblesse économique de la Grande-Bretagne, qui, jointe aux difficultés de sa balance des paiements, constitue un obstacle à son entrée dans le Marché commun. De tels propos sont tenus non seulement en France, mais dans d'autres milieux de la Communauté.

Je regrette vivement que mon collègue M. Kershaw ait tant mis l'accent sur les difficultés de la balance des paiements britannique. Il me semble qu'en insistant trop sur ce problème, il n'a pas mis suffisamment en relief une autre question très importante, — qu'il a toutefois, je le reconnais, abordée, nous rendant ainsi, à mon sens, un grand service : je veux parler du fait que, pour nous, le problème agricole ne réside pas dans la crainte de la concurrence. Nos agriculteurs sont très compétents et très efficaces et, lorsque nous ferons partie de la Communauté, beaucoup d'entre vous pourront constater à quel point notre agriculture est compétitive.

Le problème, comme l'a souligné M. Kershaw, tient à la difficulté d'introduire la livre sterling dans le système monétaire de la Communauté du fait qu'elle constitue une monnaie de réserve internationale. Quelque forte qu'ait été — et que sera — la position de la livre sterling, cela poserait de graves problèmes techniques et autres qu'il faudrait examiner et discuter bien plus à fond qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. J'espère que notre Commission économique abordera d'urgence la discussion technique du problème de l'utilisation d'une monnaie de réserve internationale parallèlement à d'autres monnaies. Je suis certain que le Gouvernement britannique partagerait très volontiers ces responsabilités. Mais c'est là le genre d'entreprise qui ne peut être menée à bien sans préparation. Comme l'a fait remarquer M. Kershaw, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun et sa participation au système agricole actuellement en vigueur auraient pour effet d'augmenter de quelque 200 millions de livres le déficit annuel de notre balance des paiements, ce qui ne saurait être envisagé.

Nous ne pourrions, du jour au lendemain, prendre une telle décision. Néanmoins, je ne pense pas que le problème soit aussi grave que l'a dit M. Kershaw. Ces difficultés peuvent être résolues si l'on dispose d'un délai suffisant pour s'adapter à un système différent; une charge qu'il serait impossible de supporter en une seule année pourrait fort bien être assumée si elle se répartissait sur plusieurs années.

De plus, le système agricole de la Communauté a été élaboré sans la Grande-Bretagne, sans qu'il soit tenu compte de l'aspect qu'il prendrait si la Grande-Bretagne y participait. Il doit de toute manière être revu en 1970 et il me semble qu'avec de la bonne volonté ce problème particulier pourrait, malgré sa gravité, être réglé. Mais, je le répète, dans la mesure où le problème agricole constitue pour nous une difficulté, c'est en raison de son incidence sur notre balance des paiements et non pas sur la position concurrentielle de notre agriculture.

Je voudrais dire un mot au sujet du calendrier tel que je me le représente, des délais dans lesquels nous pouvons espérer voir

la Grande-Bretagne devenir membre de la Communauté. Il faut être très franc à ce sujet. Comme chacun le sait et le dit, il y a eu un arrêt dans le développement de la Communauté. La marche vers l'unité et l'intégration politiques qui était en cours a été arrêtée. Il y a eu également un changement dans les relations entre le Conseil des Ministres et la Commission.

Comme presque tout le monde ici, je déplore ces faits, mais je les constate et j'estime qu'aussi longtemps que cet arrêt se prolongera, il sera probablement plus facile à la Grande-Bretagne d'entrer dans la Communauté, non pas parce qu'elle est foncièrement hostile à l'évolution vers l'unité politique d'une Communauté dont elle ferait partie, mais parce que le bouleversement serait moins grand pour elle, compte tenu de son système constitutionnel, pendant cette période d'arrêt que si elle devait entrer dans une Communauté progressant rapidement vers l'intégration politique.

Je ne doute pas un instant que le mouvement vers l'intégration politique reprendra et j'aspire à voir la Grande-Bretagne y participer activement en tant que membre de la Communauté, jouer son rôle dans le développement naturel de cette entreprise. Il me semble donc que ce sont les deux ou trois années à venir qui seront vraiment critiques et que c'est pendant cette période que nous devons faire tous nos efforts pour mener la tâche à bien. Comme je l'ai dit, si la Grande-Bretagne n'est pas dans la Communauté lorsque le mouvement vers l'intégration politique aura repris, il lui sera plus difficile alors d'y entrer. De plus, si nous laissons passer plus de deux ou trois ans, le fossé entre l'A.E.L.E. et la Communauté se sera tellement creusé et les intérêts acquis auront pris des proportions telles qu'il deviendra, sinon impossible, du moins beaucoup plus difficile de combler ce fossé, qui n'est pas encore aussi large qu'il le sera lorsque chacun de nous aura achevé de supprimer les droits de douane internes.

Je tiens à évoquer un point auquel nous attachons de l'importance. Nous estimons qu'il existe deux problèmes parallèles : d'une part, l'adhésion de la Grande-Bretagne et de

l'A.E.L.E. à la Communauté; de l'autre, l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, dont nous a entretenus M. Czernetz. Il est extrêmement important, de notre point de vue, que ces deux entreprises soient menées à bien simultanément, que des initiatives diplomatiques simultanées — d'un genre et d'un ordre différents, bien entendu — soient prises pour résoudre à la fois le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté et celui de l'amélioration des relations entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale. En négligeant un de ces deux aspects, nous créerions finalement une division encore plus grande que celle qui existe en ce moment.

Une remarque pour conclure : quant à moi, parlant en toute conscience, je souhaite ardemment et j'ai le ferme espoir qu'avant la fin de l'actuelle législature britannique, le Royaume-Uni sera devenu membre de la Communauté. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je vous remercie de votre importante contribution à ce débat.

5. *Ordre du jour de la prochaine séance*

M. le Président. — La liste des orateurs de ce jour étant épuisée, la suite du débat est reportée à demain samedi 24 septembre 1966, à 10 h et à 15 h.

La séance est levée.

(*La séance est levée à 19 h 35.*)

DEUXIÈME SÉANCE

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 1966

PRÉSIDENTENCE DE SIR GEOFFREY DE FREITAS

Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Suite de l'échange de vues

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de l'échange de vues entre les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et les membres du Parlement européen.

Étant donné qu'il y a 18 orateurs inscrits indépendamment des représentants des Commissions européennes et de la Haute Autorité et des rapporteurs, je me vois contraint de demander à chaque orateur d'être aussi bref que possible afin de terminer nos travaux à une heure, comme prévu. En cas d'impossibilité, nous pourrions reprendre le débat cet après-midi.

La parole est à M. Kriedemann.

M. Kriedemann. — (A) Monsieur le Président, en lisant le rapport de notre collègue M. Catroux, ou du moins certaines parties de ce rapport, et en écoutant les explications fournies hier par M. Hallstein, je me suis souvenu d'une longue conversation que j'ai eue avec un de mes amis danois à propos, je l'avoue, non pas de grands principes politiques, mais de réalités extrêmement tangibles. Cela m'a confirmé l'existence d'une divergence manifeste de conceptions que je trouve extrêmement préoccupante. On pourrait croire que tout va pour le mieux et que l'existence parallèle de deux blocs économiques en Europe est tout au plus superflue.

Je crois cependant — et je ne suis assurément pas le seul à le croire — que cette situation n'est pas simplement gênante, mais qu'elle nous expose bel et bien à des dangers redoutables qui n'ont rien d'hypothétiques. Point n'est besoin pour s'en rendre compte d'être naturellement porté au pessimisme — et je ne le suis d'ailleurs pas. Il n'est pas nécessaire non plus d'être doué d'une prescience particulière. Il suffit d'être normalement pourvu de cette imagination ou de cette clairvoyance dont les hommes politiques devraient, eux aussi, faire preuve lorsqu'ils prennent des décisions.

Pour peu que l'on essaie de se représenter ce que sera dans la pratique l'évolution de la Communauté économique européenne au cours des prochaines années, on est obligé d'admettre que cette évolution aura pour les États européens qui ne sont pas membres de la Communauté bien d'autres conséquences que celles que laisse prévoir l'extrapolation des chiffres concernant, par exemple, l'accroissement des échanges extérieurs. Conformément au dicton selon lequel il faut balayer d'abord devant sa porte, je crois que c'est à nous, c'est-à-dire aux pays membres de la Communauté économique européenne, qu'il incombe de résoudre les problèmes posés par nos décisions et notre politique. À cet égard, il faut avant tout considérer que les dernières décisions prises, qui ont été accueillies ici avec joie et enthousiasme, ne feront pas pleinement sentir leurs effets avant les deux prochaines années.

Ces décisions auront des répercussions, avec lesquelles nous ne saurions nous accommoder, car, comme nous l'avons dit, loin d'être simplement gênantes pour certains de nos voisins, elles feront peser une menace redoutable sur leurs intérêts vitaux. Nous pourrions mesurer l'ampleur du danger lorsque nous connaîtrons l'issue des négociations Kennedy. Je crains que celles-ci n'aboutissent à des résultats indignes du nom prestigieux qui leur a été donné et peu conformes à l'optimisme que l'on a coutume de professer à leur sujet. Nous devons songer pendant qu'il est temps aux moyens de remédier aux conséquences redoutables de cette évolution ou, mieux encore, d'en prévenir dans une certaine mesure l'apparition.

Je ne crois pas que nous puissions parvenir à ce résultat en nous persuadant mutuellement, au cours des réunions amicales comme celle d'aujourd'hui, que nous sommes sur la bonne voie et que chacun est plein de bonnes intentions. Nous n'y parviendrons pas non plus en lançant des appels incitant chacun de nous à faire tout ce qui est en son pouvoir. En effet, malgré tout ce qu'il y aurait à faire, je ne sais pas que l'on fasse grand-chose. Il ne suffit pas que le chef d'un gouvernement — et pour une fois ce n'est pas du Président de la République française que je parle — visite, par exemple, les pays scandinaves et y promette tout ce qu'on lui demande et qu'on est d'ailleurs en droit de lui demander dans ces pays qui, eux aussi, font partie de l'Europe, si le même gouvernement fait ensuite adopter au Conseil des Ministres des décisions qui occasionnent des difficultés à ces mêmes pays. Comme je l'ai déjà dit, il ne s'agit aucunement là de grands principes philosophiques, mais seulement de questions de détail fastidieuses qui, selon certains, ont un caractère entièrement apolitique et sont purement techniques, comme celle du prix du lait. Mais c'est, en définitive, un détail comme le prix du lait qui est à l'origine des difficultés rencontrées, par exemple, par nos voisins danois. Je voudrais que nous nous attaquions à ce genre de difficultés, car c'est à nous que cette tâche incombe au premier chef.

Le groupe parlementaire socialiste estime important de donner aux Européens qui ne sont pas ou pas encore membres de

la Communauté l'assurance catégorique que nous admettons tous le principe que notre collègue Vredeling rappelait hier : si nous voulons que la Communauté s'agrandisse, nous devons accepter de modifier des décisions que nous avons péniblement réussi à prendre, même si elles mettent en jeu de vastes intérêts, considérés comme très importants. Nous devons nous y résoudre, non seulement parce qu'il serait autrement impossible à tel ou tel pays de l'A.E.L.E., ou même à tous, d'entrer dans la Communauté, mais aussi pour une autre raison que je vais vous exposer. Il est toujours question, voyez-vous, de l'Angleterre et des nombreux obstacles d'ordre juridique et autres qui retardent son adhésion. Je sais bien que c'est là que se posent les problèmes essentiels, mais je voudrais en faire pour le moment complètement abstraction et prendre comme exemple le Danemark, pays beaucoup plus petit dont le cas est moins complexe et met en jeu des intérêts moins puissants que celui de l'Angleterre. Supposons que le Danemark, comme il le souhaite vivement et comme sa situation l'y pousse, entre dès maintenant dans la Communauté et que nous l'obligions à se conformer à toutes les décisions prises antérieurement dans le Marché commun et à appliquer toutes les règles de droit communautaire déjà en vigueur : nous serions pratiquement amenés, dans cette hypothèse, à subventionner l'exportation vers des pays tiers de toute la production agricole danoise non consommée au Danemark même. L'augmentation constante du degré d'auto-approvisionnement agricole de la Communauté réduira de plus en plus les possibilités de débouché dans le Marché commun pour l'agriculture danoise. On peut d'ailleurs déjà le constater. Dès lors que le Danemark ferait partie de la Communauté, des subventions seraient indispensables pour lui permettre d'exporter sa production agricole vers les pays tiers, les agriculteurs danois ne pouvant évidemment que se réjouir des prix pratiqués; il est facile d'imaginer les effets d'une telle politique sur les relations entre la Communauté et les pays tiers et sur la situation financière de la Communauté elle-même.

Je crois que si nous voulons réellement agir, il est bon d'exposer sans fard les conséquences auxquelles nous pouvons nous attendre. Je le répète : le groupe parlementaire socialiste tient

d'autant plus à ce que ces conséquences soient nettement dégagées que tous les membres de la Communauté économique européenne, ou plus exactement tous les hommes politiques, n'ont pas approuvé les décisions qui ont déjà été prises ici en ce sens. Combien de fois ne nous sommes-nous pas posé la question suivante : comment peut-on ne pas comprendre que les décisions prises élargissent obligatoirement le fossé que l'on nous conjure sans cesse de combler. Les petits détails techniques dénués de caractère politique présentent, en effet, ceci de particulier qu'ils ont souvent à eux seuls des répercussions importantes qui échappent à l'attention des personnalités absorbées par les grands problèmes politiques.

Si nous voulons rendre plausible notre volonté de modifier certaines décisions déjà appliquées dans la Communauté (et ce, je le répète, même si l'élaboration de ces décisions a été très pénible ou parfois comique, comme au cours de ces fameux marathons nocturnes), gardons-nous d'oublier ceci : la modification de nombreuses décisions, c'est-à-dire la révision de la politique mise au point ici et chez nous (révision qui s'inscrira entièrement dans le cadre des traités et qui, selon nous, sera pleinement conforme à leur esprit) est non seulement indispensable pour ceux auxquels nous promettons constamment un accueil chaleureux dans la Communauté et nécessaire à l'avènement de la Communauté élargie, mais elle sera également très utile pour les consommateurs de la Communauté et, élément qui a son importance, bénéfique pour les budgets des États de la Communauté. (*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. Weber.

M. Weber. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous vivons une époque importante pour l'Europe. Je rappellerai simplement que l'initiative de la création du Conseil de l'Europe a été prise il y a vingt ans. On célèbre, en effet, lundi dernier le vingtième anniversaire du discours de Zurich dans lequel Winston Churchill lançait son vibrant appel à l'union des pays d'Europe. A cette occasion, l'ancien Ministre des Affaires étrangères de la République d'Autriche a prononcé un discours

commémoratif sur les lieux mêmes où Churchill avait fait entendre ces paroles historiques.

Depuis 1946, l'unification européenne a réalisé de grands progrès.

Il y aura dix ans au printemps prochain que le traité de Rome a été signé.

Dans son rapport extrêmement intéressant et bien documenté — rapport pour lequel je lui exprime mes plus vifs remerciements — M. Catroux rend compte de l'œuvre immense qui a été accomplie depuis dix ans. Les droits de douane ont été ramenés à 20 %. Les échanges internes de la C.E.E. ont sensiblement triplé et le marché agricole commun est largement devenu une réalité.

Nous pouvons toutefois faire remarquer que la situation a aussi évolué au sein de l'A.E.L.E., même si cette évolution n'a pas été aussi rapide qu'à la C.E.E. L'A.E.L.E. a pris naissance en 1960. A la fin de cette année, c'est-à-dire après six ans et demi d'existence, le désarmement douanier sera total — sans, il est vrai, que soient résolus les problèmes de l'agriculture, des droits fiscaux et du tarif commun qui sont, je m'en rends compte, les plus difficiles à régler. Il n'en reste pas moins que l'on enregistre des résultats tangibles. Les échanges internes de l'A.E.L.E. ont doublé.

Je me permettrai à ce propos de signaler une erreur qui s'est glissée dans le rapport de M. Catroux. Nous pouvons lire dans un passage de ce rapport que les échanges entre pays de l'A.E.L.E. n'ont pas augmenté plus fortement que les échanges de ces pays avec la C.E.E. J'ai contrôlé les chiffres de plus près et j'ai pu constater que, de 1959 à 1965, les échanges entre pays de l'A.E.L.E. ont doublé — ou plus exactement qu'ils ont augmenté de 98 % — alors que les échanges avec les pays de la C.E.E. ont progressé de 77 %.

Je dois, il est vrai, reconnaître que cette évolution a été moins rapide que celle de la C.E.E. Mais quelles sont les raisons de

cette différence? Il ne faut pas oublier que les pays de l'A.E.L.E. n'ont commencé leur désarmement douanier qu'un an et demi après ceux de la C.E.E. Il faut ensuite considérer que les pays de l'A.E.L.E. sont très éloignés les uns des autres géographiquement. Remarquons enfin que la Grande-Bretagne a connu un taux de croissance très lent, ce qui a influé sur la croissance moyenne de l'ensemble de l'A.E.L.E. Il convient d'ailleurs d'observer que les États scandinaves ont triplé leurs échanges mutuels, exactement comme l'ont fait les pays de la C.E.E. Toujours en raison de la proximité géographique, les échanges entre la Suisse et l'Autriche, pays voisin, ont augmenté de 250 %. Vous voyez donc que, placée dans les mêmes conditions, la zone de libre-échange a obtenu les mêmes résultats que la C.E.E.

On peut, en outre, constater que, jusqu'à l'année dernière, le déplacement des courants commerciaux a été singulièrement faible. On peut dire que les courants traditionnels ont été préservés le plus longtemps possible. Je tiens cependant à souligner qu'une évolution a commencé à se manifester l'année dernière — nous sommes en mesure d'avancer des chiffres précis —, depuis que la réduction des droits de douane a atteint 70 %. C'est ainsi que les exportations des pays de l'Association vers la zone de l'A.E.L.E. ont progressé de 10 % de 1964 à 1965, alors que les exportations de ces mêmes pays à destination de la C.E.E. n'ont augmenté que de 5 %. Pendant la même période, les importations en provenance des pays de la C.E.E. ont augmenté de 8,7 %, alors que celles en provenance des autres pays de l'A.E.L.E. augmentaient de 10 %.

En 1966, cette tendance a été encore plus marquée. Je rappellerai à cet égard les observations formulées récemment par M. Leuze, ministre de l'Économie du Bade-Wurtemberg, dans un discours évoqué par la *Neue Zürcher Zeitung*. Il a signalé que les exportations vers la Suisse représentaient encore en 1964 11,7 % du total des exportations du Bade-Wurtemberg, contre 10,1 % seulement en 1965 et 9,7 % pour le premier semestre de 1966. On constate donc une diminution progressive des échanges traditionnels entre ces deux pays et, l'année prochaine, en 1967, lorsque le désarmement douanier sera terminé au sein de

l'A.E.L.E., on relèvera des écarts encore plus importants. Cette évolution s'accroîtrait si une récession devait se produire.

On est donc amené à se poser la question suivante : que peut-on faire dans la pratique pour empêcher que le commerce européen ne subisse d'importantes transformations de structure ? Quelqu'un, je crois que c'est notre collègue Czernetz, a déjà rappelé ce que disait à ce propos le chancelier Erhard. Il nous faut dès maintenant trouver d'autres moyens de supprimer cette division ou plutôt ce fossé.

Permettez-moi de rappeler ce qu'écrivait récemment Egon Heinrich dans les *Gewerkschaftliche Monatshefte*, périodique publié dans la République fédérale d'Allemagne. Egon Heinrich s'exprime en ces termes :

« L'Europe libre ne peut pas, à la longue, se permettre le luxe d'une division en deux blocs économiques. Une C.E.E. protectionniste et repliée sur elle-même ne présenterait aucun intérêt pour l'économie allemande. Plus que tout autre pays de la C.E.E., la République fédérale d'Allemagne se doit de conserver de bonnes relations commerciales avec les pays de l'A.E.L.E. En 1965, l'excédent de la balance commerciale allemande avec les pays de la petite zone de libre-échange a dépassé 7 milliards de DM. Cet excédent a compensé le déficit de la balance commerciale avec d'autres pays. »

M. Heinrich formule ensuite un certain nombre de propositions, visant notamment soit à étudier la possibilité pour les pays de l'A.E.L.E. d'adhérer individuellement à la C.E.E., soit à créer une association sous forme d'une zone de libre-échange.

Je ne m'arrêterai pas sur ces diverses propositions, et je n'ai d'ailleurs pas l'intention de formuler ici des propositions concrètes. Je voudrais seulement, Messieurs, vous mettre en garde contre les opinions préconçues. On doit laisser de côté toutes les questions de prestige et examiner sans prévention toutes les possibilités et toutes les voies. Je crois que c'est là la seule façon de parvenir à des résultats.

Je me suis d'abord réjoui lorsque j'ai lu, à la page 6 du rapport de M. Catroux, que nous devons rechercher des « solutions transitoires » et appuyer « toutes les initiatives qui laissent augurer une amélioration en ce domaine ». J'ai été d'autant plus déçu de lire dans la colonne suivante qu'un minimum de conditions et de préalables devait être rempli, la première condition étant que la communauté élargie soit une union économique sur le modèle de la C.E.E., la deuxième, qu'un règlement agricole soit adopté, etc. Je voudrais dès lors vous demander comment on pourrait, dans ces conditions, trouver une autre voie.

Hier soir, le président Hallstein a fait observer que le chemin de l'unification de l'Europe passait obligatoirement par la C.E.E. Je reconnais l'œuvre grandiose qu'il a accomplie dans le cadre de la Communauté, dont il est l'artisan. Il ne lui est pas possible de parler autrement. Mais nous devons être réalistes et je ne demande pas à la C.E.E. d'abandonner le traité de Rome.

Quand sera-t-il donc possible de parvenir à une entente? Cette question est étroitement liée à celle de l'adhésion de la Grande-Bretagne. Vous avez entendu hier ce qu'a dit M. Kershaw : cette adhésion aura lieu dans trois ou quatre ans. M. Gordon Walker a été plus optimiste et il a parlé de deux ou trois ans. Pour ma part, je penche pour le pronostic le plus pessimiste et je demande à M. Gordon Walker de m'en excuser. En outre, on peut se demander combien de temps dureront les négociations une fois qu'elles auront commencé. Seront-elles terminées en deux ans? Nous voyons actuellement avec l'exemple de l'Autriche, dont la situation est assurément beaucoup plus simple que celle de la Grande-Bretagne, combien ces négociations peuvent être longues. Il est donc fort possible, selon moi, qu'il faille attendre de cinq à six ans. Entre-temps, les échanges s'orientent dans de nouvelles directions et les deux blocs suivront des voies encore plus divergentes. Même si l'on admet qu'en fin de compte tous les pays se retrouveront au sein du Marché commun — c'est fort possible et c'est sans doute souhaitable —, nous ne devons pas rester les bras croisés jusque-là.

Mon propos est le suivant : la solution du problème agricole

est très difficile, surtout en ce qui concerne la Grande-Bretagne et aussi la Suisse; elle est maintenant d'autant plus délicate que la C.E.E. a déjà adopté des règlements et fixé des prix agricoles. Ne pourrait-on pas, dans ces conditions, envisager de mettre provisoirement à l'écart la question agricole et examiner la possibilité de réduire, voire de supprimer, les droits de douane industriels, ainsi que d'harmoniser les droits de douane industriels à l'égard des pays tiers?

C'est ce que l'on va tenter de faire au cours des négociations Kennedy. Cependant, ces négociations n'auront, selon moi, en mettant les choses au mieux, qu'un succès partiel et elles ne supprimeront pas les difficultés actuelles de l'Europe.

Il nous faut maintenant attendre les négociations Kennedy et ne ménager aucun effort pour qu'elles soient couronnées de succès. Par la suite, il nous faudra élaborer des solutions plus durables. Il n'est pas nécessaire de porter atteinte au traité de Rome, mais nous devons éviter de nous en tenir à des formules immuables. Comme l'a dit hier M. Czernetz, nous devrions faire preuve de souplesse et ne pas nous attacher à des dogmes.

C'est sur ce vœu, Mesdames et Messieurs, que je voudrais conclure. Le proverbe dit chez nous que Rome ne s'est pas faite en un jour. Les États-Unis d'Europe, auxquels Churchill a donné la première impulsion il y a vingt ans, ne se feront pas en quelques années. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. — Monsieur le Président, mes chers collègues, M. Catroux d'abord, M. Kershaw et M. Reverdin ensuite, ont évoqué un problème qui me paraît essentiel pour la construction de l'Europe, celui de la dimension des entreprises et de l'influence de cette dimension sur le potentiel de recherche en Europe.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont déjà été cités dans cette assemblée comme dans nos Parlements nationaux; je n'en

citerai qu'un en rappelant que les États-Unis ont dépensé, au cours de l'année 1965, 16 milliards de dollars pour la recherche, somme infiniment supérieure, tant au point de vue de la recherche publique que de la recherche privée, à celle qui leur est consacrée par l'ensemble des pays de l'Europe.

En ce qui concerne les dimensions des entreprises, les numéros de juillet et d'août 1966 du magazine américain *Fortune*, ont montré encore le déphasage considérable entre la puissance des entreprises américaines et celle des entreprises de notre Europe et la différence considérable qu'il peut y avoir entre les marges de profits des entreprises américaines et des entreprises européennes, au point que l'on peut se rendre compte de la possibilité énorme d'autofinancement et de recherche dans les entreprises américaines, ce qui n'est pas le cas chez nous.

J'ajoute, d'ailleurs, que la dimension présente un autre intérêt, celui de diversifier les productions et de diversifier les recherches. Chacun sait que dans une grande entreprise, sur 50 recherches tentées, une ou deux seulement réussissent, et ce sont elles qui doivent payer non seulement les recherches perdantes mais aussi assurer les profits de l'entreprise.

En effet, la recherche ne consiste pas seulement à trouver quelque chose, mais elle consiste encore à mettre les produits sur le marché. Il faut donc associer à la recherche proprement dite le développement qui nécessite des dépenses énormes en hommes, en temps, en investissements, en essais, en mises au point, puis en commercialisation, et seules les grandes entreprises peuvent se payer ce luxe. Même dans un grand pays comme les États-Unis on voit se multiplier les concentrations. Dans le domaine pourtant limité des semi-conducteurs, nous avons appris il y a deux jours que Fairchild et Texas Instrument venaient d'associer leurs efforts en fusionnant, alors que déjà ces deux entreprises dépassaient de beaucoup la puissance des entreprises européennes fabriquant des semi-conducteurs.

Bien sûr, cela ne signifie pas que la recherche est limitée aux seules grandes entreprises. Les petites aussi peuvent faire de la

recherche, mais des recherches limitées, dans un domaine particulier, celui qui leur est propre. En fait, dans notre monde c'est le travail d'équipe qui produit des résultats et qui en assure en tout cas la permanence.

Malheureusement, une certaine logomachie, qui prévaut d'ailleurs dans toute l'Europe, s'oppose aux grandes concentrations. Les termes de concurrence, économie de marché, abus de positions dominantes, sont des termes clefs aussi bien au sein de la C.E.E. que de l'A.E.L.E., alors que la concurrence est exclue à notre échelle lorsque les efforts à faire dépassent les moyens d'une entreprise ou d'une nation.

M. Kershaw a évoqué hier la question de l'avion supersonique et celle aussi de la recherche spatiale. J'évoquerai, moi, celle du développement nucléaire sous toutes ses formes et dans toutes les directions, le problème des calculatrices et des ordinateurs et enfin, dans un domaine plus limité, celui de la machine-outil, la commande des gammes de fabrication par méthodes électroniques avec cartes perforées.

Une maison aussi importante en Angleterre que Alfred Herbert a dû s'entendre avec des partenaires américains pour transposer cette technique de commandes de machines-outils sur le territoire britannique et en Europe.

Certes, dans les industries de luxe, dans celles des productions de consommation courante, la concentration n'est pas nécessaire; la mode, l'élévation du niveau de vie et des loisirs font varier, croître et diversifier la demande des produits, et la loi de la concurrence joue un rôle décisif afin de ne pas créer des rentes de situation au détriment des consommateurs.

Sur ce point, il faut reconnaître que la Commission économique européenne a pris des positions raisonnables, bien qu'imparfaitement circonscrites encore, témoins les décisions récentes prises à l'occasion d'accords de distribution exclusive, le plus célèbre étant l'accord Grundig-Consten.

J'arrive maintenant à un autre intérêt que présente la dimension, c'est sur le plan social, qui nous intéresse tous. En effet, seul l'accroissement du revenu national et sa meilleure répartition, c'est-à-dire la politique des revenus, peuvent jouer un rôle déterminant en matière d'apaisement social, et pour avoir une politique des revenus, il faut évidemment avoir une politique d'accroissement du revenu national; l'une conditionne l'autre. Or les statistiques montrent que les fruits de la recherche représentent plus de cinquante pour cent de l'accroissement du produit national, et il a été fait référence hier à ces calculs.

Le numéro de *Fortune* de juillet 1966 montre que, dans les industries de pointe, l'extraordinaire croissance des industries lancées dans ces techniques de pointe a permis non seulement leur réussite mais une augmentation massive de l'emploi et des rémunérations.

Cela dit, les concentrations souhaitables ne doivent pas être n'importe lesquelles. Elles doivent être faites à bon escient et non pas n'importe comment, dans le but sordide par exemple d'éponger les profits taxables grâce aux pertes du partenaire absorbé.

Il va de soi aussi que grouper deux entreprises dont l'une est paralytique et l'autre aveugle ne produira aucun bon résultat. Et là il paraît utile que nos gouvernements confrontent leurs préoccupations avec celles de ces sociétés, que les entreprises intéressées aient un sens aigu de leurs responsabilités comme des objectifs communs à atteindre, afin d'éviter dans l'avenir les risques de *statu quo* et de l'immobilisme.

David Lilienthal, ancien président de la Tennessee Valley Authority et de l'Atomic Energy Commission, a écrit un livre intitulé *New Era, big business* — je le dis pour les membres de la Commission économique européenne — où il condamne à la fois ouvertement le Sherman Act et le Clayton Act, qui sont dépassés à notre époque, à laquelle 80 % du produit national aux États-Unis sont réalisés par quelques dizaines d'entreprises.

La compétition, si elle est nécessaire dans le secteur des biens de consommation courante, je l'ai dit, ne l'est plus entre Européens dont les industries de pointe ou les concentrations seules permettent un volume de capitaux, une masse et une diversification de recherches suffisants pour assurer l'autofinancement nécessaire aux investissements intellectuels et matériels.

La concurrence a lieu maintenant entre l'Europe et les États-Unis, entre l'Europe et le Japon, et c'est ici qu'il faut, tout au moins chez les Six, utiliser avec mesure et discernement, en fonction des entreprises et des activités intéressées, les règlements n° 17 et n° 27 appliquant les articles 85 et 86 du traité de Rome, afin d'éviter la dispersion des efforts.

A vouloir, en effet, maintenir partout et à tout prix la concurrence dans tous les domaines, même dans les industries de pointe, à interdire les ententes de spécialisation, les ententes de recherche commune, craignons la balkanisation de l'Europe et par là même sa satellisation évoquée hier par différents orateurs.

Je voudrais citer trois exemples. Quel que soit l'effort de l'Imperial Chemical Industries, l'implantation de Dupont de Nemours en Europe, soutenue par Dupont de Nemours Wilmington, dont la marge de profits oscille autour de quinze pour cent net du chiffre d'affaires, nécessitera un plus grand effort de regroupement encore de sa part.

La carbochimie a perdu toutes chances de survie sans certains liens financiers avec la pétrochimie, en raison des coûts différents des matières premières.

L'avion supersonique, que certains d'entre nous en Europe tentent de construire, est déjà presque dépassé; l'avion supersonique russe vole dès maintenant en version militaire et sortira sur le marché mondial d'ici deux ans.

C'est là qu'apparaît la nécessité, mes chers collègues, de créer ce que l'on a appelé les sociétés européennes de statut particulier qui, quel que soit leur siège social, auront le même régime

fiscal, les mêmes moyens de financement, un même accès au marché financier.

Certes, c'est une tâche difficile du fait des préoccupations des administrations nationales vis-à-vis de telles entités. La Commission de la C.E.E. en est bien consciente. Un partage des fruits ou des bénéfices de telles sociétés entre les nations signataires d'une Convention qui permettrait de les créer, et cela selon une clef de répartition en fonction des produits nationaux respectifs, devrait lever certaines objections actuelles de nos administrations nationales.

Ajouterai-je aussi que le grand avantage de ces sociétés européennes liant, associant les intérêts divers par-dessus les frontières sera de lever, du fait de l'intégration des capitaux, des hommes, des risques et des profits, l'hypothèque de la querelle entre partenaires des institutions supranationales et partisans de l'Europe des États ou des gouvernements?

En effet, l'interpénétration des intérêts sera telle, après quelques années, dans tous les secteurs d'activité essentielle, que par la force des choses la notion de bien commun sera devenue une réalité économique pour nous tous, ce qui ne sera pas sans avoir de sérieuses répercussions sur la naissance d'une Europe politique dont l'ossature aura été réalisée pas à pas par la force de l'imbrication financière des intérêts.

Rêve capitaliste, diront certains. Non : Qui empêchera l'interpénétration d'entreprises publiques nationales de manière à créer des entreprises publiques européennes? Pourquoi à priori déclarer impossible une grande société européenne de transports par la fusion de la S.N.C.F., de la Bundesbahn et des autres entreprises européennes de transports par fer?

Vue futuriste, sans doute. Mais à qui l'avenir appartiendrait-il si personne n'osait tenter la chance de lancer des idées et d'annoncer les contours de ce futur?

Enfin, dans l'optique du *Kennedy round*, la seule réponse à

la puissance des entreprises américaines déjà habituées à des espaces économiques de l'ordre de 200 millions d'habitants, c'est la constitution de telles entreprises qui, par le niveau de leurs recherches, de leurs investissements, et de leurs circuits commerciaux auront des moyens comparables à ceux de leurs homologues d'outre-Atlantique; et l'on peut s'étonner, en raison des délais ouverts par la loi américaine sur les négociations relatives au *Kennedy round*, délai qui s'achève le 30 juin 1967, que nos gouvernements n'aient pas pris l'initiative politique qui permette la naissance de ces grandes unités européennes et nous retirera tout complexe, du fait de leur vigueur et de leur puissance, vis-à-vis de nos partenaires américains ou soviétiques?

Craignons qu'à ne pas faire cet effort nos entreprises européennes, grandes ou moyennes, n'aient d'autre issue à leurs difficultés actuelles de trésorerie que leur rachat par leurs homologues d'outre-Atlantique, ou leur élimination de la compétition à l'échelle du monde ou encore leur nationalisation.

Un effort commun dans la direction que je viens d'évoquer devrait être l'amorce ou le prétexte d'une relance politique.

Sans doute mon propos, Monsieur le Président, n'aura-t-il pas apporté grand-chose au débat, si ce n'est l'affirmation d'une foi dans la nécessaire et bienfaisante mutation dans la structure des entreprises pilotes et des économies dans la non moins nécessaire obligation de la mise en commun de notre potentiel en hommes, en cerveaux, aux fins d'une politique dynamique de la recherche en Europe, au lieu d'accepter la dispersion des entreprises, au nom d'une certaine appréciation démagogique du mot « concurrence ».

Un article publié dans le journal *Le Monde*, sous la signature de Pierre Drouin, mérite réflexion.

Un de ses paragraphes porte le titre suivant : *Le Marché commun, un atout pour les Américains*. Et l'auteur ajoute :

« Il est inutile de se boucher les yeux : actuellement, le

Marché commun profite plus aux industries américaines qu'aux industries européennes. Les premières sont, en effet, bien mieux préparées que les secondes à utiliser tous les avantages de la libération des échanges : elles ont des unités de production à la dimension du marché de 180 millions de consommateurs et une faculté de sécréter des produits nouveaux bien supérieure à celle de l'Europe, parce qu'elles disposent d'un système nerveux industriel plus développé, grâce à l'ampleur des investissements dans la recherche. »

Je fais miennes les observations de M. Drouin. Mais pour aboutir dans la voie de la création des grandes sociétés européennes, il faut se fixer un échéancier et s'y tenir, comme cela a été fait en matière de politique agricole commune. Cela est d'autant plus nécessaire que le rapport de M. Reverdin évoque l'existence d'un groupe de travail. Or, l'expérience prouve que de tels groupes de travail s'enlisent dans la confrontation des particularismes nationaux si un terme n'est pas fixé à leur tâche, si une impulsion n'est pas donnée à leurs travaux et si leur objectif n'est pas clairement dessiné à l'avance.

Je crois donc, Monsieur le Président, que sur ce plan de la dimension et de la recherche il appartient à nos gouvernements comme à nous tous de faire un immense effort pour réaliser ces constructions nouvelles sans lesquelles notre Europe est condamnée à la servitude. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Mark.

M. Mark. — (A) Monsieur le Président, si je me permets de prendre la parole pour évoquer des problèmes qui, à première vue, semblent ne pas relever de la compétence de cette réunion jointe, c'est principalement en raison de l'urgence et de l'importance de ces problèmes qui, sans conteste, présentent un intérêt commun pour nous tous. Depuis de nombreuses années, je ne me lasse pas de répéter, à propos, devant l'Assemblée consultative qu'en attendant de pouvoir réaliser l'union économique et politique de l'Europe, nous devrions nous efforcer, au sein de cette Assemblée, de créer et de renforcer les liens d'un grande Europe

qui sont réalisables dès aujourd'hui. Cela serait possible dans de nombreux domaines : ceux du droit, de la politique sociale, des questions culturelles et scientifiques.

Mais dans quel domaine ces liens pourraient-ils être plus significatifs que dans celui de la jeunesse? Les problèmes de la jeunesse européenne dont se sont activement occupés le Parlement européen, l'Assemblée consultative et le Conseil de l'Europe, revêtent certainement une importance toute particulière. Si, au sein de l'Assemblée consultative et du Conseil de la Coopération culturelle, il nous a fallu consacrer à ces questions un peu trop de temps de l'avis du Parlement européen, je dois dire que les raisons de notre retard sont, selon moi, les mêmes que celles qui, ces dernières années, ont occasionné aux Communautés des difficultés dans d'autres domaines importants.

Les problèmes posés par la jeunesse sont, nous le savons tous, nombreux et divers. L'un des principaux est celui de l'intégration de la jeunesse dans la société européenne. Il s'agit là d'un problème très actuel et qui, de plus, ne peut être abordé qu'en nous tournant vers l'avenir. Car l'Europe à la construction de laquelle nous travaillons aujourd'hui, sera parachevée demain par les jeunes.

Notre tâche consiste à définir, en collaboration avec les organisations européennes de jeunesse, les grandes lignes d'une politique européenne de la jeunesse. Ces organisations ont maintes fois réclamé un programme européen d'encouragement de la jeunesse. Par encouragement il faut entendre une aide sur le plan de l'organisation et de l'institutionnalisation.

En mai 1966, le Parlement européen, se fondant sur un rapport particulièrement remarquable et qui mérite notre entière approbation a pris une décision prévoyant, en substance, la création d'un Office européen de la jeunesse limité aux six pays membres du Marché commun.

Dès avant cette date, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe avait pris une décision analogue, à la suite d'une recom-

mandation et d'avis exprimés par les représentants des principales associations européennes de jeunesse. Je voudrais néanmoins souligner que cette décision de créer un Office européen de la jeunesse pour les dix-huit pays membres du Conseil ne constitue en fait que le couronnement de nombreuses années de travail consacrées par le Conseil de l'Europe à la question de la jeunesse et des mesures à prendre en sa faveur.

La convergence de ces deux décisions a donné lieu à un échange de lettres entre le Président de la Commission compétente du Parlement européen, l'actuel Rapporteur et moi-même en tant que dernier président en date du Groupe de travail mixte pour les questions de jeunesse à l'Assemblée consultative. Au cours de cet échange de correspondance, il a été suggéré que cette question pourrait être abordée lors des débats de la réunion jointe et j'ai donc été chargé, par des décisions de la Commission sociale et de la Commission culturelle de l'Assemblée consultative, de prendre la parole aujourd'hui.

Permettez-moi de vous rappeler que le Centre européen expérimental de la jeunesse a été établi à Strasbourg en exécution de la Résolution 186 adoptée par l'Assemblée consultative dès 1960 et approuvée la même année par les responsables gouvernementaux pour les questions de jeunesse. Les Communautés européennes témoignent d'un vif intérêt pour ce Centre; elles ont apporté — et apportent encore — un soutien financier considérable à ses diverses activités. Cette coopération constructive est également illustrée par le fait que les Communautés sont représentées au Conseil d'administration du Centre de la jeunesse.

Les remarquables résultats des travaux du Centre européen expérimental de la jeunesse et les lignes directrices qu'ils ont permis de définir dans le domaine des activités de jeunesse, ont incité le Conseil de l'Europe à considérer comme close l'étape expérimentale du Centre de la jeunesse et — conformément à la proposition initiale de l'Assemblée consultative — à envisager la création d'un Centre européen permanent de la jeunesse, dont il est permis d'espérer qu'il deviendra une réalité dans un avenir très proche.

Ce Centre doit à l'avenir orienter ses activités dans deux grandes directions : la participation de la jeunesse à la collaboration européenne, et la création des meilleures possibilités pour la formation et le perfectionnement de moniteurs de jeunesse dans l'esprit de l'unification européenne.

Il me semble important d'attirer ici votre attention sur la Recommandation n° 31 adoptée à la quasi-unanimité en juin 1966 par le Conseil de la Coopération culturelle. Cette Recommandation est rédigée en ces termes :

« Le Conseil de la Coopération culturelle

Saisi en cours de séance du Document CCC (66) 19 sur la création d'un Office européen de la jeunesse demandée par le Parlement européen à sa Session de mai 1966,

Vu la vocation particulière du Conseil de l'Europe en faveur de la jeunesse qui a été affirmée dès 1960, au moment où il a assumé, dans un cadre plus large, les responsabilités de l'U.E.O. en cette matière.

Vu l'intérêt sans cesse réaffirmé porté par l'Assemblée consultative à la coopération européenne en matière de jeunesse,

Vu le développement pris par les échanges intermunicipaux de jeunes dans le cadre de la Conférence européenne des Pouvoirs Locaux,

Vu le souci que le C.C.C. a toujours manifesté d'associer directement les Communautés européennes aux activités en matière de jeunesse et soucieux d'éviter tout chevauchement d'activité,

Rappelant qu'à sa 8^e Session, le C.C.C. a affirmé que

« sa politique en matière de jeunesse est résolument

» orientée vers la création d'un Centre permanent de la jeunesse qu'il considère comme l'un de ses projets majeurs »,

Déclarant que cette politique reste toujours valable,

Recommande au Comité des Ministres

— de bien vouloir examiner la situation nouvelle engendrée par l'initiative du Parlement européen qui a proposé la création d'un Office européen de la jeunesse limité aux six pays membres des Communautés;

— d'inviter les autorités compétentes des Communautés européennes à étudier les initiatives prises en cette matière respectivement par le Parlement européen, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et le C.C.C. et à donner mandat à ses instances compétentes de procéder sans délai à un examen d'ensemble de la question en liaison avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe.

Le rapport commun serait soumis à chacune des organisations. »

Je sollicite votre indulgence pour avoir dû examiner en détail les institutions déjà existantes, d'une part, et, d'autre part, les possibilités qui sont débattues. J'ai cru devoir le faire pour vous montrer que toutes ces possibilités ne sont aucunement en contradiction les unes avec les autres. Pour ma part je considère comme très souhaitable que les personnes qui s'intéressent aux questions de jeunesse dans les six pays du Marché commun le fassent également dans le cadre des dix-huit pays du Conseil. Nous devons en outre éviter l'écueil contre lequel la Conférence européenne des responsables gouvernementaux pour les questions de jeunesse a mis en garde en 1960 : l'erreur que nous commettrions si nous adoptons une attitude protectrice. Une telle attitude rendrait difficile — sinon impossible — une collaboration avec les organisations de jeunesse. Or, c'est précisément cette collaboration qui est à la base de tout. A cet égard, on n'insistera jamais assez sur le danger qu'il y a à s'efforcer d'imposer à la

jeunesse certaines formes d'organisation déterminées, étrangères à ses conceptions.

Il nous tient particulièrement à cœur d'éviter que les divisions actuelles de l'Europe et tous ces phénomènes qui s'opposent à l'unification de notre continent, exercent également leurs effets sur la jeunesse. Nous considérons qu'il est de notre responsabilité d'hommes politiques de veiller à ce que la jeunesse se rencontre dans une Europe élargie et que, par conséquent, le système d'échanges de jeunes soit établi dès l'abord, sur la base la plus large possible. C'est seulement ainsi que la jeunesse européenne pourra acquérir une vision d'ensemble de l'Europe, vision qui, certes, n'est pas celle de l'Europe d'aujourd'hui, mais qui, à plus forte raison, doit être celle de l'Europe de demain.

Quoi qu'il en soit, le moment me paraît venu de nous demander si nous ne devrions pas placer nos efforts en faveur de la jeunesse sur un même terrain en cherchant à réaliser une Convention européenne de la jeunesse. Une telle Convention définirait les lignes directrices d'une politique européenne commune de la jeunesse. Elle offrirait en outre un cadre large et souple aux diverses structures et permettrait de surmonter les divisions actuelles sans porter atteinte à l'autonomie de quiconque.

Une telle Convention pourrait réaffirmer solennellement l'intérêt que nos pays membres portent au problème de la jeunesse européenne par leur reconnaissance d'un certain nombre de principes généraux relatifs à l'action en faveur de la jeunesse.

Pardonnez-moi d'avoir retenu votre attention si longtemps ; mais un cœur plein doit s'épancher. Mon discours d'aujourd'hui est le dernier que je prononce dans cet hémicycle en tant que parlementaire européen, car, ayant dépassé la limite d'âge en vigueur dans mon parti, j'ai démissionné du Conseil national autrichien et, après la séance d'aujourd'hui, je quitterai également l'Assemblée consultative. Ecoutez le dernier appel que lance un vieil homme et veillez à ce que la jeunesse européenne soit à même d'achever la tâche que nous avons commencée. Nous construisons

aujourd'hui l'Europe que la jeunesse doit parachever demain.
(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Merchiers.

M. Merchiers. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en prenant la parole au nom du groupe des libéraux et apparentés je considère comme un devoir de rendre hommage à nos deux rapporteurs, MM. Catroux et Czernetz.

En effet, ils nous ont fourni des indications fort utiles qui nous permettent de faire le point au sujet de la situation de l'Europe, de notre Communauté et de ses relations futures avec d'autres pays européens amis ou voisins. Mais ces deux rapports nous permettent également de constater que nous ne sommes pas encore près de réaliser l'intégration de tous les pays démocratiques de l'Europe.

Le bilan politique et économique a été dressé par nos rapporteurs avec minutie. Nous pouvons ainsi mesurer tout ce qui nous a déjà rapprochés, mais aussi tout ce qui reste à faire pour unir tous les pays du continent européen.

Nous unir? Oui, Et pourquoi? Est-ce simplement par souci de nous comprendre et de nous épauler, au lieu de nous combattre comme ce fut trop souvent le cas dans le passé? Oui, sans doute, car pour tous les pays ici représentés, la deuxième guerre mondiale aura été le dernier soubresaut d'une lutte gigantesque et fratricide entre peuples européens, lutte qui a appauvri l'Europe et l'a affaiblie par rapport aux deux autres grands blocs mondiaux.

Nous unir pour nous comprendre? Certes, mais aussi nous unir sur le terrain économique. Nous constatons en effet que le monde est actuellement dominé par deux puissances économiques qui, par leurs grandes dimensions, sont seules capables de lutter efficacement pour la conquête des marchés mondiaux, pour le développement industriel et la production massive à bas prix, pour l'équipement scientifique que l'évolution vertigineuse de la technique et de la recherche scientifique commandent.

C'est dire, si nous voulons égaler les deux blocs — et nous le devons — que nous sommes « condamnés » à nous unir et, dès lors, invités à nous comprendre et à créer l'atmosphère et le climat favorables pour y parvenir, non par la contrainte, mais bien par la persuasion, par le raisonnement réaliste et aussi par la conscience que seule l'union tant économique que sociale — et sans doute aussi ultérieurement politique — nous permettra de concurrencer efficacement les deux autres grandes entités économiques.

Au regard de l'idée de la naissance de cette amitié européenne des Six, permettez-moi deux ou trois brèves constatations rétrospectives.

Nous voudrions rappeler à cette assemblée que cette Europe des Six s'est en quelque sorte forgée à cause et à travers des difficultés. Au moment même de la première initiative d'union qui venait de Robert Schuman, l'Europe était à peine sortie d'une guerre meurtrière qui avait disloqué les économies des pays du continent européen; avec l'aide de l'Amérique, elle relevait ses ruines et pansait ses plaies; mais pour échapper à cette dépendance d'un grand allié, déjà les Six sentaient la nécessité de se renforcer par l'union.

Mais c'était également alors l'époque des difficultés résultant de la guerre de Corée, qui elle aussi venait sérieusement perturber les fondements de nos économies.

Lorsque, ensuite l'Europe des Six s'est constituée, en 1958, au cours de cette première étape du Marché commun, elle devait faire face, avec la France, à des difficultés en Algérie.

Enfin, au cours de l'élaboration de notre unité, une difficulté supplémentaire a surgi : certains pays européens ont dû également s'atteler à la décolonisation qui s'est opérée avec des succès divers suivant le degré de maturité des peuples affranchis. Ce fait devait aussi apporter des troubles dans les économies des pays concernés.

Mais en dépit de ces événements adverses dus à des causes extérieures, en dépit de difficultés « internes » dont nous gardons le récent souvenir, en dépit donc de certaines ombres que comporte le tableau, nous pouvons dresser actuellement un bilan optimiste de nos réalisations. Notre rapporteur, M. Catroux, l'a fait d'une façon heureuse et complète.

Certes, au sein de la Communauté européenne même, nous sommes encore loin de la réalisation de tous les espoirs conçus par les chefs d'État de nos six pays et concrétisés dans la déclaration de Bonn du 18 juillet 1961.

Dans cette déclaration, les six chefs d'État et de gouvernement s'engageaient solennellement à donner forme à la volonté d'union politique, déjà implicite dans les traités; à se réunir régulièrement pour confronter leurs vues et concerter leurs politiques; à élargir la coopération des Six au-delà du cadre politique, en particulier à l'étendre aux domaines de l'enseignement, de la culture et de la recherche.

Nous avons sans doute fourni de louables efforts en ce sens, mais en politique surtout le chemin reste ardu; et même dans le domaine de la culture, et en particulier de la recherche scientifique, il y a encore tant de choses à accomplir!

Ce point fut lumineusement souligné, lors d'une réunion récente du Parlement européen, dans une remarquable intervention de M. le Président Gaetano Martino qui a mis l'accent sur la nécessité de l'indépendance de l'Europe en matière de science et de recherche. Et voilà quelques instants à peine, notre collègue Armengaud s'y est attaché encore plus particulièrement.

Tous ces points faibles que nous ne voulons qu'esquisser ne doivent pas nous faire perdre de vue que l'Europe des Six a marché résolument de l'avant; qu'économiquement elle s'est consolidée jusqu'à devenir le point de mire de nombre de nations européennes et même du tiers monde puisqu'elle a réuni autour d'elle une série de pays associés.

« Point de mire », ai-je dit. En effet, on commence à voir tourner beaucoup de monde autour de notre Communauté. Certains pays européens non membres frapperont bientôt à notre porte. La Grande-Bretagne y songe depuis pas mal de temps; elle y semble décidée. Le Danemark vient de faire une déclaration dans ce sens. L'Autriche a déjà entamé des négociations fort avancées en vue d'une association identique à celle de la Grèce et de la Turquie. Un intérêt certain est marqué de la part de l'Espagne, du Portugal et d'autres pays encore.

Autre considération quant à l'influence de la C.E.E. : n'est-il pas symptomatique que lorsque certains de ces pays européens non membres se trouvent en présence de problèmes, ils ne se contentent plus, comme c'était naguère le cas, de tourner leurs regards vers l'Amérique pour demander assistance? Non, c'est à l'Europe qu'ils s'adressent dorénavant; ils veulent se rapprocher de notre Communauté. Nous percevons donc nettement un courant qui peut mener à plus ou moins longue échéance à une extension de notre organisation. Ce doit être là une raison de fierté pour nous tous et un motif d'espérer une plus large unification européenne.

Quelle doit être notre attitude à l'égard de ce phénomène de convergence?

Nous, libéraux, nous estimons en premier lieu que nous avons le devoir d'aider en particulier la Grande-Bretagne à sortir de ses difficultés économiques et financières pour qu'elle soit apte à nous rejoindre rapidement.

Nous devons ouvrir les portes aux adhésions qui nous sont demandées, sans toutefois mettre en cause les fondements économiques mêmes de notre propre organisation. Nous devons dire oui à ces demandes d'adhésion quand les pays qui les présentent acceptent l'essentiel des règles sur lesquelles les économies de nos six pays se sont déjà solidement installées et organisées.

Nous ne saurions mettre en péril ce que nous avons élaboré nous-mêmes au prix de tant de discussions et de tant de sacrifices communs.

Les adhérents nouveaux devront donc pouvoir s'intégrer graduellement en vue d'une solide assimilation. Nous entendons par là qu'une certaine acclimatation progressive à la construction européenne devrait être alors prévue pour tous les pays qui n'avaient pas adhéré à l'origine.

En attendant que cette large réunion s'établisse, souvenons-nous des paroles que notre rapporteur, M. Czernetz, a prononcées, lui qui a conjuré les pays de la Communauté économique européenne et de l'A.E.L.E. de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que ces deux blocs s'écartent et suivent des voies divergentes.

En outre, dans la perspective de la fusion prochaine de nos trois Communautés, les libéraux sont partisans, sur le plan économique, de la transformation indispensable d'Euratom en une Commission européenne de la recherche scientifique. En effet, à l'ère des ordinateurs, face aux grandes dimensions des données économiques, notre Communauté doit jeter des bases scientifiques et des bases de recherche solides permettant de dominer les grands problèmes qui naissent de l'extension impressionnante de l'aire économique.

Nous tenons également à souligner que nous sommes partisans de la création d'une monnaie européenne. Même si celle-ci ne peut être créée dans l'immédiat, nous voudrions à tout le moins disposer d'une monnaie de réserve capable d'aider financièrement les pays adhérents qui seraient momentanément en difficulté.

Sur le plan économique et politique, nous estimons indispensable de venir au secours des pays en voie de développement. Plusieurs d'entre eux sont déjà associés avec nous et c'est une aide à caractère proprement européen que nous devons leur fournir. Notre soutien aux autres pays du tiers monde en voie de développement devrait, lui aussi, présenter un caractère spécifiquement européen.

Messieurs, en terminant, nous exprimons l'espoir que la présente réunion commune au cours de laquelle nous aurons pu

échanger nos idées et chercher à nous rapprocher, aura contribué à établir une meilleure compréhension et à jeter les bases de notre future et indispensable collaboration. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Duncan Sandys.

M. Duncan Sandys. — (*E*) Monsieur le Président, lors de notre dernière réunion jointe, voici un an, la Communauté économique européenne était paralysée par un différend qui opposait la France à ses cinq partenaires. Bien qu'il n'ait pas été possible de résoudre toutes les difficultés, la Communauté a heureusement pu redémarrer normalement et les Six ont pu s'accorder sur une politique agricole commune grâce à une formule mise au point en janvier dernier. La Communauté est donc solidement établie sur ses bases actuelles, c'est-à-dire en tant qu'union économique de six États. C'est là un résultat considérable qu'il ne faut pas sous-estimer. Mais rappelons-nous également que les vastes objectifs que visaient les fondateurs de la Communauté sont encore loin d'être atteints.

Maintenant que l'intégration économique des Six est assurée, le moment est venu de passer au stade suivant — si tant est qu'une évolution est prévue. La zone du Marché commun doit-elle être progressivement élargie, ainsi qu'il est envisagé dans le traité de Rome? Ou le processus d'unification européenne doit-il s'arrêter à présent? L'union politique est-elle toujours notre objectif final? Ces questions fondamentales ne peuvent plus être éludées. Des réponses claires et positives s'imposent.

Nombre de gens dans mon pays arrivent à la conclusion que les Six n'accepteront sans doute jamais d'élargir leur cercle et que, quelque patiemment que nous attendions, nous n'y serons jamais admis. D'aucuns disent que, bien que nous soyons naturellement portés vers l'Europe, nous devrions renoncer à cette idylle sans espoir et essayer plutôt d'en arriver à une sorte de mariage de raison avec les États-Unis.

Cette opinion n'est partagée que par une petite minorité; mais le fait que des gens parfaitement sérieux tiennent ces propos n'en est pas moins préoccupant.

Certes, la faute n'en revient pas à l'une des parties seulement. Si la Grande-Bretagne n'est pas, à l'heure actuelle, membre de la Communauté, elle doit s'en prendre à elle-même; je crois qu'il faut en convenir. En 1951, elle a eu l'occasion de participer au Plan Schuman; quatre années plus tard, elle a été invitée à participer aux négociations qui ont abouti au traité de Rome. Or, elle a toujours cru devoir décliner l'offre qui lui était faite. Il y avait deux raisons à cela : ayant connu la guerre sous un jour différent, le peuple britannique a d'abord été plus long à s'apercevoir que, dans un monde moderne, même une nation de 50 millions d'habitants ne peut plus demeurer seule; ensuite, la Grande-Bretagne a mis un certain temps avant de se résigner à admettre le déclin de son empire; elle s'est donc sentie tiraillée entre ses responsabilités mondiales et son rôle en Europe. Mais, au cours des années, l'attitude du Royaume-Uni à l'égard de l'Europe a évolué et s'est précisée. La masse des citoyens est convertie à l'idée européenne et les trois partis politiques britanniques visent résolument à faire admettre le pays dans la Communauté économique européenne.

C'est perdre son temps que de regarder en arrière. Nous sommes tous responsables du passé et — fait plus important — nous le sommes tous de l'avenir.

Nous ne pouvons continuer nos rêvasseries. Il faut que nous progressions. Si l'élan qui s'est perdu n'est pas rapidement renouvelé, l'idée européenne perdra de son intérêt. Si l'enthousiasme et l'esprit de mission ne se réveillent pas, l'œuvre d'unification européenne s'enlisera dans les discussions et les récriminations. Si nous ne voulons pas revenir en arrière, il faut que nous fassions un effort conscient, délibéré, pour avancer. Nous devons tout d'abord dissiper les doutes qui existent quant à notre objectif final. Il faut que nous réaffirmions notre résolution de construire la nouvelle Europe, qui englobera ultérieurement toutes les nations démocratiques européennes et qui sera unifiée non seulement sur le plan économique, mais aussi, en temps voulu, sur le plan politique.

Ce grand objectif ne peut être atteint que par étapes. La pré-

mière en a été franchie par les Six, qui ont établi de solides fondations pour l'Europe future et créé le cadre institutionnel dans lequel elle pourra se développer. Nous devons à présent passer au deuxième stade, sur la nature duquel il ne peut y avoir aucun doute. Il nous incombe maintenant d'achever l'intégration économique de l'Europe occidentale, c'est-à-dire de réunir la C.E.E. et l'A.E.L.E. Car on admet désormais généralement qu'il ne sert à rien de vouloir jeter des ponts, la seule manière d'étendre la zone de coopération économique consistant à faire entrer la Grande-Bretagne et ses partenaires de l'A.E.L.E. dans la Communauté; et plus tôt elle le fera, mieux cela sera.

Ce n'est pas en différant la décision que nous trouverons une solution. En fait, la fusion des deux systèmes sera d'autant plus difficile qu'ils auront suivi plus longtemps des voies divergentes.

D'aucuns estiment que l'admission de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. ne peut être envisagée tant que les problèmes économiques du pays n'auront pas été résolus. Je ne partage pas ce point de vue. Chacun sait que la Grande-Bretagne traverse actuellement une période difficile. Mais nous ne devrions pas exagérer l'importance ou la durée de nos difficultés. Dans son intéressante analyse, mon collègue, M. Kershaw, a souligné à juste titre le caractère marginal du problème de notre balance des paiements et insisté sur le fait que l'économie britannique est fondamentalement saine. On manquerait donc de perspicacité en considérant ces difficultés temporaires comme un obstacle à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, ou comme une raison de différer l'examen de cette question.

Le temps presse. La Grande-Bretagne a besoin de l'Europe, mais l'Europe a également besoin de la Grande-Bretagne. Car si les divers pays industrialisés de l'Europe occidentale ne se décident pas à mettre en commun leurs ressources, ils auront de plus en plus de mal à tenir tête aux Américains. Nous prendrons de plus en plus de retard sur les États-Unis dans le domaine technologique; et l'empire commercial américain en Europe continuera à s'étendre, les sociétés américaines rachetant un nombre de plus en plus grand de nos principales entreprises.

La façon la plus directe de mettre fin à la situation actuelle serait d'ouvrir des négociations officielles entre les gouvernements de l'A.E.L.E. et la C.E.E. Mais aucune des deux parties ne semble prête, à l'heure actuelle, à en prendre l'initiative. Le Gouvernement britannique a sondé chacun des Six. Or, cette affaire appelle essentiellement une décision collective de la Communauté; il n'est donc pas possible d'aller bien loin par le moyen d'échanges de vues bilatéraux.

Il est compréhensible que, étant donné les revers subis, on hésite quelque peu à ouvrir de nouvelles négociations officielles. Mais on ne saurait décidément pas s'opposer à des entretiens préliminaires officieux.

C'est justement ce que les gouvernements de l'A.E.L.E. ont proposé à la C.E.E. après la réunion que le Conseil de l'A.E.L.E. a tenue à Vienne en 1965. Mais ils n'ont pas reçu de réponse de la Communauté. Ils ont réitéré leur demande après la réunion du Conseil tenue à Bergen en mai 1966. Or, il n'y a toujours pas de réponse. L'absence de toute réaction positive de la part de la C.E.E. a naturellement causé une profonde déception chez les pays membres de l'A.E.L.E. et a malheureusement renforcé l'impression que les Six ont décidé de n'admettre aucun nouveau membre.

Les conversations exploratoires qui ont été proposées se limiteraient à un vaste échange de vues ; elles n'impliqueraient aucun engagement. Leur seul objectif serait de clarifier l'attitude et les intentions générales de chaque partie et de dissiper l'incertitude actuelle. Si l'on constatait l'absence de toute perspective d'accord, nous saurions au moins où nous en sommes et les deux groupements pourraient organiser leur avenir, chacun à sa manière.

Mais je ne puis croire que de telles conversations aboutiraient en fait à ce résultat négatif. Elles montreraient, en effet, j'en suis sûr, que nous admettons généralement l'argument selon lequel la division continue de l'Europe occidentale nuit à tous, chacun ayant intérêt à faire entrer la Grande-Bretagne et les autres pays

de l'A.E.L.E. dans la Communauté dès que les conditions mutuellement acceptables auront été définies.

La voie serait alors ouverte pour des négociations officielles. Je ne sous-estime pas la complexité de certains des problèmes à résoudre; mais si les deux parties abordent les négociations dans l'esprit voulu et avec la ferme intention d'arriver à un accord, je suis convaincu que les difficultés pratiques pourront être surmontées.

L'unification de l'Europe ne doit pas être tentée comme on tenterait une fusion d'entreprises ou une intégration d'industries, dont les conditions peuvent être négociées dans un esprit commercial. Nous sommes engagés dans un des plus grands et des plus vivifiants processus révolutionnaires de l'histoire. Il faut que nous nous laissions porter par notre foi dans une grande idée, pour laquelle nous devons être prêts à affronter des dangers et à faire des sacrifices.

Nos décisions ne doivent pas être fondées sur l'évaluation précise des avantages nationaux. Nous devons apprendre à raisonner en Européens, car nous n'aboutirons à rien si chaque pays se préoccupe à tout moment de ses seuls intérêts immédiats. Nous devons nous considérer non comme des rivaux, mais comme des partenaires engagés dans une entreprise dont le succès apportera à tous d'incalculables bienfaits.

Insistons moins sur les difficultés que sur les possibilités qui s'offrent. Si nous parvenons à vaincre nos craintes et nos hésitations et à collaborer avec confiance, nous serons à même de créer une Europe unie qui, assez vaste et assez puissante, aura sa place parmi les géants du monde moderne. Voilà l'éclatante récompense à laquelle nous pouvons prétendre pour peu que nous osions résolument la saisir. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Michaud.

M. Michaud. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les excellents rapports présentés par nos collègues

MM. Catroux et Czernetz ont servi d'introduction à un grand débat économique dont nous apprécions tous la qualité et dont nous mesurons l'importance. Mais le but commun du Parlement européen et du Conseil de l'Europe n'est-il pas pour chacun d'eux, dans le domaine qui lui est propre, de faire progresser aussi le concept d'Europe dans les esprits et dans les institutions?

Au cours de ces dernières années, les divergences de vues, les incompréhensions, les atermoiements ont, à mon sens, fâcheusement retardé la construction de l'Europe au niveau le plus élevé, au niveau des gouvernements. Mais cette construction ne doit pas être la tâche exclusive des gouvernements, des parlements, voire des institutions européennes; il est nécessaire de construire aussi l'Europe de la base et c'est peut-être l'impulsion donnée à la base qui stimulera nos gouvernements et les amènera à traduire dans les faits les aspirations à l'unité qui se manifestent dans les couches les plus humbles de nos populations.

Les deux principaux piliers de base de cette Europe des masses sont, me semble-t-il, sur le plan des personnes concernées : les jeunes et, sur le plan des institutions, ces cellules administratives primaires que constituent les communes, les villes et, en général, les pouvoirs locaux.

M. Mark, au nom de la commission culturelle et scientifique de l'Assemblée consultative, a parlé des problèmes de jeunesse. La commission des pouvoirs locaux du Conseil de l'Europe m'a confié le soin de faire une brève communication sur les échanges intermunicipaux et sur les jumelages de villes.

Je voudrais d'abord mettre en lumière l'actualité de cette question.

Je rappellerai à cet effet que plusieurs pays membres de la C.E.E. et du Conseil de l'Europe ont conclu entre eux des accords bilatéraux pour organiser et développer ces échanges et je citerai pour mémoire l'accord franco-allemand de 1963, l'accord germano-britannique et plus récemment l'accord germano-italien.

Je rappellerai également que les échanges internationaux ont fait l'objet de plusieurs discussions au sein de nos Parlements nationaux; que le comité des présidents du Conseil des communes d'Europe a exprimé le vœu de voir créer un office européen des jumelages et des échanges internationaux; enfin que le deuxième congrès européen de ville jumelées a adopté en juin 1966 à Strasbourg une résolution dont j'extrais le passage suivant :

« Les délégués se félicitent que, selon les vœux du premier Congrès des villes jumelées, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, puis récemment et avec une grande vigueur le Parlement des Communautés européennes, aient recommandé la création d'un office européen de la jeunesse et demandé la mise en place rapide de cet organisme, qui devrait notamment apporter son aide aux jumelages. »

J'ajouterai deux rappels, d'abord que le Parlement européen a adopté le 9 mai dernier une importante résolution concernant la création d'un office européen de la jeunesse, ensuite que l'Assemblée consultative avait adopté en novembre 1964 une recommandation, enregistrée sous le n° 404, demandant la création d'un office européen des jumelages et échanges internationaux doté d'un fonds annuel alimenté par une contribution comparable à celles apportées par les gouvernements allemand et français au titre de l'accord conclu entre ces deux pays.

Le Comité des ministres n'a pas cru devoir ou pouvoir donner une suite positive à cette proposition, mais votre Commission des pouvoirs locaux n'a pas voulu abandonner l'idée, et l'a reprise sous une forme plus modeste en demandant, par une recommandation votée le 30 septembre 1965, que le Comité des ministres accepte au moins la création, au siège du Conseil de l'Europe, d'une instance, c'est-à-dire d'un service nouveau, pour recenser les demandes de jumelages, pour donner des indications générales relatives à ces jumelages et pour exposer les formalités d'échange.

Bien qu'aucune suite concrète n'ait, à ce jour, été réservée à cette proposition, nous voulons espérer que l'idée fera son chemin.

L'un des buts de mon exposé est de tirer argument de la convergence des travaux de nos deux assemblées sur ce même problème pour amener nos comités ou conseils ministériels respectifs à créer dans cette Maison de l'Europe où se déroulent alternativement et même simultanément, c'est le cas aujourd'hui, nos travaux, cette instance définie dans la recommandation n° 432 du Conseil de l'Europe.

A ces rappels qui autorisent et justifient notre insistance, je voudrais ajouter quelques commentaires pour préciser comment se situent l'une par rapport à l'autre mon intervention et celle de M. Mark.

Les demandes formulées par la Commission culturelle concernant un « Office européen de la jeunesse » et celles formulées par la Commission des pouvoirs locaux concernant les échanges intermunicipaux et les jumelages ne font pas double emploi. Elles sont distinctes l'une de l'autre, mais sont aussi complémentaires l'une de l'autre.

L'Office européen de la jeunesse aurait pour objet d'associer les mouvements de jeunesse à la propagation des idées européennes. Il s'adresserait ainsi à la jeunesse organisée et sa tâche serait capitale. M. Mark vous l'a clairement montré d'ailleurs dans le discours qu'il a prononcé.

Mais nous savons que les organisations de jeunesse ne groupent qu'un faible pourcentage de jeunes. Il est nécessaire d'associer la jeunesse inorganisée, la jeunesse non engagée à la construction de l'Europe et c'est là que peuvent intervenir opportunément et efficacement les jumelages de communes et les échanges intermunicipaux.

Je n'ai ni l'intention ni le temps de rappeler ici ce qu'est un jumelage, comment il se prépare ou comment il se réalise. Nous savons les uns et les autres le rôle irremplaçable joué par les jumelages pour la diffusion des idées européennes et nous souhaitons tous qu'ils se multiplient.

Nombreux d'ailleurs sont les maires qui souhaitent réaliser de tels jumelages, mais ils se heurtent à des difficultés malaisément surmontables : difficultés financières sans doute, mais aussi difficultés linguistiques, difficultés de déplacement, difficultés administratives également, pour entrer en rapport avec la ville ou les villes susceptibles de répondre à une offre de jumelage.

Ces difficultés sont pour l'instant affrontées ou surmontées empiriquement par des hommes de bonne volonté et, il faut bien le dire, par des organismes nationaux tels que les conseils nationaux des communes d'Europe et les associations de villes jumelées.

Les accords bilatéraux auxquels j'ai déjà fait allusion facilitent aussi les échanges entre les collectivités locales des deux pays signataires de tels accords.

Mais en pareille matière, un organisme centralisateur européen pourrait faire un meilleur travail de coordination, élargir les échanges aux dimensions plus vastes de l'Europe des Six ou de l'Europe des Dix-huit et, finalement, entraîner pour nos pays respectifs des dépenses moindres que celles que l'on doit engager pour le fonctionnement des services qui découlent des accords bilatéraux.

J'aime à penser que ce rappel des vœux exprimés par les conférences européennes des pouvoirs locaux, par les congrès des villes jumelées, par le Conseil des communes d'Europe, par plusieurs de nos Parlements nationaux, par le Parlement européen, par le Conseil de l'Europe, sera entendu par nos gouvernements.

L'Office européen de la jeunesse, l'Office des jumelages et des échanges intermunicipaux ne seraient-ils pas, en effet, les deux piliers les plus solides de cette Europe de la base, sans laquelle l'Europe unie que nous appelons de tous nos vœux risque d'être incomplète ou chimérique? (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Heffer.

M. Heffer. — (E) Permettez-moi, pour commencer, de rendre hommage au discours prononcé par M. Sandys. C'était un excellent discours de militant, dont le besoin se faisait sentir à la présente réunion. Venant de moi, M. Sandys appréciera peut-être davantage cet hommage que s'il venait de certains autres membres de la délégation du Royaume-Uni, car nous nous sommes très souvent heurtés et nous nous heurterons sans doute encore bien plus à l'avenir, en particulier sur les questions de politique intérieure britannique.

Mais il importait de rappeler une nouvelle fois à cette réunion quels sont nos objectifs à l'égard de l'idée européenne. Le grand danger que nous courons ici est de nous enliser dans les problèmes de toutes sortes qui se posent, en oubliant le but final, et j'espère que le discours de M. Sandys aura contribué à écarter cette difficulté dans laquelle nous pourrions tomber.

Cela dit, il ne faudrait pas que les participants à cette réunion aient l'impression que nous sommes maintenant tous résolus, en Grande-Bretagne, à ce que notre pays entre dans la Communauté économique européenne à titre individuel. Il y a eu, certes, une profonde révolution dans l'opinion britannique à l'égard de l'Europe. Je crois que tout le monde en Grande-Bretagne admet à présent que nous devons jouer en Europe un rôle beaucoup plus positif que par le passé. Ainsi, l'opinion s'est fait jour qu'il est essentiel pour nous de devenir partie intégrante de la scène européenne.

Mais cela ne veut pas dire que tout le monde en Grande-Bretagne soit entiché du concept de la C.E.E. Les Britanniques désirent voir une Communauté européenne élargie, englobant les six pays de la C.E.E. et les États membres de l'Association européenne de libre-échange. C'est là un fait dont il faut tenir compte. Personnellement, je souhaite voir la Grande-Bretagne faire partie de la Communauté européenne, mais j'aimerais qu'elle y entre en association avec ses partenaires de l'A.E.L.E. et au moyen d'un accord conçu sur cette base. Je crois que ce sentiment est généralement partagé par la plupart de mes compatriotes.

On nous a dit qu'il n'était plus possible de jeter des ponts, que l'on ne pouvait plus procéder de la sorte. Mais je crois beaucoup à cette méthode. Il vaut mieux construire des ponts que les faire sauter. Qu'on le veuille ou non, il est de fait qu'il existe, en dehors du bloc communiste, deux blocs économiques en Europe. C'est un fait historique, sur lequel on ne peut fermer les yeux. Il est impossible de prétendre que l'A.E.L.E. et la C.E.E. n'existent pas et qu'elles n'ont pas des existences séparées. L'important est de combler le fossé, de jeter un pont qui permette finalement de le franchir dans les deux sens et d'arriver à une unité entre les deux blocs économiques, aboutissant en fin de compte à l'unification politique de l'Europe occidentale. Je crois que c'est ainsi qu'il nous faut procéder. Rien ne sert d'adopter une position rigide.

J'ai entendu avec intérêt les propos tenus aujourd'hui par M. Weber, qui a dénoncé l'erreur consistant à s'accrocher à une position rigide. Mais, malheureusement, M. Catroux, dans son excellent rapport — excellent surtout par l'exposé impartial qu'il a fait des problèmes de la Grande-Bretagne — a pris une position rigide, tout comme le président Hallstein dans son discours. Ce qu'ils disent se ramène en réalité à ceci : « Nous voulons une Europe élargie, mais le seul moyen d'y parvenir est que la Grande-Bretagne et les autres pays de l'A.E.L.E. demandent individuellement à adhérer à la C.E.E. » Je ne pense pas que cette méthode soit la bonne. Je veux bien voir la Grande-Bretagne entrer dans la C.E.E. mais, en même temps, je ne veux pas démolir le bloc économique positif qui existe et auquel appartient déjà, l'A.E.L.E. Les pays membres de l'A.E.L.E. ont sans conteste gagné à en faire partie. Il nous faut absolument éviter d'adopter une attitude rigide. Devrions-nous aborder ce problème sous un angle beaucoup plus large? Cela m'amène à la remarque si pertinente qu'a formulée M. Sandys. L'A.E.L.E. a fait une démarche auprès de la C.E.E. Il est inutile de le contester. L'initiative, à ce que je crois savoir (mais il se peut que je me trompe), est venue de notre Premier Ministre, M. Harold Wilson, qui a proposé des conversations entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. Ces conversations n'ont jamais eu lieu parce que les pays de la C.E.E. n'ont même pas répondu à l'invite. Je suis d'accord avec M. Sandys pour penser

que, si les Six trouvent de telles conversations superflues, ils devraient le dire; nous saurions alors exactement où nous en sommes, où nous allons et ce que nous devons faire dans ces circonstances.

Je ne crois pas qu'il s'agisse de faire progresser — comme M. Czernetz l'a suggéré hier — le concept d'une vaste zone de libre-échange englobant à la fois l'A.E.L.E. et la C.E.E. Ce qui importe à ce stade, c'est que les entretiens se poursuivent. La première mesure qui s'impose est toute simple : réunir les représentants des pays intéressés autour d'une même table pour voir exactement quelles sont les possibilités et ce qui peut être fait. C'est là, à mon avis, la proposition toute simple que nous devrions présenter à cette réunion et nous devrions inviter instamment les pays de la C.E.E. à accepter l'initiative qui a déjà été prise par les pays de l'A.E.L.E.

Mon ami et collègue M. Gordon Walker, dans un discours qui a été excellent — sans flatterie aucune : je suis connu pour n'avoir pas le compliment facile — a exposé très clairement la position de la Grande-Bretagne. Il a également déclaré que, faisant partie de l'A.E.L.E., nous devons agir de concert avec nos partenaires de l'Association. Je crois qu'à cet égard une belle occasion s'offre à nous.

Considérons la situation que M. Gordon Walker nous a exposée hier. L'intégration dans le cadre de la C.E.E. a connu un arrêt. Cet arrêt nous offre une belle occasion car, si nous analysons les déclarations du général de Gaulle sur la structure future du Marché commun, nous constatons qu'elles ne diffèrent guère des sentiments de l'Anglais moyen à ce sujet. Je ne parle pas ici de la politique étrangère du Général, mais de la structure de la C.E.E.

J'estime, dès lors, que l'occasion est très favorable. Elle l'est aussi du fait que certaines craintes que nous éprouvions dans le passé se sont révélées injustifiées. On nous avait dit que si nous entrions dans la C.E.E. nous ne pourrions pas avoir une politique extérieure indépendante. Or, qu'a fait le général de Gaulle ces

dernières années, sinon avoir une politique extérieure indépendante? Je ne souscris certes pas entièrement à cette politique, mais j'en approuve une grande partie. Ainsi, il est possible d'avoir une politique extérieure indépendante. On nous avait également dit, à nous autres socialistes, que si nous entrions dans la C.E.E. nous ne pourrions pas étendre la propriété publique. Mais la propriété publique est partout en voie d'extension dans le cadre de la C.E.E. Nous devons donc saisir cette occasion qui nous est offerte.

Je passerai maintenant à une autre question qui n'a rien à voir avec les relations entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. : celle du Vietnam, dont M. Czernetz nous a entretenus hier. Il a déclaré, à juste titre, que la situation au Vietnam empoisonnait l'atmosphère européenne et que nous devons venir à bout de ce problème. Mais il a ajouté quelque chose qui m'a personnellement horrifié. Il a parlé de contenir la Chine. Ce n'est pas la première fois que j'entends ce genre de déclarations. J'ai été élevé dans un monde politique où il n'était question, avant la guerre, que de contenir la Russie bolchevique. C'est ce genre d'argumentation qui a conduit à la deuxième guerre mondiale.

Je crois qu'il existe une meilleure solution que de vouloir contenir la Chine : c'est de faire entrer ce pays dans la communauté des nations. Telle est la politique que suit la Grande-Bretagne depuis de longues années. Il y a plus d'une façon de tuer un chat. Lorsqu'on a un éléphant solitaire dans le monde politique, on lui donne une certaine responsabilité. C'est une responsabilité qu'il faut maintenant donner à la Chine en l'introduisant aux Nations Unies et en la faisant ensuite prendre part aux initiatives destinées à maintenir la paix dans le monde entier. Voilà la solution du problème chinois. On ne saurait feindre d'ignorer un cinquième de la population mondiale. Nous ne pouvons laisser la Chine de côté : nous devons l'admettre parmi nous. Si l'on ne peut battre les gens, il vaut mieux se joindre à eux. En l'occurrence, ce seraient eux qui se joindraient à nous au sein des Nations Unies.

Je me suis un peu écarté du sujet mais j'ai cru devoir faire ces quelques observations à propos de la Chine, car j'aimerais

voir toutes les nations ici représentées soutenir à fond, aux Nations Unies, l'admission de la Chine dans la communauté des nations, dans l'Organisation des Nations Unies. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Schulz.

M. Schulz. — (4) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, quiconque a à cœur l'unification européenne et le développement constant des institutions créées pour la promouvoir, ne peut que relever certaines contradictions apparues récemment dans ce développement et tenter de les résoudre avec le concours de ceux qui ont les mêmes idées. Cette importante réunion me semble offrir au moins une base de départ. Je n'ignore pas que toute tentative de ce genre est subordonnée à la vénérable tradition de cette Assemblée, qui nous impose non seulement d'être courtois les uns envers les autres, ce qui va de soi, mais également d'observer une réserve courtoise à l'égard d'autres institutions, encore que maints griefs, maintes paroles de sérieuse critique se justifieraient. J'espère ne pas manquer à la tradition de cette Assemblée en ne renonçant pas à m'exprimer sur ce point avec franchise.

La première contradiction qui me préoccupe semble porter sur une question de principe, mais elle aboutit, dans ses implications pratiques, à une forme particulière de schizophrénie. Malheureusement, la responsabilité en incombe, selon moi, à de nombreux hommes d'État et politiciens éminents qui, surtout ces derniers temps, essaient de convaincre le monde que l'activité politique et l'activité économique sont entièrement distincts et qu'elles peuvent s'exercer en quelque sorte indépendamment l'une de l'autre. C'est, bien entendu, le contraire qui est vrai. Il n'est plus aujourd'hui besoin d'être un socialiste pour reconnaître les liens indissolubles qui existent entre ces deux domaines et, par voie de conséquence, pour se rendre compte que les activités politiques et économiques se confondent nécessairement dans une certaine mesure. C'est une vérité première qu'aucun écolier des classes élémentaires n'ignore plus à partir d'un certain âge. Quiconque nie ce fait risque d'être soupçonné de nourrir consciemment ou inconsciemment des pensées pour le moins pré-

judiciables au développement de notre continent en tant que communauté efficace.

Certes, la Communauté économique européenne est essentiellement un instrument économique ou, si l'on préfère, un mécanisme économique. Mais la base sur laquelle elle a été édifiée, à savoir le traité de Rome, ainsi que son histoire riche de succès au début, mais traversée, ces dernières années, de nombreuses difficultés, prouvent que la C.E.E. est aussi un organe politique, et même un organe politique obéissant à des lois qui lui sont propres. Et pourrait-on sérieusement contester que le retrait de certains pouvoirs économiques décisifs et leur transfert du cadre des parlements nationaux à un organe de composition absolument supranationale, tel que le Conseil des Ministres — évolution prévue par le traité de Rome — constituait une décision politique capitale?

Ceci m'amène à évoquer la deuxième contradiction qui, ces derniers temps surtout, a revêtu un caractère d'actualité. Par cette mesure, les États intéressés ont accepté, pendant une période de transition relativement longue, le risque d'un vide démocratique. Ce risque aurait été tolérable si le Conseil des Ministres avait développé cet esprit communautaire de manière à devenir, au sein des institutions de la C.E.E., un élément supranational ou, tout au moins — je pèse mes mots car l'on a presque peur aujourd'hui de faire allusion à cette notion discriminatoire de supranationalité — un élément tendant vers la supranationalité.

Or, ces espoirs ont été amèrement déçus. Ces dernières années, le Conseil des Ministres est devenu un forum dans lequel cet esprit communautaire ne s'est guère manifesté, tandis qu'éclataient des conflits entre les intérêts nationaux dont la violence souvent pénible suscite, dans l'opinion publique des pays intéressés, le regret, voire le désespoir, sans qu'elle en connaisse ou puisse en connaître les causes précises. En fait, les explications fournies au public par les gouvernements au sein des parlements nationaux sont plus souvent de nature à troubler les esprits qu'à aplanir les tensions.

Monsieur le Président, ces considérations ne me sont inspirées ni par un préjugé national, ni par la malveillance : je les fais délibérément en tant qu'Européen de nationalité allemande, qui englobe entièrement dans cette critique — et la leur applique même au premier chef — son propre comportement, c'est-à-dire l'attitude du peuple allemand, de son propre Parlement et de son propre gouvernement.

Je tiens toutefois à dire une chose : l'absence de conscience européenne n'est assurément pas imputable à la Commission de la C.E.E. ou au Parlement européen. Bien au contraire, au cours des dernières années, ces deux instances ont déjà accompli une œuvre dont la valeur et la signification décisives ne seront peut-être pleinement reconnues que par les historiens de l'avenir. En tant que membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, je tiens à saisir cette occasion de rendre ce témoignage devant mes collègues du Parlement européen.

Il n'est pas douteux que le phénomène d'une certaine stagnation au sein de la C.E.E., peut-être aussi le fait qu'elle paraît se suffire de plus en plus à elle-même, est, ces derniers temps, responsable du peu d'attrait que le groupe de la C.E.E. exerce sur les autres pays, notamment ceux de l'A.E.L.E. Au cours du débat, nos collègues britanniques, MM. Duncan Sandys et Heffer, ont évoqué cette situation avec de nombreux exemples à l'appui.

Dans les deux rapports introductifs, nous avons entendu formuler des propositions visant à remédier à une scission des États démocratiques d'Europe occidentale en deux blocs économiques. Si j'interprète correctement ces propositions, il n'existe réellement que deux possibilités. La première consiste à s'en remettre au temps comme remède soi-disant automatique pour venir à bout d'égoïsmes et d'hésitations qui se manifestent encore aujourd'hui sur le plan national. Dans ce cas, il ne reste effectivement que la solution très controversée qui consiste à jeter un pont; cette solution mène, en effet, sous réserve d'une modification de structure indispensable des deux blocs, à un compromis que l'on peut qualifier de zone de libre-échange modifiée ou intitulée autrement.

Comme notre collègue, M. Heffer, vient de le faire, notre collègue, M. Czernetz, a tenté hier, dans son plaidoyer passionné, de prouver que ces deux blocs sont indissolubles dans l'avenir prévisible. A cela je voudrais répondre : sans une conjoncture politique bien définie, qui s'est produite à la fin de 1962 et au début de 1963, et que j'ai déplorée, la Grande-Bretagne ainsi que d'autres États de l'A.E.L.E. seraient vraisemblablement déjà membres d'une communauté élargie. A mon sens, ces deux blocs ne sont donc pas fatalement indissolubles. Au contraire, je ne considère pas le temps comme un élément sur lequel on puisse compter, même si on le délimite par anticipation sur l'avenir.

Je voudrais citer à cet égard un exemple particulièrement regrettable. Un instrument essentiel de l'évolution politique de la C.E.E., à savoir l'abandon de la règle de l'unanimité pour toute une série de décisions importantes, primitivement fixé au 1^{er} janvier de cette année, a été sacrifié, pour ne pas dire noyé, dans un compromis qui substitue à l'intention nettement exprimée par le Traité la vague bonne volonté des différents partenaires. Le traité de Rome a ainsi été privé de l'un de ses éléments constitutifs les plus importants. Car assurément, même dans un sens négatif, chacun doit jouir de droits égaux. Ce qui est possible pour les grands États de la C.E.E., tels que la France, l'Italie et la République fédérale doit l'être aussi pour les partenaires moins importants, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, à savoir bloquer tout progrès vers la réalisation d'une communauté d'intérêts plus vaste et plus importante en invoquant des intérêts nationaux soi-disant vitaux.

En outre, imaginez les institutions qu'il faudrait créer pour faire fonctionner une telle zone de libre-échange modifiée pendant une période transitoire de durée tout à fait incertaine. Car si on parle d'abord de deux ou de quatre ans, douze années ou même davantage sont bientôt écoulées. Cela n'impliquerait-il pas presque inévitablement un nouveau renforcement des pouvoirs des différents exécutifs, la création d'un Conseil des Ministres élargi, et peut-être d'un nouvel organe pseudo-parlementaire, qui pourrait, lui aussi, être animé d'un maximum de bonne volonté, mais qui ne disposerait que d'un minimum de pouvoir effectif?

La deuxième objection au principe d'un rapprochement revêt à mes yeux encore plus d'importance. Pendant la période de transition entièrement exempte d'engagement, les efforts de ceux des membres de la C.E.E. qui sont impatients de restreindre dès à présent l'omnipotence des exécutifs et de réaliser le progrès démocratique par un élargissement des pouvoirs de contrôle du Parlement européen et par le développement constant des éléments d'intégration contenus dans le traité de Rome, se trouveraient bloqués.

C'est pourquoi j'estime qu'une politique de progression par petites étapes, destinée à jeter un pont entre les deux camps, aussi sincère qu'elle soit dans ses intentions et son application, risque de devenir plutôt une politique de grave régression de la cause européenne, d'autant que la tendance actuelle, principalement l'idée des échecs de supranationalité, favorise la renaissance des ambitions nationales, voire nationalistes, dans certains de nos États membres. Je suis entièrement d'accord avec M. Czernetz qui a défini ce danger avec réalisme.

La seconde possibilité s'offrira à quiconque accepte les principes dont s'inspire le rapport de notre collègue M. Catroux. Je n'approuve pas tous les détails ou toutes les conclusions de ce rapport, mais je voudrais en rappeler la constatation fondamentale à laquelle je souscris :

Une zone de libre-échange, quelle que soit sa forme ou sa dénomination, ne remplace pas une communauté économique qui, malgré de fortes résistances au-dedans et au-dehors, est devenue une réalité imposante et a enregistré des succès notables.

Si tel est le cas, Monsieur le Président — et je le pense — il faudrait évidemment que la C.E.E. de même que l'A.E.L.E. en tirent les conséquences.

En premier lieu, il conviendrait que la C.E.E. renonce à l'attentisme dans lequel elle se complaît. Il faudrait qu'elle entame avec le maximum d'honnêteté, de franchise et de bonne volonté des négociations visant à garantir que l'ensemble des nations

membres de l'A.E.L.E., y compris la Grande-Bretagne, pourront un jour collaborer symboliquement dans le cadre du traité de Rome. Nous ne pouvons nous permettre de voir s'effondrer tout l'édifice de l'unification européenne, parce qu'un pays tel que la Grande-Bretagne se verrait une fois de plus exclu. Mais dans de telles négociations, les États membres de la C.E.E. devront également faire preuve du maximum de compréhension tant en ce qui concerne la situation particulière de la Grande-Bretagne que celles des États neutres.

Dans ce cas, des solutions transitoires à larges vues et souples sont concevables pour les États non neutres. Elles pourront durer deux ans, quatre ans ou même plus longtemps. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce qui importe pour le public, pour les peuples européens et pour le monde, c'est le délai fixé. Le public doit connaître la date à partir de laquelle les pays désireux de le faire entreront dans la communauté élargie avec toutes les obligations et tous les droits que comporte leur adhésion.

Pour les pays neutres, il faudra s'efforcer avec plus d'imagination et d'esprit d'initiative que jusqu'à présent d'élaborer un statut particulier correspondant aux obligations politiques qu'ils ont librement assumées à l'égard du monde ; nous tous ici présents nous comprenons que, dans le cas de l'Autriche, ces obligations sont particulièrement lourdes et exigent des concessions spéciales.

Toutefois, il faut également demander aux membres de la C.E.E., et notamment à la Grande-Bretagne, de comprendre que les institutions démocratiques déjà existantes au sein des Six ne peuvent indéfiniment ajourner leurs efforts visant à faire fonctionner la Communauté économique de façon encore plus efficace et plus probante. Il ne s'agit pas ici de subtilités académiques, de doctrines, d'idéologies ni d'une attitude rigide, mais à mon sens de questions revêtant une importance décisive et actuelle pour nous tous.

J'estime, au contraire, que nous devons lancer un appel aux États de l'A.E.L.E. pour qu'ils ne cherchent pas à profiter de la

faiblesse et de la confusion qui se sont récemment manifestées au sein de la C.E.E., par exemple en raison du ralentissement de la progression vers la supranationalité — en admettant que l'on puisse encore parler d'une progression — mais pour qu'ils exercent une pression en posant comme condition que les pouvoirs parlementaires et démocratiques au sein de la Communauté économique européenne soient renforcés. Nous ne recherchons, en définitive, pas une simple collaboration intergouvernementale basée sur des principes d'opportunité économique et qui pourrait être dénoncée à tout moment — ne fût-ce qu'à la suite d'illusions et d'une appréciation erronée de la situation. Nous continuons tous, comme par le passé, à nous réclamer de l'idée d'une communauté indissoluble des peuples européens. Malgré toutes ces vicissitudes, nous n'entendons pas renier complètement la loi en vertu de laquelle nous nous sommes engagés.

En tant qu'Allemand, je voudrais souligner en toute franchise et avec tout le respect qui convient, combien pourrait être décisive la participation de la Grande-Bretagne qui est, avec quelques autres États de l'A.E.L.E., l'une des démocraties les plus anciennes, les plus vénérables et en même temps les plus vivantes de notre continent. Avec la participation de la Grande-Bretagne et d'autres États de l'A.E.L.E., nous pourrions probablement atteindre plus rapidement notre grand objectif, celui d'un Parlement européen librement élu par les peuples au scrutin secret et doté des pouvoirs nécessaires.

Suivre cette voie avec persévérance me semble être la seule chance de succès dans la situation décisive dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Il faudrait, bien entendu, agir rapidement. Car autrement, en dépit de tous les pronostics optimistes, l'Europe ne deviendrait pas cette troisième force stable, purifiée par une expérience tragique et donc un gage de paix — ou plutôt cette quatrième force, car nous avons toujours tendance à oublier la Chine —, mais laisserait échapper irrémédiablement ses chances d'avenir et demeurerait en marge de la politique mondiale. Dans cette malheureuse éventualité, la question soulevée hier par notre collègue, M. Czernetz, de savoir si un condominium Amérique-Union soviétique pourrait se révéler dangereux pour

nous autres Européens, se résoudrait vraisemblablement d'elle-même. Car les deux géants ne pourront faire autrement que de prendre en main notre destin d'une manière ou d'une autre, avec plus ou moins de bienveillance, si nous négligeons la chance de le façonner résolument nous-mêmes. L'histoire n'attendra plus que nous ayons réglé nos difficultés et attend de nous que nous ayons la volonté d'agir. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M^{me} Summerskill.

M^{me} Summerskill. — (*E*) Je voudrais d'abord réaffirmer, avec mes collègues britanniques, notre désir d'entrer dans la Communauté européenne. Tout au long de ce débat, presque tous les orateurs ont déclaré qu'ils souhaitaient voir la Grande-Bretagne devenir membre de la Communauté, mais nombre d'entre eux ont exprimé des doutes quant à la sincérité de nos intentions.

Je tiens à souligner que, dans la Grande-Bretagne d'aujourd'hui, cette question a cessé d'être un grand sujet de controverse entre hommes politiques. A la Chambre des Communes, la majorité des députés appartenant aux trois partis sont membres du Conseil britannique du Mouvement européen. Beaucoup d'autres sont maintenant de plus en plus favorables à l'idée européenne. Le climat de l'opinion à cet égard s'est nettement modifié au cours des dernières années, aussi bien dans les milieux politiques que dans le grand public.

Les préjugés et l'insularité disparaissent rapidement. Dans une semaine environ le Parti travailliste britannique tiendra son congrès annuel. Il est bon de rappeler qu'il y a quatre ans seulement, la question la plus controversée à ce congrès avait été l'entrée de la Grande-Bretagne dans l'Europe. Dans un discours devenu fameux, Hugh Gaitskell y avait défini les conditions mises par le Parti travailliste à l'entrée de la Grande-Bretagne, mais, depuis lors, de nombreuses personnes — au nombre desquelles je figure — qui l'approuvaient à l'époque ont changé d'avis et estiment que son attitude en cette matière était beaucoup trop rigide.

Il est significatif que, cette année, les grands débats du Congrès du Parti travailliste porteront sur la politique économique de la Grande-Bretagne et sur le Vietnam. S'il en est ainsi, c'est parce qu'il n'y a plus de sérieuses divergences d'opinion, au sein du Parti travailliste, sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique. Comme l'a dit M. George Brown, il ne s'agit plus de savoir si nous devons y entrer, mais quand nous y entrerons. Cette question de choix du moment a incité beaucoup d'orateurs à utiliser des expressions telles que « il est urgent » ou « le temps presse », mais je dois préciser que si la Grande-Bretagne ne manifeste pas de précipitation pour entrer dans la Communauté, c'est parce qu'elle tient, comme l'a souligné M. Patrick Gordon Walker, à s'assurer du succès des prochaines négociations. L'absence de hâte qu'elle manifeste n'est pas due à ses difficultés économiques passagères.

Je ne considère pas l'entrée dans la Communauté comme une solution magique aux difficultés économiques qu'apporte en ce moment la Grande-Bretagne. Les dernières négociations qui ont abouti à l'échec que l'on sait ont été menées, elles aussi, dans une atmosphère peu propice, ce qui n'a pas été apprécié par la population britannique.

Notre problème, dans l'immédiat, consiste à mettre de l'ordre dans notre propre maison, que nous entrons dans la Communauté maintenant, l'an prochain ou dans deux ans. Nous sommes parfaitement conscients des difficultés que notre adhésion risque de créer pour la population britannique. Comme l'a relevé M. Gordon Walker, nos ménagères devront peut-être faire face à une hausse des prix et, dans ma circonscription, elles sont sensibles à ce genre de phénomène. C'est là un des impondérables de notre entrée dans la Communauté, mais c'est un problème que les ménagères connaissent depuis longtemps et qui continue de se poser même aujourd'hui, bien que le gouvernement essaie à présent de stabiliser les prix.

L'agriculture n'emploie que 4 pour cent de la population britannique, mais le problème agricole n'en demeure pas moins l'un des plus importants que nous ayons à résoudre avant

de pouvoir entrer dans la Communauté. Si nous y entrons effectivement, nous économiserons chaque année 282 millions de livres que nous consacrons actuellement à des subventions. Une partie de ce montant pourrait être utilisée immédiatement pour améliorer notre système d'allocations familiales et contribuer aussi à réduire les charges des ménagères.

Mais il importe, comme on l'a dit, de ne pas nous enliser dans les questions mineures et de considérer, dans une perspective plus large, les immenses avantages qui découleraient pour nous de notre adhésion à la Communauté. La Grande-Bretagne ne doit pas hésiter à entrer dans l'Europe parce que le pain coûterait un peu plus cher.

Il y a, aussi, le grand problème de la défense et la politique étrangère. Il semble certain qu'un accord ne pourra jamais intervenir à ce sujet entre tous les membres de la Communauté. Je citerai deux exemples. Au Vietnam, la Grande-Bretagne a un rôle particulier à jouer en tant que co-Présidente de la Conférence de Genève. Elle a également une responsabilité particulière à remplir dans la crise rhodésienne. L'indépendance en matière de politique étrangère se fait même jour, pour la première fois, dans les pays du Commonwealth et c'est là une importante évolution — d'aucuns diront peut-être un pas en arrière — dans les relations entre la Grande-Bretagne et le Commonwealth. L'Australie mène une politique indépendante à l'égard du Vietnam et les pays africains font de même à l'égard de la Rhodésie. Dès lors, je vois mal comment nous pourrions toujours tomber d'accord en Europe sur ces questions d'une importance capitale.

Je crois que la Grande-Bretagne, le Commonwealth, le reste de l'Europe et les pays en voie de développement bénéficieraient tous de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté. Une Europe divisée ne saurait apporter au reste du monde un concours aussi efficace sur le plan des échanges commerciaux et de l'assistance. Ce n'est qu'en coordonnant nos efforts que nous pourrions rendre notre aide vraiment efficace. Le monde de demain comptera quatre grandes puissances : les États-Unis, l'Union soviétique, la Chine et l'Europe unie. Je pense que nous serons

tous d'accord pour admettre que, sans la Grande-Bretagne, l'Europe serait plus faible au double point de vue de la présence économique et de l'influence politique. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Moreau de Melen.

M. Moreau de Melen. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, étant donné que nous sommes saisis de trois rapports du Conseil de l'Europe et d'un rapport du Parlement européen, il nous faut bien choisir; comme membre de l'Assemblée des Six, je crois préférable d'examiner surtout le travail accompli par l'autre Assemblée.

Au surplus, le rapporteur du Parlement européen étant le sympathique président d'une des commissions auxquelles j'appartiens, je risquerais d'être partial en appréciant son excellent travail. D'autre part, parmi les rapports du Conseil de l'Europe, je voudrais m'en tenir à un seul, celui de M. Kershaw.

Pourquoi? Parce que le thème général et principal de nos entretiens de cette réunion jointe est l'élargissement de la Communauté. Or, le problème central de cet élargissement est l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Alors, pour nous, membres des Six, qui n'avons pas toujours l'occasion d'entendre des collègues britanniques nous exposer leurs sentiments, un tel débat est éminemment intéressant d'autant plus qu'il nous donne l'occasion de prendre connaissance d'un rapport aussi objectif que celui de M. Kershaw.

J'ai pris un extrême plaisir à sa lecture. Il est non seulement objectif, mais d'une rigueur de pensée remarquable et d'un *fair play* absolu, ce qui nous prouve que les contempteurs de la Grande-Bretagne d'aujourd'hui se trompent et qu'elle a conservé les qualités foncières dont elle a fait preuve dans le passé.

Ce que je voudrais surtout commenter, c'est la revue systématique des éléments de l'opinion publique anglaise à laquelle a procédé M. Kershaw.

Il a parlé d'abord de l'opinion du gouvernement. Nous la connaissons et nous n'avons pas besoin d'y revenir. Je désirerais cependant souligner une déclaration de M. Brown qui, après avoir cité le mot d'intégration, s'exprime comme suit : Le but final doit être le Marché commun européen englobant la C.E.E., la Grande-Bretagne et tous les autres pays européens désireux d'y participer.

C'est net. C'est le but final; des étapes seront peut-être nécessaires mais elles doivent y conduire.

L'opposition conversatrice? Nous connaissons depuis 1961 son opinion favorable. La position de la presse est sympathique. Mais ce qui m'intéresse particulièrement et sur quoi je voudrais attirer l'attention de nos assemblées, c'est l'attitude de l'industrie. Ce point me paraît important.

Depuis octobre 1965, nous indique le rapporteur, la confédération des industries s'est livrée à une série d'études dont le résultat doit permettre — elle l'espère — d'élaborer des recommandations relatives aux mesures d'adaptation qui devraient être prises par les industries, par les syndicats et par le gouvernement.

Au total, le rapporteur considère que les milieux industriels sont fondamentalement favorables à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, ce qui est important. Il ajoute que cette opinion varie selon les secteurs industriels, mais il en est toujours ainsi.

Rassurez-vous, cher Monsieur Kershaw : nous avons, nous Belges, une certaine expérience des unions économiques et douanières. Nous sommes en union économique avec le grand-duché de Luxembourg depuis 1921. Nous sommes entrés dans le Benelux immédiatement après la guerre. Croyez-vous, par exemple, que le Benelux ait été accueilli avec enthousiasme par tous mes concitoyens?

Je me souviens parfaitement qu'entre la ville de Liège, qui est ma circonscription, et Bruxelles, siège du Parlement, de

grandes pancartes vouaient aux gémonies les Hollandais et ceux qui avaient traité avec eux, parce que certains milieux industriels étaient touchés par la concurrence du partenaire, soit qu'ils fussent moins bien organisés soit que les conditions de production fussent moins favorables.

Cela arrivera toujours. Il faut vous attendre chez vous comme chez nous, à quelques grincements de dents et à certaines difficultés lorsque l'union sera établie. Ce point ne fait pas de doute. Il faudra que les industries s'adaptent ou se reconvertissent.

Cela me rappelle une journée d'études à laquelle j'ai participé naguère à Luxembourg et au cours de laquelle j'ai entendu un membre de la Haute Autorité qui était Français — il n'en fait plus partie aujourd'hui — nous expliquer qu'à l'époque, il existait le long du Pas-de-Calais ou de la Manche une industrie des agglomérés de la houille dont la matière première était le poussier de charbon, que l'on achetait à très vil prix en Grande-Bretagne, parce que les mines anglaises qui produisaient du très bon charbon considéraient que la poussière de houille, après tout, n'était que de la poussière. Mais un jour, les Anglais se sont dit : « Pourquoi laissons-nous fabriquer ces agglomérés par les Français? Nous pouvons tout aussi bien les produire nous-mêmes. » Du coup, ils ont arrêté les exportations de poussier. Habitué à l'atmosphère protectionniste qui prévalait à l'époque, surtout en France, les fabricants français d'agglomérés sont alors allés pleurer dans le gilet du gouvernement à Paris. Celui-ci leur a répondu : « Vous vous trompez de porte; depuis le traité de la C.E.C.A., nous ne pouvons plus rien faire pour vous. Adressez-vous à la Haute Autorité. »

Ces industriels ont pris leur bâton de pèlerin et sont arrivés à Luxembourg, devant la Haute Autorité qui leur a dit : « Nous ne pouvons adopter les mesures que vous proposez. Vous avez une solution : reconvertissez-vous. Si vous le faites la C.E.C.A. vous fournira les crédits nécessaires dont elle peut disposer à cette fin, sinon vous périrez. »

Les industriels français ont retrouvé leurs réflexes d'hommes d'affaires dynamiques. Mis au pied du mur, ils l'ont sauté, ils se sont reconvertis et ont réussi.

C'est ce qu'il faudra que nous fassions, parce que, par la force des choses, des difficultés s'élèveront au moment de la réalisation d'une telle union.

La réaction des milieux industriels me paraît donc normale et encourageante.

L'attitude des syndicats anglais impressionnés par le plein emploi qui existe dans les six pays, est devenue moins hostile et à cet égard je suis heureux que le président Hallstein nous ait rappelé hier les heureux résultats obtenus au cours de l'année par le Marché commun.

Les milieux agricoles soulèvent davantage d'objections. Mais je relève tout de même, à la fin du paragraphe 14 du rapport, que l'*Economist* du 14 mai 1966 considère que la majorité des agriculteurs progressistes approuve aujourd'hui l'adhésion, ce qui est donc encore un élément positif.

Quant au Commonwealth, je ne reprendrai pas les nuances exposées dans le chapitre consacré à cette question, mais je soulignerai que même dans les trois pays qui sont surtout touchés, l'Australie, l'île Maurice et la Nouvelle-Zélande, on admet qu'au point de vue politique, la Grande-Bretagne doit être libre de jouer pleinement son rôle en Europe, et que tout ce qu'on est en droit d'attendre, c'est qu'elle subordonne son entrée dans la C.E.E. à des garanties économiques.

Messieurs, le traité de Rome prévoit des clauses de sauvegarde et il est évident qu'on pourra y recourir.

Voilà donc un tableau. Il est excellent, et nous éclaire, nous surtout, membres du Parlement des Six, sur l'état de l'opinion publique anglaise. Cet état d'esprit nous a d'ailleurs été confirmé par les interventions de nos collègues britanniques notamment

celle de M. Ducan Sandys. Tout le monde est prêt, même si, comme on l'a souligné, certaines démarches sont restées sans résultat et même sans réponse. Je n'incrimine pas ici la Commission car ce n'est pas son affaire, c'est affaire du Conseil de ministres.

Je ne m'explique pas ce silence. En effet, s'il y a eu jadis des difficultés de la part d'un des partenaires, nous savons que depuis lors sa position s'est améliorée. Dès lors j'imagine qu'il doit y avoir là quelque malentendu.

En tout cas, pour ce qui nous concerne, nous les Six, nous connaissons notre position. Nous sommes à peu près tous partisans de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Nous savons aussi que nous n'entendons pas que ce Marché commun — mais les Anglais ne nous le demandent pas! — soit remplacé par une vaste zone de libre-échange qui n'aurait absolument aucune consistance et qui ne ferait pas le poids en face de l'économie américaine et de l'économie russe. Il nous faut conserver nos caractéristiques du traité de Rome : un marché, un grand marché européen commun.

Du côté de la Grande-Bretagne, vous voyez que l'on ne craint pas, dans les milieux officiels gouvernementaux, d'employer le mot d'intégration. Je ne demande même pas qu'on l'emploie. A cet égard, je crois préférable que nous évitions les qualifications. Pourquoi appliquer à une chose dont les caractères sont connus, que nous voulons, une étiquette « à six blancs », comme celle d'Anatole France, qui va peut-être éveiller des susceptibilités.

Les Anglais sont pragmatiques. Ils se contenteront de la réalité et nous les effraierons moins en n'employant pas des mots qui seraient de nature à éveiller chez eux des craintes.

Pour conclure, constatons que le bilan de la préparation à l'élargissement de la Communauté est certainement positif. Au cours de cette année 1966, des progrès ont été accomplis et il faut qu'on continue à en réaliser. Réjouissons-nous donc. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Webster.

M. Webster. — (E) J'espère qu'on me pardonnera de me placer sur un plan moins général que les autres orateurs et d'aborder une question plus particulière, celle des passionnantes innovations techniques, notamment dans le domaine nucléaire, et des perspectives de collaboration internationale. Nous autres Britanniques, qui paraissions quelque peu empruntés ce matin, savons fort bien une chose : que la Communauté économique nous admette ou non en son sein, il subsistera toujours d'immenses possibilités de coopération dans des entreprises de caractère à la fois scientifique et économique; car, si les hommes politiques ne parviennent pas à s'entendre, il reste les hommes d'affaires et les remarquables perspectives de progrès et d'expansion qu'offre le développement économique dans une région fort prospère du monde.

Il est, comme vous le savez, de tradition qu'à ce stade de nos débats un membre de la Commission économique intervienne au sujet des problèmes énergétiques. C'est la raison pour laquelle, au nom de la Commission économique, je voudrais profiter de la présence de membres de la Commission économique européenne, de la Haute Autorité et de la Commission de l'Euratom pour saluer tout particulièrement M. Rey, lui dire combien nous lui sommes reconnaissants d'être venu ici et, s'il le permet, lui poser tout à l'heure quelques questions.

N'étant pas accompagné d'un grand nombre de collaborateurs, il ne sera peut-être pas en mesure d'y répondre au pied levé, mais je lui serais infiniment obligé s'il pouvait me faire parvenir les réponses ultérieurement. Cela nous serait très utile.

Je tiens à dire combien nous avons toujours apprécié, dans notre Assemblée, l'étroite collaboration que le Conseil de l'Europe a obtenue des trois organisations dont j'ai fait état et je voudrais les remercier personnellement du précieux concours qu'elles m'ont apporté lorsque j'ai été appelé à présenter des rapports à l'Assemblée sur les problèmes énergétiques.

En ce qui concerne l'évolution dans le domaine nucléaire, il est admis que nous en arrivons au point, en Europe, où la rentabilité des centrales nucléaires se rapproche de très près de celles des centrales classiques. A ce stade, il est indispensable d'évaluer le prix de revient de l'énergie nucléaire d'une manière aussi exacte et réaliste que possible afin de permettre une comparaison précise des diverses filières de production, qu'il s'agisse des réacteurs à eau lourde, des réacteurs à gaz poussés ou d'autres méthodes lancées par les Américains. A ce propos, je voudrais citer le Septième Rapport général de l'Euratom, paru il y a deux ans, où il était dit que le prix de revient du kilowatt heure nucléaire produit par les centrales de la Communauté est le prix de revient communiqué par l'exploitant. Il ne permet pas, vu la diversité des contrats de construction et, par conséquent, la diversité du contenu des éléments du coût, de faire directement une comparaison pure et simple du prix de revient de l'énergie produite par les différentes centrales. En effet, pour être valable, une telle comparaison nécessiterait que l'on procède à des réajustements. J'espère que ceux-ci et la méthodologie à utiliser sont toujours à l'étude.

Deux ans se sont écoulés depuis. Le Huitième Rapport général de l'an dernier contenait la même mise en garde, mais il n'était pas question d'études pour l'harmonisation et la mise en œuvre de ce processus. Le rapport de cette année ne dit rien sur aucun de ces deux points et nous sommes forcés de nous demander pourquoi. J'aimerais que M. Rey nous donne l'assurance que ces études se poursuivent et que l'on va surmonter les difficultés admises et reconnues que présente une comparaison adéquate des prix de revient.

Je suis parfaitement conscient des difficultés qu'il y a à mettre au point des critères satisfaisants et communs du coût, et toute estimation précise et sûre doit se fonder entièrement sur des offres fermes à pied d'œuvre. Je me rends compte également que le coût ne constitue pas le seul critère; d'autres éléments entrent en ligne de compte, tels que les crédits, les sources de combustibles, etc., et un choix politique s'impose dans chacun des pays intéressés. A présent que les Européens font appel à des consortiums locaux pour développer cette production, il faut également tenir compte

de ce facteur, mais il subsiste suffisamment de doutes concernant les éléments du prix de revient pour que de fortes pressions s'exercent sur les parlementaires. Nous y sommes habitués, mais nous aimerions que les chiffres soient établis et que l'on puisse faire des comparaisons raisonnables en ce qui concerne à la fois les taux d'intérêt, l'exploitation en charge de pointe ou en charge de base, l'amortissement — les Européens prévoient une durée de 20 ans, les Américains de 30 —, etc. Il s'agit d'industries nécessitant d'importants investissements, ce qui fait une différence considérable. J'espère que l'on nous fournira quelques éléments de comparaison valables et je suis certain que les rapports de l'Euratom témoigneront d'une prise de conscience de plus en plus nette de ce problème délicat, mais non insurmontable.

Je demande, par conséquent, à M. Rey où en sont les études d'harmonisation qui ont commencé il y a deux ans et auxquelles le présent rapport ne fait pas allusion. S'il n'est pas à même de répondre à cette question dès maintenant, je le comprendrai parfaitement, mais je lui serais reconnaissant de me communiquer ces renseignements à une date ultérieure. D'autre part, le prochain rapport de l'Euratom nous donnera-t-il quelques précisions au sujet de ce problème du prix de revient ?

Ce sont là des questions bien prosaïques à discuter aussitôt avant le déjeuner, mais nous ne voulons pas nous borner, à l'Assemblée et à la Commission économique, à jouer le rôle de spectateurs enthousiastes. D'immenses perspectives s'ouvrent à la coopération internationale à condition qu'elle s'instaure sur les bases économiques voulues. Au cours des deux dernières années, en effet, nous avons vu des projets avancés, tels que l'E.L.D.O., des projets scientifiques très intéressants, se heurter à des difficultés parce que les économistes n'avaient pas eu l'occasion de procéder aux vérifications nécessaires au stade initial. Il est indispensable qu'économistes et inventeurs s'épaulent pour que ces projets pleins d'imagination soient mis en œuvre avec le maximum de profit pour l'humanité. A l'heure actuelle, toute la politique énergétique des Six et des pays extérieurs à la Communauté est suspendue à ces questions. Il y a le problème du charbon en France dans le Pas-de-Calais et de la production d'énergie élec-

trique par les procédés classiques, alors qu'on observe aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et peut-être en Norvège des développements très intéressants dans l'utilisation du gaz naturel. Tout cela exige des estimations de prix de revient très difficiles.

Pour ce qui est de la Grande-Bretagne, mon collègue M. Kershaw a évoqué hier, avec un peu trop de pessimisme, m'a-t-il semblé, certaines réalisations techniques pour lesquelles les Américains prennent de plus en plus d'avance sur nous. Dans le domaine de l'énergie nucléaire, nous avons un marché plus vaste et des possibilités de développement plus grandes en Europe qu'aux États-Unis; c'est pourquoi il convient de procéder aux vérifications nécessaires et de nous assurer que les évaluations de coût sont justes, afin de ne pas compromettre la coopération internationale en négligeant les aspects économiques des projets. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rey.

M. Rey, *membre de la Commission de la C.E.E.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si je monte à cette tribune, ce n'est pas pour prononcer un long ni important discours, mais pour être plus facilement entendu par cette assemblée au moment où je vais essayer de répondre à certaines des observations qui ont été présentées et qui concernent spécialement la C.E.E.

J'espère que M. Webster ne m'en voudra pas si je lui dis tout de suite que les questions qu'il a posées se situent davantage dans le secteur de responsabilité de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique; j'imagine, en conséquence, que c'est mon collègue M. Sassen qui répondra, soit aujourd'hui, soit lors d'une séance ultérieure aux questions pertinentes qu'il a posées.

Mesdames, Messieurs, je grouperai les remarques brèves que je vais vous présenter dans trois paragraphes : les conditions politiques de l'unification du continent européen; l'état d'esprit dans lequel ces problèmes doivent être abordés par la Communauté; le problème du calendrier.

On peut dire que le problème de l'unification du continent appartient de nouveau à l'actualité politique. Après trois années de déceptions, après l'interruption inattendue des négociations de 1963, déception à l'intérieur de la Communauté et déception tout aussi grande, faut-il le dire, au-dehors, il me semble que cette période est surmontée et que, maintenant, tout le monde regarde le présent et l'avenir. L'opinion publique, à l'extérieur de la Communauté, a fait dans ce domaine des progrès remarquables. Nous avons assisté à une évolution de la pensée politique anglaise, qu'il faut vraiment saluer, en même temps que nous assistons à une impatience croissante d'autres pays européens qui ne cachent pas leur désir que les problèmes reçoivent rapidement un commencement de solution.

Puis-je risquer de dire — car, vous le savez, dans les matières qui n'ont pas été décidées en commun par les États membres, la Commission n'est pas encore le porte-parole de leur pensée politique — puis-je risquer de dire que j'ai l'impression que l'atmosphère se réchauffe également à l'intérieur de la Communauté et que la pensée est en train de croître, non pas seulement parmi quelques-uns, mais dans les États membres, que l'indépendance économique de l'Europe — à laquelle nous tenons de toute évidence — passe non seulement par le progrès de la Communauté et de ses politiques économiques, mais également par l'élargissement de la Communauté.

En conséquence, cette idée redevient une idée actuelle, de sorte que je puis dire tout de suite à ceux qui se posaient la question de savoir si la porte de la Communauté allait rester perpétuellement fermée que je ne le crois absolument pas.

Puis-je ajouter également que, dans le domaine politique, un grand pas a été franchi au moment où, chez nos voisins européens et au sein de cette assemblée, dans une mémorable résolution qui a été adoptée ici en janvier 1966 et qui nous a beaucoup impressionnés à Bruxelles, nous avons constaté que l'idée de l'élargissement de la Communauté, véritable moyen d'unifier le continent européen, avait pris le pas sur l'idée traditionnelle de pont entre nos organisations.

Je ne voudrais rien dire de mal d'un pont ni de l'utilité des contacts techniques et politiques entre l'Association européenne de libre-échange et le Marché commun. Tout le monde sait que notre Commission organise d'une façon régulière la coopération avec le secrétariat de l'A.E.L.E. et les dernières réunions ont encore eu lieu au mois de juillet. Mais à partir du moment où les ministres de l'A.E.L.E. souhaitent rencontrer les nôtres, notre Commission ne fait aucun mystère pour déclarer que nous considérons que c'est là une bonne chose.

Si les ministres des Six n'ont pas encore répondu, c'est d'abord peut-être parce que l'invitation leur est arrivée à un moment où, les Six étant en désaccord, il leur était difficile de donner une réponse commune. Peut-être aussi parce que l'invitation suivante, venue de Bergen, est arrivée à un moment où nos ministres étaient occupés d'une façon telle par le rattrapage des retards et la construction des politiques économiques et surtout agricole, qu'ils n'avaient pas beaucoup le temps de se pencher sur les problèmes posés par cette invitation. Toujours est-il, et je le répète, que la Commission du Marché commun a souhaité — et elle l'a déclaré aux ministres — qu'une réponse positive soit donnée à ladite invitation.

J'en reviens maintenant à mon propos principal.

Dès le moment où les Sept et les autres pays européens sont d'avis que l'unification doit être recherchée dans l'élargissement de la Communauté économique européenne, un grand pas a été franchi et, disons-le tout de suite, c'est maintenant la Communauté qui a la parole.

Aussi longtemps que nous discutons vaguement sur des conditions imprécises de rapprochement entre nos deux grandes organisations, les responsabilités étaient partagées. Mais à partir du moment où l'on nous dit : « nous demandons d'abord que vous répariez vos crises intérieures » — vous nous l'avez demandé en janvier, Monsieur le Président, et c'est maintenant chose faite — à partir du moment où l'on nous dit : « nous souhaitons entrer dans la Communauté », il appartient à la Communauté de

répondre. Autrement dit, une réponse de la Communauté fait désormais de nouveau partie de l'actualité politique.

Pour ce qui est de l'état d'esprit dans lequel ces débats seront abordés, je tiens à rassurer tout de suite ceux qui pourraient croire que la Communauté économique européenne les aborderait avec un trop grand esprit de rigidité. Une telle crainte n'est pas fondée. Sans doute, on s'imagine bien que l'élargissement de la Communauté ne signifie pas — et personne ne le demande — qu'on renégocie tout le traité de Rome, de même que je ne crois pas non plus qu'il faille renégocier toute la politique qui a été construite depuis plus de huit ans à l'intérieur de la Communauté.

Mais quand on nous dit que la conception même de notre vie à Six pourrait être modifiée dans certains secteurs, qu'un Marché commun à Sept, à Huit, à Dix peut, dans les domaines déterminés, se présenter différemment d'un Marché commun limité aux Six, il s'agit là d'une chose juste. Quand on dit que nous devons être prêts à discuter à nouveau de ces changements, je me réjouis de cette affirmation que j'ai retrouvée, discrètement, mais clairement exprimée dans l'excellent rapport de M. Diomède Catroux. Je déclare nettement que c'est ainsi que la Commission du Marché commun considère le problème. Nous l'avons dit à la veille des vacances à nos amis danois ; nous venons de le répéter cette semaine à nos amis irlandais. Personne ne doit craindre que ces débats soient abordés avec une rigidité dogmatique. Ils le seront au contraire dans un esprit pragmatique.

Je voudrais aussi faire écho à l'intervention brève, mais excellente, de M. Reverdin dans laquelle il nous demandait, au cours de ce processus d'unification, de ne pas perdre de vue la diversité de l'Europe. Il a cent fois raison : si nous devons naturellement nous mettre d'accord sur des buts communs, il n'en reste pas moins que l'Europe est diverse et que l'on ne peut pas unifier les Européens en les regardant comme on voudrait qu'ils soient ; il faut les regarder comme ils sont.

Notre Communauté fait en ce moment cet effort dans la

négociation qu'elle poursuit avec nos amis autrichiens, lesquels nous posent de nombreux problèmes, délicats et difficiles. Il semble que nous ayons beaucoup progressé de part et d'autre pour tâcher d'aboutir à un accord qui tienne compte des particularités bien connues de la situation de l'Autriche.

Mes dernières remarques, Monsieur le Président, sont relatives au calendrier. J'ai entendu hier avec beaucoup d'intérêt notre distingué rapporteur, M. Kershaw, nous parler avec lucidité, franchise et courage des difficultés monétaires que traverse la Grande-Bretagne et nous dire que leur solution demanderait sans doute trois ou quatre ans. Si je l'ai bien compris, il exprimait l'idée que ce n'est qu'au bout de ce temps que l'on pourrait commencer à négocier sérieusement sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté. Je crains qu'un tel calendrier ne déçoive énormément, sinon les Anglais eux-mêmes, du moins d'autres pays européens, mais qui n'ont, certes, pas les mêmes problèmes à résoudre, qui n'ont probablement pas envie d'attendre que la Grande-Bretagne ait résolu tous ses problèmes intérieurs pour voir des négociations s'ouvrir.

La réponse que je puis faire à M. Kershaw peut être trouvée dans les calendriers mêmes de la Communauté. Je dois reconnaître avec beaucoup de franchise que si la Communauté, après huit ans d'existence, est quelque chose de puissant, ce n'est pas pour autant quelque chose de rapide. Quand nous voyons que nos ministres, occupés dans leurs capitales respectives avec de nombreux problèmes, se réunissent une fois par mois à Bruxelles et que lorsque le Conseil n'a pas terminé son travail ce n'est que quatre semaines plus tard qu'un même problème est repris, on peut en conclure que nos négociations ne sont pas très rapides. Sans doute nos ministres, pour combler l'intervalle s'écoulant entre leurs réunions de Bruxelles, ont-ils la ressource de travailler la nuit au cours de marathons quelque peu harassants mais efficaces. Il n'empêche que ces procédures ne sont pas rapides.

Si je me hasarde à évaluer les délais que nous avons devant nous, en supposant même — ce qui n'est pas le cas — que nous commençons aujourd'hui, il n'est pas exagéré d'affirmer que

l'exploration de tous les problèmes avec nos partenaires européens prendra douze mois. Si nous voulons ensuite négocier avec nos partenaires, il n'est pas exagéré de prétendre que douze nouveaux mois seront nécessaires.

Ce laps de temps est moindre que la durée des négociations avec la Grèce, avec la Turquie, avec l'Autriche ou de la négociation interrompue avec nos partenaires européens.

Après cela, si nous pensons à nos procédures de ratification, puisque ces traités devront être ratifiés par nos six Parlements, notre expérience des traités de Rome, d'Athènes, d'Ankara et de la Convention de Yaoundé montre que ces formalités prennent également environ douze mois. Pour rallier en l'occurrence le vote positif de tous nos Parlements qui ont leurs élections, leurs problèmes, leurs crises, il faudra environ douze mois.

Ces délais additionnés représentent trois ans. A mon sens, il vaudrait mieux ne pas les ajouter aux quatre années préalables dont on parle, mais nous efforcer — je ne crois pas être contredit par M. Kershaw en affirmant que ce serait possible — de faire courir ces deux délais simultanément plutôt que successivement. En conséquence il ne faudrait pas attendre que notre partenaire britannique ou nous-mêmes nous ayons résolu tous nos problèmes intérieurs pour aborder ces négociations ou tout au moins ces confrontations.

Chacun sait qu'en ce moment le cabinet britannique commence à étudier le problème, à revoir les négociations de 1961-1963, à étudier les possibilités qui se présentent maintenant et qui sont en général plus favorables, et à voir aussi quels sont les problèmes nouveaux.

Il me semble qu'un moment viendra où ces explorations devraient être communes; en tout cas, elles ne devraient pas être reportées trop loin. En effet, tous nos gouvernements, toutes nos institutions vont être sérieusement occupés pendant l'hiver et jusqu'au printemps par le *Kennedy round* qui demandera à chacun de nous une dépense d'énergie et d'imagination politique

considérable si nous voulons mener cette grande négociation au succès.

Je crois, je souhaite le dire en terminant, que nous allons réussir le *Kennedy round*. Mais ce ne sera pas sans un énorme effort de six mois. Autrement dit, il serait difficile, avant la conclusion de cette entreprise, que nous puissions faire quelque chose de sérieux en commun.

Par ailleurs, les résultats de la négociation Kennedy seront un élément à prendre en considération dans la discussion que nous instaurerons ensemble.

Cela étant dit, il ne faudrait pas trop tarder — une fois cette négociation terminée — à entamer une exploration commune des problèmes.

C'est le vœu que je voudrais exprimer en vous disant, Monsieur le Président, que le grand débat qui s'est déroulé dans cette salle pendant deux jours dans une excellente atmosphère aura certainement contribué à créer les conditions psychologiques qui nous permettront d'aborder ce nouveau progrès essentiel dans l'unification du continent européen. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Au nom des deux Assemblées, je remercie M. Rey d'avoir assisté à nos débats hier et d'y être intervenu aujourd'hui. Nous lui en sommes extrêmement reconnaissants.

M. Sassen, membre de la Commission d'Euratom, doit quitter Strasbourg cet après-midi, mais il a obligeamment accepté de présenter ses observations sur cette partie de nos débats.

M. Sassen, *membre de la Commission d'Euratom.* — (*E*) Je ne ferai que quelques remarques. J'avais exprimé hier l'espoir qu'il y aurait un débat intéressant sur la base de l'excellent rapport qui nous a été présenté et je suis heureux de pouvoir dire que cet espoir n'a pas été déçu. Cette discussion a sensiblement clarifié la situation et mis en lumière les possibilités et les moyens

de trouver des solutions, ainsi que les principes sur lesquels ces solutions devraient et doivent être fondées.

Je n'ai aucune raison de développer les points auxquels mon collègue, M. Rey, a déjà répondu. Toutefois, j'ajouterai que j'écoute avec une grande satisfaction les différentes interventions concernant la recherche et la politique scientifique. Nous avons noté le vif intérêt de la réunion et les revirements d'opinions sur ce problème.

M. Webster m'a posé une question très précise que je ne veux pas laisser sans réponse. Si nous n'avons pas mentionné, dans nos deux derniers rapports annuels, un certain degré d'incertitude au sujet de la comparaison des chiffres auxquels il s'est référé, c'est qu'entre-temps nous procédions, en étroite collaboration avec nos amis britanniques de l'Autorité de l'Énergie atomique du Royaume-Uni et nos collègues américains de la Commission de l'Énergie atomique des États-Unis à une étude comparative qui nous permettrait d'avoir une idée plus claire des chiffres à comparer. Ce n'est ni le lieu ni le moment de donner des détails sur les résultats de cette étude comparative, mais j'ai noté que M. Webster souhaiterait que nous soyons plus explicites sur ce point dans notre prochain rapport annuel. Ma Commission en tiendra compte et si nous discutons le Neuvième Rapport annuel dans ce même hémicycle, son vœu sera peut-être appuyé par d'autres membres du Parlement européen. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Sassen d'avoir assisté à notre réunion hier et aujourd'hui et d'y avoir pris la parole. Nous lui en sommes très reconnaissants.

Huit orateurs doivent encore intervenir dans le débat. Nous allons maintenant suspendre la séance jusqu'à cet après-midi à 15 heures précises.

(*La séance, suspendue à 12 heures 58, est reprise à 15 heures.*)

M. le Président. — Nous reprenons maintenant l'échange de vues entre les membres du Parlement européen et les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe sur le Rapport d'activité du Parlement européen, l'élargissement de la Communauté européenne et les responsabilités économiques et politiques de l'Europe dans le monde.

Le premier orateur inscrit est M. Dodds-Parker.

M. Dodds-Parker. — (*E*) Je prie tous les membres du Conseil de m'excuser de continuer à parler, par un aussi bel après-midi strasbourgeois qui aurait pu être employé de façon plus agréable. Si je le fais, c'est uniquement parce que je tiens à remercier M. Rey des paroles d'encouragement qu'il nous a adressées, à nous autres « citoyens européens de deuxième ordre » qui espérons « venir du froid ». Il a débuté par quelques remarques assez sombres sur « l'avenir qui est plus prometteur » et « l'atmosphère qui se réchauffe », mais en fait elle est passablement froide. M. Rey ne croit pas que la porte de la Communauté restera perpétuellement fermée. Il a ensuite déclaré qu'il ne sera pas fait preuve de « rigidité dogmatique » et que les négociations futures s'ouvriront dans de bonnes dispositions d'esprit. Puis, M. Rey nous a exposé un calendrier extrêmement intéressant, qui sera peut-être plus long que ce que nombre d'entre nous estimaient nécessaire pour régler la question de l'association future d'autres pays avec la Communauté.

Dans le cas de la Grande-Bretagne, une si large part des travaux préparatoires a déjà été accomplie lors des négociations passées, que l'on espère et croit qu'il ne sera pas nécessaire d'y consacrer autant de temps que ne le craint M. Rey. Si je puis le dire sans l'embarrasser, j'ai déjà entendu M. Rey parler en diverses occasions. Alors que je le jugeais parfois trop optimiste, il s'est révélé avoir tout aussi raison que les autres personnes que j'ai entendues ces cinq dernières années. J'espère donc que cette prévision du délai dans lequel nous pourrions, si nous le voulons, nous associer à la Communauté, est réaliste.

Je n'ai pas besoin de dire que j'espère voir le Royaume-Uni et ses partenaires de l'A.E.L.E. entrer dans la Communauté dès que l'occasion s'en présentera. Je me félicite des rapports très intéressants de MM. Catroux et Czernetz, et plus encore de l'excellent discours prononcé par M. Czernetz et je partage les sentiments de déception qu'il a exprimés avec tant d'éloquence.

J'ai également écouté avec respect ce que nous ont dit hier M. Hallstein et ses deux collègues. Nous nous réjouissons tous des progrès remarquables accomplis au sein de la Commission.

Mes collègues MM. Sandys et Heffer ont en fait déclaré que nous devrions de temps en temps prendre un certain recul et regarder l'ensemble au lieu de nous attarder sur les détails. Aujourd'hui le mot d'ordre, le thème, c'est l'élargissement de la Communauté. Tout le monde semble être d'accord sur l'objectif qui est d'agrandir la Communauté le moment venu. En janvier 1966, comme l'a rappelé M. Rey, la résolution de M. Sandys a été adoptée, si je ne me trompe, par 84 voix contre 11. Elle invitait instamment les Gouvernements à agir rapidement en vue d'une association plus étroite. Elle reflétait l'opinion pratiquement unanime des représentants élus de la majeure partie de l'Europe. Mais que s'est-il passé depuis? J'ai posé des questions, mais sans obtenir de réponse satisfaisante. J'ai fait ce que j'ai pu dans mon propre Parlement en Grande-Bretagne, mais nous avons tous été déçus de voir le peu de progrès que nous semblions accomplir malgré le vœu unanime des représentants élus de l'Europe qui sont réunis ici.

Deuxièmement, en ce qui concerne la méthode de notre association avec l'Europe, nous sommes tous conscients qu'elle doit être conforme aux principes de la Communauté économique européenne, de la Communauté du Charbon et de l'Acier et de l'Euratom qui, le moment venu, seront peut-être coordonnés. Notre association englobera l'agriculture, domaine dans lequel les désaccords qui existaient entre les Six ont été réglés depuis notre dernière réunion et nous sommes tous heureux de cette solution qui permet à la Communauté de progresser.

Avec l'accroissement de la population mondiale et l'aggravation du problème alimentaire, l'Europe doit se préoccuper de la politique agricole et envisager la nécessité de se nourrir elle-même dans une mesure de plus en plus grande, en ne comptant plus autant, comme nous l'avons fait en Grande-Bretagne, sur les denrées alimentaires qui nous sont fournies à bas prix par des pays extra-européens.

Le troisième point concerne le calendrier de l'entrée dans d'autres pays dans la Communauté. Aucun de ceux qui s'opposent à un élargissement de la Communauté dans l'immédiat n'a pu me dire ce qu'ils proposent comme calendrier pour le reste d'entre nous. S'ils ne veulent pas élargir la Communauté maintenant, ils ne sont pas disposés à maintenir l'O.T.A.N. à un moment où l'on en a tellement besoin, quelles solutions proposent-ils aux problèmes immédiats et urgents qui se posent à l'Europe aujourd'hui? Je crois que l'Europe n'a pas été plongée dans un tel désarroi depuis les années 1930. L'un des nombreux avantages qui s'offrent à ceux d'entre nous que le problème concerne est que nous disposons ici d'une assemblée parlementaire de la plupart des pays européens, qui faisait défaut dans ces années 1930; cela nous permet d'avertir nos Gouvernements respectifs des dangers politiques que nous prévoyons, en nous fondant sur les débats dans cet hémicycle, mais plus vraisemblablement sur nos réunions privées et nos discussions privées avec nos amis de l'extérieur. M. Czernetz a déclaré hier dans son discours que l'élargissement de la Communauté européenne n'était pas un sujet de discussions philosophiques, mais que l'on devrait faire des propositions en vue d'une action rapide. Je m'y suis personnellement toujours employé tant à Strasbourg que dans mes activités parlementaires en Angleterre. Nous ne discutons pas ces questions uniquement avec la Communauté européenne : nous devons tenir compte aussi des pays d'Europe orientale, de la Russie, de la Grèce, de la Turquie, de l'Espagne — qui est associée à l'Europe au sein de l'O.C.D.E. — du Portugal — qui est membre de l'O.T.A.N. — et de la Yougoslavie dont le passé de civilisation européenne est plus long que celui auquel peut prétendre la Grande-Bretagne. Tous ces pays devront un jour entrer dans le Marché commun lorsque les circonstances le permettront, mais

il faut dès maintenant que les Six et l'A.E.L.E. coopèrent plus étroitement dans le domaine économique et que l'U.E.O. et l'O.T.A.N. coopèrent plus étroitement dans le domaine de la défense et cela doit être notre préoccupation constante. Ces deux organisations sont orientées vers l'unité politique qui est le but de beaucoup d'entre nous ici présents. Car la coopération dans ces deux domaines, celui de l'économie et celui de la défense n'est pas uniquement conçue dans l'intérêt de ceux qui vivent et travaillent en France et dans la zone de l'Atlantique Nord. Chacun, au Conseil, s'accorde à reconnaître qu'elle profite à l'ensemble du monde libre en contribuant à assurer la défense de la liberté et l'approvisionnement des pays en voie de développement.

Nous devons aider nos alliés américains, auxquels incombe, à mon avis, une trop lourde charge dans le maintien de l'ordre destiné à éviter l'extension d'autres dangers. Voici les domaines où l'on peut agir immédiatement : premièrement, la réorganisation réaliste de l'O.T.A.N. ; deuxièmement, l'élargissement de la C.E.E. Ces deux domaines comportent des aspects divers dont l'un qui constitue depuis 20 ans une préoccupation majeure pour tous les membres de cette Assemblée est la réunification de l'Allemagne, question qui n'a pas été mentionnée jusqu'ici, mais que nous ne pouvons jamais écarter de notre esprit.

Je félicite mon ami Anthony Kershaw pour le discours qu'il a prononcé hier. Le seul point de son exposé, par ailleurs excellent, sur lequel je ne suis pas d'accord — pour des raisons que je ne puis donner ici car on pourrait y voir matière à trop de controverses — c'est que la Grande-Bretagne peut et doit mettre de l'ordre dans ses affaires plus rapidement que certaines personnes ne le croient. Je ne pense pas que l'on ait suffisamment conscience du fait que nos difficultés financières des deux ou trois dernières années ont été provoquées, entre autres, par nos dépenses à l'étranger en vue d'assurer la défense des pays à l'Est de Suez, dépenses qui, pensons-nous, vont maintenant en diminuant. M. Kershaw a également parlé de l'existence de prêts à court terme dont le total s'élève à 4 milliards de livres contre 11 milliards de livres d'avoirs fixes. Les banquiers jugeraient que c'est là une mauvaise opération commerciale. Pour être réaliste, nous

devons résoudre ce problème — et je crois que nous le pouvons — comme un pays uni. Nous ne devons pas permettre que cette question arrête, en Europe ou en Grande-Bretagne, l'élan qui nous porte à nous associer avec la C.E.E.

Nous ne devons pas permettre que, par suite du relâchement de la pression soviétique que l'on constate depuis deux ou trois ans, l'Europe se morcèle davantage. L'Union soviétique a des difficultés avec son agriculture et avec la Chine; peut-être qu'un jour, lorsque ces problèmes auront été résolus, elle sera tentée, si elle constate que les Européens sont désunis, de renouveler sa pression au lieu de continuer dans la voie de la coexistence pacifique qu'elle a suivie ces dernières années.

Le nationalisme reparait sous une forme déplaisante dans diverses parties de l'Europe, y compris en Grande-Bretagne. Je ne voudrais pas que ces faux idéaux soient suivis par un trop grand nombre des personnes. Si nous assistons à cette renaissance du nationalisme, c'est entre autres parce que nous qui sommes chargés de donner à ces gens des buts positifs, en nous unissant plus étroitement, nous avons été incapables de réaliser nos objectifs. Voici deux cents ans, la Chine qui possédait la plus ancienne civilisation, commença à s'effondrer par suite de discordes intérieures. Elle vient seulement d'accomplir sa réunification, au grand dam du reste du monde. J'espère que nos petits-enfants ne devront pas, du fait de nos échecs, vivre une période analogue de déclin et de résurrection de l'Europe. De nombreuses propositions concrètes ont été présentées aux Ministères et aux Gouvernements au cours des derniers dix-huit mois pendant lesquels j'ai siégé à cette Assemblée en tant que délégué désireux que de promptes mesures soient prise par l'entremise du Conseil de l'Europe, du Parlement européen et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. J'ai tout lieu de croire que ces propositions ont souvent été accueillies avec satisfaction par les fonctionnaires qui devaient les appliquer. Mais personne n'a encore trouvé le moyen par exemple en utilisant la recommandation de M. Duncan Sandys de janvier dernier — d'obtenir des Gouvernements qu'ils étudient sérieusement ces propositions en vue d'une prompte action. Nous n'avons pas trouvé le moyen d'imposer la volonté générale de

l'Europe, que nous sommes en droit d'affirmer, lorsque nous avons voulu forcer les Gouvernements à agir. Cela reste actuellement le point le plus faible du Conseil. Il est d'ailleurs commun à toutes les assemblées parlementaires qui sont toujours en lutte avec leurs exécutifs; mais, en faisant preuve d'opiniâtreté et en restant unis nous pourrons un jour atteindre les objectifs dont la plupart sont énoncés dans ces deux excellents rapports. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. de la Vallée Poussin.

M. de la Vallée Poussin. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en prenant la parole aujourd'hui, je suis hanté par le souvenir d'une personnalité qui est souvent intervenue ici et qui était l'une des plus écoutées au cours des premières années du Conseil de l'Europe, je veux parler de Lord Layton, dont nous pleurons la récente disparition.

Combien de discours Lord Layton n'a-t-il pas commencés en rappelant ses souvenirs de la Société des Nations et de la Conférence économique qui s'est tenue en 1926-1927, à la veille de la grande crise mondiale, et au cours de laquelle les techniciens, les économistes et les hommes politiques s'étaient mis d'accord sur la nécessité de prendre des mesures internationales en faveur de la libération du commerce, si l'on ne voulait pas risquer une grande crise. Or, vous savez qu'en 1929 la crise économique a éclaté et qu'en 1931 elle s'est transformée en une crise monétaire pire encore.

Et lors de chacune de ses interventions, Lord Layton nous disait : « Ne commençons pas la même erreur et voyons à temps les obstacles et les difficultés ».

Mesdames, Messieurs, dans la situation de l'Europe d'aujourd'hui, sans que les situations soient réellement comparables, des similitudes existent, des analogies qui méritent tout de même qu'on y prenne garde. Comme alors, depuis deux ou trois ans les pays producteurs de matières premières éprouvent de plus en plus de peine à exporter à des prix raisonnables et leur situation moné-

taire devient inquiétante et génératrice de crise. Dans les pays industriels, les tensions économiques de toute nature se multiplient qui font penser à ce qui s'est passé à l'époque où une série de faillites ont amorcé le mouvement de la crise internationale.

Le dérèglement du marché monétaire mondial ressemble aussi à celui de 1929 et l'on se souvient de la gravité des conséquences qu'il a entraînées en 1931. Or, nous savons que même des pays qui se croyaient à l'abri de toutes ces catastrophes, parce qu'ils étaient sains sur le plan économique comme sur le plan financier, tels la France ou mon pays, la Belgique, ont fini tout de même, à la longue, par être entraînés par le torrent dévastateur.

Aujourd'hui, Mesdames, Messieurs, l'Europe est divisée en deux zones, division qui ne peut durer indéfiniment. D'autre part, le Marché commun ne peut pas évoluer vers une grande zone de libre-échange qui le prolongerait. C'est une idée contradictoire et aucun des six pays le veut. Mais enfin, si la division actuelle se poursuit, cette situation va se cristalliser, et par leur division les Européens sont en train d'échafauder des structures artificielles et malsaines dont ils auront autant de peine à se débarrasser que de ces structures de nationalisme agricole construites entre 1930 et 1935, qui ont aggravé la grande crise et dont le Marché commun a mis tant d'années et a éprouvé tant de peine à faire disparaître les traces.

On ne fera pas disparaître l'opposition de deux Europes sans l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Qu'on m'excuse de reprendre une fois encore ce qui est pour moi le leitmotiv de mes interventions dans cette assemblée, mais je crois que personne ne sait si c'est la Grande-Bretagne qui a le plus besoin de l'Europe ou si c'est le Marché commun, malgré ses succès et sa gloire, qui a le plus besoin de la Grande-Bretagne.

Sans la Grande-Bretagne, l'Europe des Six n'a pas le rang de puissance mondiale, c'est essentiel à dire et à comprendre. Sans la place de Londres qui, seule en Europe, dispose des grands marchés de matières premières et qui est le centre des grandes sociétés d'assurances avec les énormes manipulations monétaires

que cela entraîne, sans la place de Londres et les marchés financiers largement approvisionnés qu'on y trouve, sans l'armature de gestion d'une monnaie commune que vous ne trouvez qu'à Londres vous ne pouvez pas dire que l'Europe est vraiment, face aux États-Unis, une grande puissance mondiale.

D'autre part, sans la livre sterling, l'Europe ne dispose pas dans le monde, dans les cinq continents, des institutions de crédit, des cadres, des correspondants, des relations commerciales sans lesquelles une monnaie ne peut être puissamment accréditée sur les marchés; et en ce moment, la Grande-Bretagne, vieille maison de commerce restée saine et solide, bien gérée, armée de fortes traditions — M. Kershaw vous l'a rappelé — ne peut plus faire face aux besoins immenses de capitaux qui résultent du développement. En cette période de formidable expansion monétaire, de progrès technique, en cette période où des charges très lourdes sont imposées aux pays industriels, la livre n'a plus derrière elle les réserves de capitaux nécessaires pour qu'elle puisse jouer pleinement ce rôle de monnaie de réserve qu'elle a joué, avec le dollar, entre les deux guerres.

Seule la collaboration intime de la Grande-Bretagne et des Six, dans le cadre institutionnel du traité de Rome, peut donner aux uns et aux autres le moyen de surmonter leurs difficultés, de poursuivre leurs progrès, de maintenir en face des États-Unis d'Amérique une Europe ayant encore le rang de puissance mondiale.

Et ici, je vous en prie, Mesdames, Messieurs, n'écoutez pas la voix des égoïstes et des craintifs; on se trompe plus souvent par l'aveuglement de l'égoïsme que par sa générosité, parce que la générosité fait mieux comprendre les vrais problèmes des autres.

Parmi nous, parmi les Six, des Européens disent : l'Angleterre est en crise, si elle entre chez nous maintenant, nous devons l'aider et ce sera pour nous une charge; qu'elle se relève d'abord et qu'elle vienne chez nous après.

Les hommes qui parlent ainsi ne sont pas seulement des égoïstes, ce sont des gens qui se trompent. La Grande-Bretagne

connaît une crise monétaire due au manque de liquidités, mais sa situation fondamentale est saine, M. Kershaw vous l'a fort bien expliqué hier.

L'union de l'Angleterre avec le Marché commun est l'union de deux entreprises qui l'une et l'autre manquent de quelque chose mais qui se renforcent, augmentent leur puissance commune par leur fusion.

Je ne suis pas totalement d'accord sur le calendrier. Nous n'avons pas tellement de temps devant nous.

Je suis persuadé que si nous attendons quatre ans, la crise aura commencé et qu'il sera peut-être trop tard alors pour régler dans de bonnes conditions les problèmes devant lesquels nous nous trouvons.

Nous ne devons pas attendre trois ou quatre ans et attendre que la Grande-Bretagne ait résolu ses problèmes monétaires avant de commencer les négociations sur son entrée dans la C.E.E. C'est le contraire. La seule perspective de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun renforcerait le crédit de la livre, paralyserait certaines spéculations et favoriserait sans aucun doute le retour de l'Angleterre à une situation plus saine, sans l'obliger à cette pause, à cette déflation qui est, aujourd'hui peut-être, indispensable pour sauver la monnaie anglaise, mais qui n'est pas un bien pour l'économie britannique et qui est même un mal pour l'économie européenne tout entière.

Il faut donc une négociation parallèle. En négociant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, la Communauté doit s'occuper en même temps du problème très important qui, d'après le traité même de Rome, est une des fonctions de la Communauté : la création d'un régime monétaire commun de l'Europe.

Il faut profiter de la crise actuelle du *gold exchange standard* pour préparer, d'accord avec l'Angleterre, les éléments d'un système monétaire commun de l'Europe, d'un système monétaire qui laisse subsister les monnaies mais qui coordonne leur admi-

nistration, et surtout qui mette en commun leurs réserves, de manière que les monnaies européennes puissent prendre leur part des avantages dont jouissent les monnaies de réserve, dollar et livre, avantages légitimes si ces monnaies sont assez fortes pour faire face à leurs obligations. Et si aujourd'hui le gouvernement français notamment conteste le *gold exchange standard* et veut à juste titre le remplacer par un autre système, l'argument le meilleur qu'il puisse donner, c'est que ni le dollar ni la livre ne sont réellement en état de remplir les obligations qui résultent du *gold exchange standard*.

Voilà pourquoi je voudrais, en guise de conclusion, faire appel aux commissions économiques des deux assemblées. Je souhaite qu'elles mettent à l'étude, chacune de son côté, sur un plan purement technique et objectif, la question de savoir ce qui résulterait de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun et d'une coordination des systèmes monétaires. Ces commissions peuvent faire un inventaire concret et réaliste, qui n'a jamais été fait, des modifications de l'économie européenne qui résulterait de cette opération. Cela nous éclairerait tous et si, comme j'en suis sûr, le bilan paraissait vraiment favorable pour les deux parties, je ne vois pas encore comment, pour des raisons politiques quelconques, aucun des États de l'Europe pourrait se refuser à cet effort, à cette étape, au franchissement de ce seuil qui est le dernier obstacle à la grande Europe que nous voulons tous.

En conclusion, en présence des périls d'une crise économique et monétaire qui montent à l'horizon, il faut adresser un appel à la France et à l'Angleterre pour qu'elles entament un dialogue; et il faut que la pression de tous les pays de la zone de libre-échange et des Cinq s'exerce dans le même sens.

Quelle meilleure pression pourrions-nous exercer autrement que par l'étude faite parallèlement par les deux commissions? Elles doivent considérer l'Europe et la Grande-Bretagne comme deux entreprises qui calculent les avantages qui résulteraient de leur fusion. L'une des entreprises est bien organisée sur le plan technique comme sur le plan du pur développement rationnel et elle possède des capitaux, mais n'est pas prête à une expansion

mondiale parce qu'elle n'a pas dans le monde toute les antennes nécessaires à cette expansion.

L'autre possède tous les moyens de conquérir les marchés mondiaux, de répandre son influence dans le monde, et cela d'une façon bénéfique pour tous. Mais elle n'a pas derrière elle les réserves nécessaires pour le faire.

En s'unissant, ces deux entreprises un peu malades, ou mutilées, formeront une seule grande entreprise qui représentera la puissance des deux largement multipliée.

Pour construire l'Europe, il faut à chaque instant faire le pas le plus important et le plus urgent pour la bonne suite des travaux. Aujourd'hui, ce pas c'est l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et à sa suite des autres États de la zone de libre-échange. Ne cherchons pas midi à quatorze heures; n'imitons pas les chasseurs qui cherchent au hasard où il pourrait y avoir du gibier. Nous connaissons le gibier que nous voulons. Nous devons grouper tous nos efforts là où les batailles se gagnent, où les progrès ont un caractère définitif. Aujourd'hui, la question primordiale, c'est l'élargissement de la Communauté par l'entrée de la Grande-Bretagne et des autres pays qui y sont prêts dans le Marché commun. Je suis convaincu que, bien préparée, cette nouvelle étape pourrait être rapidement décisive et qu'elle préviendrait les menaces de crise économique et monétaire qui semblent se dessiner à l'horizon et qui ne sont pas sans nous causer de graves inquiétudes. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Margue.

M. Margue. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mon intervention est fondée sur le paragraphe 55 du rapport de M. Catroux qui nous apprend qu'une discussion a eu lieu au Parlement européen, le 17 juin 1965, sur l'harmonisation des législations des six pays membres des Communautés.

Le traité de Rome a dévolu aux organes des Communautés certaines compétences, et dans ces matières il faut, bien entendu,

élaborer un droit communautaire. Ce droit communautaire est créé en majeure partie par les organes de la Communauté. Mais, dans certains domaines, le traité se contente de réclamer une harmonisation des législations nationales, qui doit s'effectuer au moyen d'accords entre les gouvernements et de décisions des Parlements nationaux.

La question s'est alors, paraît-il, posée si les travaux tendant à l'harmonisation du droit à l'intérieur des six pays membres des Communautés ne devaient pas s'étendre à l'ensemble du droit civil et du droit pénal. Les groupes politiques du Parlement européen ont d'ailleurs été en désaccord sur cette question.

Lorsque, en tant que membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, je constate qu'au sein du Parlement européen on pense à l'harmonisation du droit, même dans des domaines qui n'ont pas de rapport avec l'objet propre des Communautés, je ne puis m'empêcher de me demander si l'on ne commet pas ici la même erreur que celle que le rapport du Parlement européen déplore en parlant des pays du Benelux, auxquels on reproche de vouloir harmoniser leurs droits à trois au lieu de le faire dans la Communauté des Six. Que l'on se console, d'ailleurs, en pensant que le travail d'harmonisation législative à l'intérieur du Benelux n'a pas été jusqu'à présent ce que les auteurs du traité du Benelux avaient imaginé.

Dans les matières qui ne sont pas de la compétence propre des Communautés, le mode de coopération entre les six pays ne pourrait être que celui de la recherche d'accords entre États. C'est le mode de travail normal au Conseil de l'Europe. Et si l'on sait qu'au sein du Conseil de l'Europe un comité de coopération juridique a été créé, qu'une conférence européenne des ministres de la justice travaille en liaison avec le Conseil de l'Europe, et qu'elle a déjà présenté plusieurs rapports ici, si l'on voit toute l'œuvre accomplie dans le comité d'experts du Conseil de l'Europe, tous les résultats qui ont déjà abouti et ceux que nous espérons encore obtenir, il serait tout de même préférable que ceux de nos collègues qui ont en vue l'idéal d'une harmonisation des législations ne prônent pas l'accomplissement de ce travail dans le cadre des

Six. Je parle toujours des matières qui échappent à la compétence des Communautés.

On a parfois l'impression que dans les six pays membres des Communautés, qui appartiennent tout de même tous les six au Conseil de l'Europe, les fonctionnaires et les parlementaires qui s'attachent plus spécialement à l'œuvre des Communautés n'ont pas suffisamment de contacts avec les fonctionnaires et les parlementaires, généralement différents, qui œuvrent dans le cadre du Conseil de l'Europe. Il n'est pas souhaitable, à mon sens, qu'en cette matière la main gauche ignore ce que fait la main droite. Or, on a parfois l'impression que les délégués des ministres que les six pays envoient d'une part aux Communautés et d'autre part au Conseil de l'Europe, ne savent pas exactement ce que font leurs collègues respectifs.

A ce propos, il me vient une idée dont je ne sais pas si elle est réalisable, mais que je voudrais soumettre à votre réflexion. L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a l'immense privilège de recevoir des comptes rendus et des rapports de nombreuses organisations internationales, européennes ou même plus vastes. Nous recevons des rapports périodiques de l'O.C.D.E., du Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, de la F.A.O., d'autres organismes qui entretiennent avec le Conseil de l'Europe des liens plus ou moins étroits, ou plus ou moins lâches, ou même aucun lien proprement dit.

Très souvent, ces rapports sont suivis de discussions dans notre Assemblée. Souvent, ils fournissent l'occasion d'exposés oraux des représentants des organismes en question. Avec le Parlement européen, cette collaboration atteint un degré suprême. Non seulement on nous fournit un rapport auquel nous répondons, mais nous tenons ces réunions jointes où nous procédons à un échange de vues en commun.

Je me demande s'il ne serait pas opportun également que le Conseil de l'Europe ou l'Assemblée consultative fasse rapport au Parlement européen sur l'activité du Conseil de l'Europe. Je me demande s'il ne serait pas intéressant, pour nos collègues du

Parlement européen, d'être tenus au courant des travaux qui se poursuivent ici.

Bien entendu, la gamme des matières auxquelles nous nous intéressons est très vaste et tout ce que nous faisons et disons n'est pas d'un intérêt égal, mais puisque nous sommes sur le point de procéder ici à une certaine rationalisation, grâce au programme de travail intergouvernemental que le Comité des ministres et le Secrétariat général viennent d'élaborer, il me semble qu'il devrait être possible de choisir les traits les plus marquants de notre activité et de les inclure dans un rapport qui serait soumis au Parlement européen. Il serait sans doute encore difficile d'en faire l'objet d'un débat, toujours à cause de la multiplicité de nos intérêts, mais nous pourrions peut-être choisir certaines questions, celle, par exemple, de l'harmonisation des législations.

Certes, la réunion jointe est une institution qui semble à certains assez problématique dans ses effets, dans son utilité, dans ses modalités. Néanmoins, j'en suis partisan, parce qu'elle est la seule occasion que nous ayons de nous entretenir en commun, en tant que membres des deux assemblées. Je crois aussi pouvoir constater une certaine amélioration dans le climat de cette réunion jointe cette année par rapport aux réunions précédentes. En tout cas, on peut constater un accroissement notable du nombre des interventions de membres du Parlement européen cette année par rapport aux années passées.

Je sais que des problèmes se posent, notamment celui de l'opportunité de la date, de la tenue en fin de semaine, du rattachement à la session de l'une ou de l'autre des deux assemblées. J'espère que nous trouverons les modalités les plus adéquates pour obtenir un bon climat et un bon résultat de nos entretiens, mais je me demande si, à cette occasion, il ne serait pas possible d'établir un rapport — j'en reviens à cette idée — sur les activités du Conseil de l'Europe, rapport à soumettre aux membres du Parlement européen. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Silkin.

M. Silkin. — (E) Ce débat, auquel ont été apportées tant de contributions notables, a révélé, à mon sens, une conviction quasi générale que l'avenir de l'Europe réside nécessairement dans l'unité, ainsi qu'un espoir très répandu — et même, bien souvent, un fervent désir — de voir cette unité se réaliser le plus rapidement possible. Si utile toutefois que puisse être un pareil débat en permettant l'expression d'opinions de ce genre, il n'aura aucune valeur à longue échéance ni aucun intérêt intrinsèque s'il est simplement l'occasion d'éloquents plaidoyers en faveur d'idéaux et s'il ne contribue pas de façon réaliste à la définition des moyens de parvenir à cette unité.

Cette contribution peut prendre deux formes. Elle peut consister, en premier lieu, dans la création d'un climat psychologique propice à l'unité et, sans nul doute, un débat comme celui-ci aura au moins permis d'atteindre cet objectif. Mais, ce qui importe bien plus, un tel débat peut apporter une contribution concrète à la réalisation de ces idéaux s'il fournit des solutions pratiques et terre à terre aux problèmes que pose l'unification européenne.

Dès lors, il me paraît nécessaire et important, après avoir entendu l'expression d'une opinion unanime, de se demander quels sont en réalité les obstacles à la progression vers cette unité et de voir si ces obstacles peuvent, dans une certaine mesure, être levés. Si nous ne le faisons pas, il se peut que nous soyons tentés d'accepter des solutions qui ne sauraient être que des pis-aller et qui, en elles-mêmes, risqueraient de retarder encore plus l'unification.

Je souscris à la formule imagée de mon collègue M. Heffer pour qui il vaut mieux jeter des ponts que de les faire sauter, car s'il existe un pont, il est possible de le traverser. Mais si, le pont une fois construit, on installe des postes douaniers de chaque côté en exigeant la présentation de passeports et l'obtention de visas, son intérêt s'en trouve diminué d'autant et il peut même arriver un moment où les difficultés de franchissement de ce pont fassent apparaître l'abîme encore plus profond qu'avant sa construction. C'est pourquoi, si utiles que puissent être ces ponts,

j'estime qu'à longue échéance la seule solution définitive ne saurait être que l'unité à laquelle nous paraissions tous aspirer.

Quels sont les obstacles? Vous avez entendu les opinions exprimées par des membres de la délégation britannique de toutes tendances. J'espère que personne n'éprouve plus à présent le moindre doute sur l'ardent désir de la majorité de mes compatriotes et, en particulier, de ceux qui siègent au Parlement, d'adhérer à la Communauté dès que possible à des conditions acceptables.

Parlant en qualité de simple député qui a beaucoup à s'occuper de cette question dans son parlement, je m'associe à mes collègues pour dire que telle est aujourd'hui la position de la majorité des membres sans portefeuille du Parlement britannique, à quelque parti qu'ils appartiennent. Cette position a été puissamment renforcée par l'autorité considérable de deux anciens Ministres de mon pays — M. Patrick Gordon Walker, ancien Ministre des Affaires étrangères, qui a parlé au nom des partisans du gouvernement, et M. Duncan Sandys, qui a occupé de hautes fonctions dans le passé, que d'aucuns considèrent encore aujourd'hui en Grande-Bretagne comme le véritable chef de l'opposition et qui peut certainement parler avec une grande autorité, comme il n'a pas manqué de le faire dans une contribution notable.

Ce n'est donc pas mon pays qui constitue l'obstacle. Les obstacles résident-ils alors dans les problèmes pratiques à résoudre? Il en a beaucoup été question, mais je crois pour ma part qu'il s'agit uniquement de problèmes transitoires qui peuvent être facilement résolus avec de la bonne volonté et du temps. Des questions qui, il y a quelques années, semblaient avoir beaucoup d'importance et en ont moins aujourd'hui.

Faut-il voir un obstacle réel dans la faiblesse actuelle de la situation économique de mon pays? Dans son rapport mûrement raisonné et tout à fait remarquable, M. Kershaw a abouti à une conclusion qui me paraît inutilement pessimiste en prévoyant qu'il ne faudra pas moins de trois ou quatre ans pour résoudre ce problème économique, mais je trouve que M. Kershaw se

montre, en principe, encore plus pessimiste en considérant que ce problème est aujourd'hui une réelle entrave à une adhésion rapide de mon pays à la Communauté. Il n'empêche assurément pas mon pays de formuler une demande d'adhésion; nous empêche-t-il d'être admis pas les autres pays intéressés, par les Six? Eh bien, nous avons vu nos amis des Six nous soutenir dans les bons comme dans les mauvais jours et nous les avons vus, en vérité, se soutenir entre eux durant de telles périodes. Y a-t-il lieu de supposer qu'ils adopteraient aujourd'hui une attitude différente? Assurément non, à en juger par le ton du débat auquel nous avons assisté.

J'estime toutefois qu'il importe dans ce contexte de prendre une vue un peu plus large, de considérer en fait la deuxième partie du thème sur lequel nous nous penchons aujourd'hui, les responsabilités politiques et économiques de l'Europe dans le monde et ne pas oublier, comme M. Kershaw le fait très clairement ressortir dans son rapport écrit, que les difficultés de balance des paiements auxquelles mon pays est en proie proviennent pour une large part des engagements assumés ou maintenus par lui sur l'ensemble du globe. Ces engagements, bien que ce soit nous qui les ayons contractés, sont en fait aussi ceux d'une Europe ouverte sur l'extérieur. Il est intéressant de noter que le chiffre même de 200 à 250 millions de livres, auquel on évalue la charge que pourraient imposer à notre balance des paiements les modifications du système agricole entraînées par notre adhésion à la Communauté, est à peu près équivalent au montant de nos dépenses militaires dans le monde entier.

J'ai écouté avec intérêt M. Czernetz. A mon sens, il a quelque peu exagéré les problèmes. Je suis d'accord avec mon collègue M. Heffer pour penser que l'un des meilleurs moyens de faire d'un hors-la-loi un honnête citoyen est de suspendre le jugement de mise hors la loi et j'espère que nous procéderons de la sorte à l'égard de la Chine, mais je ne puis le suivre quand il considère qu'il n'y a aucun problème. Il existe un grave problème de sécurité en Extrême-Orient et partout dans le monde, et dans la mesure où mon pays supporte la charge qui en découle, il ne le fait pas seulement pour son compte, mais aussi pour le

compte d'une Europe ouverte sur l'extérieur. Si nous songeons un instant à la possibilité de dénoncer cet engagement, nous constaterons que la seule issue serait son transfert d'une nation européenne aux États-Unis d'Amérique, ce qui, à mon sens, n'est pas le moyen de progresser vers l'idéal d'une Europe unie assumant ses responsabilités dans le monde entier. J'espère dès lors qu'en considérant les problèmes posés par notre balance des paiements, les Six leur accorderont une bienveillante attention, sachant que, dans une mesure substantielle tout au moins, ils sont la conséquence de notre refus de dénoncer des engagements que nous avons contractés pour le compte aussi bien des Six que des autres nations d'Europe.

Si donc les obstacles ne sont pas là — et j'en suis absolument persuadé — où sont-ils? Je crois qu'ils sont essentiellement d'ordre psychologique; ils résident dans un certain climat de suspicion, dans une ignorance mutuelle: nous ne sommes pas certains, pour notre part, que les Six souhaitent réellement notre adhésion et les Six, de leur côté, ne sont pas certains que nous désirions réellement adhérer. Cette incertitude subsistera, aussi unanime que puisse être l'opinion des membres de cette Assemblée. C'est la raison pour laquelle, étant à la recherche de propositions concrètes, je me félicite très vivement pour ma part du discours de ce matin de M. Rey, qui a suggéré que le problème pourrait fort bien être abordé en deux phases: une phase de préparatifs qui sont actuellement en cours dans mon pays, mais qui pourront revêtir sous peu un caractère bilatéral ou multilatéral et, cette phase une fois achevée, une phase de négociations effectives.

J'espère que l'invitation adressée par l'A.E.L.E. à la C.E.E. ne tardera pas à être acceptée dans l'esprit de ce calendrier et de ces propositions, mais je crois qu'il est nécessaire d'aller encore plus loin et de franchir une étape qui, à en juger par les discours prononcés au sein de cette Assemblée — s'ils reflètent les vues des gouvernements intéressés — devrait être et pourra être accomplie.

J'estime que le moment est venu pour les Six et pour les

pays membres de l'A.E.L.E., pris individuellement et collectivement, de faire une déclaration d'intentions, de signer une déclaration affirmant : « Nous avons l'intention de créer entre nous une Europe unie, dans laquelle nous nous retrouverons tous ensemble. » Que cette déclaration intervienne immédiatement ou au moment des négociations préliminaires, peu importe : l'essentiel est qu'elle intervienne. Je ne doute guère que mon pays soit disposé à appuyer une telle déclaration d'intentions, à y souscrire et à la signer; mais, comme l'a dit M. Gordon Walker, nous ignorons si les doutes existent de ce côté-ci ou de l'autre côté de la Manche. Nous ignorons où ces doutes existent réellement. Quoi qu'il en soit, si toutes les nations intéressées, si tous les membres de l'A.E.L.E. et de la C.E.E. et, éventuellement, d'autres pays, signaient une déclaration proclamant leur intention de créer une Europe unie, fondée sur les principes du traité de Rome, et d'en faire partie intégrante, rien ne saurait mieux dissiper les doutes et les incertitudes et assurer une impulsion positive dans le sens de négociations qui, j'en suis convaincu, se révéleront finalement fructueuses. Si donc je ne puis faire davantage dans cette contribution au débat, je voudrais prier les Ministres intéressés de tenir compte de cette suggestion, d'y rallier l'adhésion de leurs gouvernements et, ensuite, de la traduire en un acte qui montrera que les doutes et les incertitudes sont à jamais dissipés. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit, je voudrais signaler qu'il reste deux orateurs inscrits sans parler des rapporteurs auxquels je donnerai la parole s'ils le désirent. Je signale enfin que le Bureau de l'Assemblée consultative se réunira salle B 402 un quart d'heure après la présente séance.

La parole est à M. Feyzioglu.

M. Feyzioglu. — Monsieur le Président, je voudrais affirmer en quelques mots mon accord complet avec ce qui a été dit par le rapporteur de l'Assemblée consultative, M. Czernetz, au sujet de la responsabilité de l'Europe dans la contribution qu'elle doit apporter à une solution du conflit vietnamien.

Malgré les possibilités d'accord entre les États-Unis et l'Union soviétique, accrues d'une part par l'équilibre des forces de destruction et, d'autre part, par la nécessité de plus en plus évidente d'arrêter une agression ou une expansion chinoise, il est clair que la guerre du Vietnam empêche des développements positifs et plus rapides dans les relations des deux superpuissances.

Face aux récentes accusations chinoises, qui prétendent que « l'Union soviétique est devenue le champion du capitalisme, de l'impérialisme au sein du camp socialiste » des publications soviétiques récentes s'efforcent de prouver qu'au contraire c'est Pékin qui s'apprête à faire des concessions à Washington.

La réaction soviétique au récent discours de M. Goldberg, représentant permanent des États-Unis à l'O.N.U., semble montrer que l'Union soviétique hésite à se rallier aux propositions américaines pour ne pas offrir son flanc aux accusations de la propagande chinoise.

Étant donné les conditions dans lesquelles se déroule cette guerre de propagande et d'idéologie entre les deux grands pays communistes, l'Union soviétique et la Chine, un point me paraît assez clair. Tant que la guerre du Vietnam continuera, l'Union soviétique n'aura pas la possibilité de faire des pas courageux dans le sens d'une réconciliation plus solide et plus durable avec l'Occident. Par conséquent, l'idée d'une conférence générale réunissant toutes les parties en cause et destinée à mettre fin à la guerre du Vietnam, idée exprimée par notre rapporteur, constitue un soulagement pour ceux qui craignent avec raison un élargissement du conflit vietnamien et pour ceux qui désirent sincèrement un véritable rapprochement entre l'Europe de l'Est et l'Europe occidentale.

Je voudrais insister sur un aspect particulier de ce rapprochement, celui des relations avec les pays en voie de développement.

L'un des domaines de coopération positive entre l'Europe de l'Est et celle de l'Ouest est certainement celui de l'aide au développement. Est-il nécessaire, Monsieur le Président, de répéter que

la paupérisation croissante de certains pays et le « provincialisme prospère » des pays industrialisés constituent à longue échéance le danger le plus grave pour l'avenir de l'Europe et celui de la paix mondiale, danger auquel faisait allusion le secrétaire général des Nations Unies, M. Thant, lors de sa dernière visite à Strasbourg?

N'est-il pas probable, compte tenu de la crainte inspirée par l'influence de la Chine en Asie et dans le tiers monde en général, que l'Union soviétique pourrait s'intéresser aux possibilités d'une coopération plus étroite avec l'Occident en matière d'aide au développement?

Je me rallie à ceux qui pensent que c'est un des domaines dans lesquels la détente pourrait prendre la forme d'une entente dans l'intérêt de toutes les parties intéressées, y compris les pays en voie de développement.

Ayant souligné en quelques mots la gravité de la division du monde en pays nantis et en pays pauvres, et la possibilité d'une coopération Est-Ouest en ce qui concerne l'aide au développement, je terminerai, Monsieur le Président, par quelques réflexions très courtes concernant l'aspect scientifique et technologique de ce développement.

Nous avons souvent entendu dans cet hémicycle des exposés brillants au sujet de l'écart scientifique entre les États-Unis et l'Union soviétique d'une part, et les pays de l'Europe occidentale d'autre part, mais cet écart apparaît presque négligeable en comparaison de celui qui sépare ces trois régions du reste du monde.

Les États-Unis, l'Union soviétique et les cinq pays de l'Europe occidentale les plus avancés sur le plan de la science emploient plus des quatre cinquièmes du personnel existant dans le monde. Or ces pays de l'Europe occidentale, l'Union soviétique et les États-Unis ne représentent pas un cinquième de la population mondiale.

Par conséquent, il y a là deux problèmes essentiellement différents. Pour les pays de l'Europe occidentale, il s'agit, certes, de combler ou de réduire par le moyen d'une coopération toujours accrue l'écart important qui sépare l'Europe des deux superpuissances scientifiques. L'équilibre futur des relations entre l'Europe et les deux géants dépendra avant tout du succès de cette coopération européenne en matière scientifique et technique, mais il ne faut pas oublier que, pour les pays de l'Europe qui sont les moins peuplés et surtout pour ceux qui sont économiquement les moins développés, l'écart et le problème sont beaucoup plus graves.

Aucune aide matérielle n'arrivera à assurer le développement économique des pays sous-développés si, sur le plan de la formation intellectuelle, technique, sur le plan des connaissances technologiques et de la recherche scientifique, ces pays n'arrivent pas à faire des progrès rapides.

Une imitation pure et simple des techniques utilisées dans les pays développés n'est pas possible; même le choix de la meilleure technologie à adopter dans un domaine donné, même l'importation intelligente des techniques déjà existantes dans d'autres pays, requièrent la naissance dans les pays en voie de développement, d'un certain degré de conscience scientifique, qui ne peut être obtenue que grâce à un effort national de recherche scientifique.

Or, tout effort de recherche, pour avoir une chance raisonnable de succès, doit dépasser un seuil minimum. Les groupes de recherches, le personnel scientifique doivent atteindre une « masse critique », une certaine grandeur rendant possible la fertilisation réciproque entre hommes de sciences. Les pays les moins peuplés de l'Europe, mais surtout les pays européens les moins développés sont loin de dépasser ce seuil minimum, ce qui, pour eux, rend encore plus indispensable la coopération internationale.

Cela m'amène à suggérer que tout effort de coopération européenne dans le domaine technologique et scientifique, qu'il soit fait au sein de l'O.C.D.E. ou, comme le suggère notre rapporteur

M. Reverdin, par l'intermédiaire du groupe de travail de la C.E.E., devrait tenir compte des besoins des pays les moins favorisés de l'Europe et ne devrait pas les exclure. Cet effort de coopération scientifique entre pays européens devrait essayer de déterminer de quelle façon l'effort scientifique des pays les plus avancés de l'Europe peut le mieux contribuer au développement scientifique et économique des pays européens les moins développés.

Je pense, Monsieur le Président, qu'un tel effort fait partie des responsabilités européennes et mondiales de l'Europe. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Moeller.

M. Moeller. — (*E*) Dans son excellent discours d'hier, M. Kershaw nous a exposé les difficultés britanniques actuelles. Bien que, dans son non moins excellent discours, M. Gordon Walker se soit montré plus optimiste, nombre d'entre nous ont eu néanmoins l'impression que la crise de la livre sterling rendrait vaine toute nouvelle tentative de progresser vers l'unité européenne. En arrivant à cette réunion, nous considérions tous que c'était là un fait acquis; mais pourquoi? Si, comme l'a déclaré M. Gordon Walker, il s'agit d'une condition imposée à la Grande-Bretagne par la France et par d'autres pays, c'est fort regrettable et peu judicieux, mais le discours prononcé ce matin par M. Rey n'a pas corroboré cette opinion selon laquelle les Six exigeraient que la Grande-Bretagne surmonte la crise de la livre sterling.

S'il ne s'agit pas d'une exigence de la France ou d'autres pays du continent, mais de l'opinion du Gouvernement britannique, il nous faut l'accepter comme un fait, mais un fait extrêmement fâcheux.

A mon sens, comme de l'avis d'autres collègues de la réunion jointe, cette attitude est un peu difficile à comprendre. Grâce à la Communauté européenne, les chiffres des échanges commerciaux s'amélioreront. De nouveaux débouchés s'offriront aux

exportations de la Grande-Bretagne et sa capacité de concurrence se trouvera accrue. Selon moi, c'est exactement ce dont la Grande-Bretagne a besoin. Nous ne pouvons croire qu'une crise monétaire puisse être résolue par des restrictions. Bien des pays en ont fait l'expérience. C'est pourquoi je voudrais dire que la Grande-Bretagne ne pourra pas résoudre ses difficultés en dehors de la C.E.E. Des chances bien meilleures s'offrent à elle dans le cadre de la C.E.E. Nous savons tous, bien entendu, que le traité de Rome comporte des clauses particulières concernant les difficultés d'ordre monétaire et qu'il y aura une période de négociations et une période de transition. Dès lors, je ne comprends pas les explications que nous avons entendues hier.

Il y a deux ans, le gouvernement du Royaume-Uni instituait une surtaxe sur les importations pour protéger l'industrie britannique. Il en a résulté des difficultés sur le plan international et, dans de nombreux pays, une perte de confiance en l'A.E.L.E. Mais cette mesure a-t-elle aidé la Grande-Bretagne? A-t-elle permis de résoudre les difficultés monétaires britanniques? Non. La Grande-Bretagne connaît toujours ces difficultés et elles ne sont pas amoindries, mais accrues. On nous dira peut-être que la surtaxe a été utile pendant un certain temps, mais que les prix, les salaires et tous les autres revenus ont augmenté. Je comprends ce point de vue, mais je ne crois pas qu'il soit juste. La situation est précisément celle à laquelle nous nous attendions tous. Il suffisait de consulter un manuel d'économie politique à l'usage des étudiants.

Il ne fait aucun doute qu'en période de plein emploi toute forme de protection a tendance à provoquer une hausse des salaires et des prix, et cette protection sert normalement à retarder la modernisation. Je sais qu'elle peut être utile pendant un laps de temps très court, mais ensuite les tendances que j'ai mentionnées se concrétisent et l'on en vient à constater que l'on n'a fait qu'empirer le mal en aggravant l'inflation due à des facteurs intérieurs.

Ma conclusion est qu'un pays ne peut combattre l'inflation qu'en accroissant sa production et que la seule chance qu'il ait

d'améliorer sa capacité de concurrence est d'obliger sa population à affronter une concurrence plus intense et plus sévère.

Vous vous demanderez peut-être, Monsieur le Président, tout comme vos distingués collègues britanniques, pourquoi je discute de la politique du Royaume-Uni, étant donné que ce n'est pas mon affaire. Mais j'en discute parce que, dans cet hémicycle comme partout ailleurs en Europe, on considère et on soutient que ce sont les difficultés britanniques qui empêchent la Grande-Bretagne et tous les autres pays membres de l'A.E.L.E. de s'acheminer vers une adhésion à la Communauté. Dans cette optique, les problèmes de la Grande-Bretagne sont les nôtres et nous sommes obligés d'y revenir sans cesse.

J'espère que le Gouvernement britannique obtiendra de bons résultats avec sa nouvelle politique, mais je n'en suis pas convaincu et j'ai expliqué pourquoi. Je crois donc de mon devoir, en cette occasion, de dire aux hommes politiques britanniques : « Ne soyez pas assurés que les pays de l'A.E.L.E. resteront toujours dans votre escorte. Si le navire qui a pris la tête du convoi, parce qu'il est le plus grand et le plus puissant, ne met pas le cap sur le port commun, les capitaines des bâtiments de moindre importance devront se demander s'il ne vaudrait pas mieux poursuivre leur route seuls, en dépit des risques que cela comporte. »

Au Danemark, nombreux sont ceux, aussi bien au gouvernement que dans l'opposition, qui préfèrent maintenant examiner les possibilités d'une initiative nordique commune. Ce n'est pas là du romantisme pur et simple. Il pourrait se révéler plus réaliste pour nous de recourir à cette solution que de nous en remettre constamment à Whitehall pour notre politique. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je voudrais faire une remarque à propos de l'intervention de M. Moeller. Je pense que nous sommes tous ici en qualité d'Européens et qu'il est de notre devoir de discuter des affaires intérieures d'un pays dès lors que nous pensons qu'elles nous intéressent tous.

La parole est à M. Catroux.

M. Catroux, *rapporteur du Parlement européen*. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'issue de ces deux journées et après avoir entendu les membres les plus éminents de nos Assemblées, il me revient le redoutable honneur de tirer quelques conclusions de nos travaux.

Je voudrais tout d'abord faire une remarque générale. Pour la première fois peut-être, dans les réunions de nos deux Assemblées annuelles, qui ne sont pas institutionnelles, il s'est dégagé une sorte de communauté de pensée à l'étude des quatre rapports présentés. Les orateurs ne se sont pas écartés des thèmes que les rapporteurs avaient donnés, tant et si bien que nous avons assisté non pas à une série de monologues, mais bien à un dialogue très utile entre les membres de la Communauté européenne et ceux de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Cela mérite d'être souligné, car il est bon que l'on sache qu'une sorte de communauté de pensée s'établit entre la grande Europe que vous représentez, Messieurs, et la petite Europe qui est la nôtre.

Pour la première fois, nous n'avons pas cherché les uns et les autres à nous donner des leçons d'euro péisme. Nous avons, au contraire, cherché des voies concrètes, des voies utiles pour faire avancer cette unité européenne que nous souhaitons tous du fond du cœur.

Je tiens à dire à nos collègues britanniques, qui ont si brillamment pris la parole et exposé leurs points de vue, tant ceux du Labour Party que du parti conservateur, combien nous, représentants de la Communauté des Six, les avons écoutés d'un cœur ouvert.

Certains, dont MM. Kershaw et Duncan Sandys, se sont demandé si la Grande-Bretagne avait des amis dans la Communauté européenne des Six. Ils peuvent être rassurés : non seulement il y a eu les interventions remarquables de nos collègues belges ou hollandais ou encore celle de M. Furler en leur faveur,

mais de plus, même ceux qui n'ont pas pris la parole sont favorables à l'approche de la Grande-Bretagne du Marché commun.

Nous sommes heureux de constater cette unité de vues entre le parti au pouvoir et le parti conservateur pour tenter une nouvelle approche du Marché commun.

Dans notre rapport, adopté à l'unanimité par le comité des présidents et notre Assemblée plénière, nous avons essayé honnêtement, objectivement, de définir les conditions générales d'une nouvelle négociation possible entre les membres de l'Association européenne de libre-échange, en particulier la Grande-Bretagne, et nous-mêmes. Ce n'est pas un hasard si, du groupe socialiste du Parlement européen au groupe libéral et au nôtre, nous nous sommes trouvés d'accord pour indiquer à nos collègues de l'Assemblée consultative quelle devait être l'approche de ce grand problème qui nous préoccupe tous.

Dans son remarquable rapport, M. Kershaw a abordé avec une grande honnêteté intellectuelle le problème de la situation actuelle de la Grande-Bretagne. Il a mis l'accent sur les difficultés qu'impose à son pays le déficit de la balance des paiements. J'indique à M. Kershaw et à nos collègues britanniques que ce problème pèse certes dans la négociation future, qu'il a sur elle des incidences directes et profondes, mais que la position de la livre comme monnaie de réserve n'est pas seulement un problème propre à l'A.E.L.E. et à la Communauté européenne, mais que c'est aussi un problème mondial.

Qu'il soit permis à un Français de dire la confiance que nous avons dans les vertus et le courage du peuple britannique pour résoudre les problèmes qui sont les siens.

Je puis également assurer M. Kershaw, cette fois-ci en tant que rapporteur général du Parlement européen, qu'il ne trouvera ni au Conseil de ministres, ni dans les Commissions exécutives des trois Communautés, ni dans notre Parlement, des pensées ou des arrière-pensées contraires à l'approche de la Grande-Bretagne de la Communauté des Six.

Depuis 1962-1963, c'est-à-dire depuis la rupture des négociations, les choses ont changé. Comme l'a rappelé hier M. Gordon Walker dans sa remarquable intervention qui nous a à la fois surpris et réconfortés, le parti travailliste n'était pas à l'époque au pouvoir. Il était minoritaire, il allait devenir majoritaire, mais ou bien il était opposé à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, ou bien il y mettait des conditions inacceptables pour les autres pays européens. Aujourd'hui, le Labour se rallie aux positions du parti conservateur. Aujourd'hui aussi notre Communauté a avancé. La Communauté des Six intéresse non plus seulement l'industrie, mais aussi l'agriculture, si bien que dans cette négociation qui peut s'engager demain entre la Grande-Bretagne et nous, le problème agricole ne suscitera plus, pour la France ou d'autres États de la Communauté des Six, d'inquiétudes profondes.

Mesdames, Messieurs, je souhaite que, dans l'esprit du rapport général qui exprime objectivement la position de notre Parlement à l'égard de cette négociation, nos collègues britanniques sentent que nous voulons, comme eux-mêmes, retrouver le chemin d'une unité européenne qui permette à nos nations, qui ont donné au monde une civilisation sans égale, de retrouver cette indépendance morale, cette indépendance de défense et de diplomatie qui doivent être les leurs et qui doivent faire que l'avenir de nos enfants soit assuré en Europe, afin que nous soyons de nouveau un sujet et non pas un objet de l'Histoire. Nous savons bien les uns et les autres que nous n'y parviendrons que si nous sommes unis.

En réponse à la remarquable intervention du délégué turc, M. Feyzioglu, j'indiquerai que le Marché commun des Six comprend parfaitement les problèmes soulevés par notre collègue. En dix ans, l'écart qui s'est produit entre les États-Unis d'Amérique, les pays de l'Europe occidentale et les pays du tiers monde, s'est encore dangereusement accru malgré toutes les aides, tous les accords bilatéraux, tous les efforts déployés par nos nations. Au cours de cette période, le produit national brut des États-Unis est passé de 1 500 à 3 000 dollars par habitant alors que celui de nos

pays passait de 1 000 à 1 600 dollars et que le produit national brut des pays du tiers monde ne s'élevait que de 80 à 120 dollars.

Mais nous sommes tous conscients des responsabilités qui en découlent pour les États-Unis, les pays de l'Europe occidentale et les gouvernements des pays du tiers monde. En effet, une telle situation ne pourrait se prolonger longtemps sans comporter les risques d'un troisième conflit mondial d'une gravité exceptionnelle.

Alors, pour pouvoir affronter cette situation des pays du tiers monde, il faut, là encore, que nous nous unissions, que toute l'Europe coopère, les pays du Marché commun comme ceux de l'Association européenne de libre-échange. Au cours des vingt dernières années, le seuil de l'accession pour les pays du tiers monde à une civilisation industrielle s'est encore redoutablement élevé et est de moins en moins à leur portée. Les techniques de la science fondamentale, de la science appliquée, de la technologie, de l'automatisation leur sont refusées. Il faudra bien que nous trouvions ensemble un moyen de donner à ces peuples du tiers monde l'assurance d'un destin d'homme libre. Mais il est juste aussi que nous leur demandions cette stabilité politique et économique et ce respect du contrat qui doit nous lier les uns aux autres afin que nos aides ne se perdent pas dans un tonneau des Danaïdes.

Enfin, je voudrais remercier ceux qui sont intervenus sur les problèmes scientifiques et tout d'abord le remarquable rapporteur de la commission culturelle de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, M. Reverdin.

M. Reverdin nous a dit : Bien sûr, nous comprenons la nécessité pour l'Europe unie d'arriver à définir une politique étrangère et une politique de défense communes. Mais est-ce une raison pour ne pas tendre la main aux hommes, aux laboratoires des petits pays neutres ou des petits pays qui ne peuvent assurer le financement extraordinairement élevé d'une recherche scientifique moderne?

Je répondrai à M. Reverdin que l'Europe, dans ses universités, dans ses laboratoires, dans les liens qui unissent ses administrations et ses industries, est encore trop pauvre pour se permettre de refuser l'aide de quiconque, quelle qu'elle soit, et que nous devons trouver ensemble des solutions permettant à l'ensemble des pays de se donner la main et de maintenir un dialogue scientifique fondamental avec les États-Unis d'Amérique ou l'Union soviétique.

Si nous autres, Européens, nous ne le faisons pas, si nous laissons nos industries accumuler les retards, dans dix ans nous ne serions plus maîtres de notre destin. Dans dix ans des industries entières pourront, si elles ne consentent pas l'effort technologique nécessaire, perdre tout caractère concurrentiel, car elles seront dans l'impossibilité de placer leur production sur les marchés extérieurs.

Il est donc d'une nécessité absolue pour nous d'aborder et de trouver ensemble des solutions, afin que la recherche fondamentale, la recherche appliquée, l'automatisation puissent atteindre dans toute l'Europe à cette compréhension et à cette unité, qui éviteront les doubles emplois et permettront à l'Europe entière de maintenir avec les deux grandes puissances mondiales un dialogue sans lequel nous n'aurions pas d'avenir. En effet, aujourd'hui, la grande bataille de l'Europe sous la menace atomique se livre non plus par les armes, mais par l'accès à la science et au progrès qui conditionnent le devenir de nos industries et de nos commerces.

Telles sont, Monsieur le Président, la leçon et l'espérance que votre rapporteur tire des débats de ces deux journées.

Voilà ce qui fait qu'aujourd'hui, malgré l'égoïsme des États, la lenteur des négociations et les *a priori* qui nous font nous jeter les uns aux autres les conceptions du passé, l'amertume ou les regrets de faits récents, le Parlement européen attend de notre session, de ce qui a été dit et de ce qui a été fait, cette grande promesse de l'unité de l'Europe qui réconciliera six mille ans d'histoire, depuis le berger grec au flanc du mont Hymette tout

doré qui essayait dans un long monologue de définir ce que devait être l'esprit humain.

Pardonnez-moi cet élan si peu courant dans nos Assemblées si rationnelles et si concrètes, mais je souhaite dire, au nom du Parlement européen, que tous nos collègues et moi-même nous avons foi, malgré toutes les difficultés, dans l'unité de l'Europe. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je rappelle que le rapport de l'Assemblée consultative comprend trois parties, la deuxième partie ayant été élaborée par M. Kershaw et la troisième par M. Reverdin. Avant de donner la parole à M. Czernetz, rapporteur de l'Assemblée consultative, je voudrais demander à MM. Kershaw et Reverdin de faire quelques remarques sur les parties qui les intéressent.

La parole est à M. Kershaw.

M. Kershaw. — (*E*) Je voudrais tout d'abord exprimer mon admiration pour l'émouvant discours de M. Catroux. Il nous a rappelé le grand dessein d'unification de l'Europe, qui nous concerne tous, dans laquelle nous sommes tous engagés. Je tiens à le remercier en particulier de la compréhension qu'il a manifestée à l'égard de mon pays.

Depuis les quelque cinq années que je suis membre de l'Assemblée consultative, mes interventions ont, je crois, assez souvent montré que je suis partisan de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Aussi ne me paraît-il pas nécessaire de m'excuser d'avoir cette fois-ci jugé opportun d'attirer l'attention sur certaines des difficultés qui nous confrontent. Je crois qu'il est bon, si nous voulons progresser, que nous nous préoccupions dans ces assemblées des difficultés qui font obstacle à la réalisation de ce qui, je crois, est notre rêve à tous.

Permettez-moi de revenir sur un ou deux points de détail. On a dit que les difficultés financières que rencontre actuellement mon pays n'empêchaient pas notre adhésion immédiate au traité

de Rome. Il a même été affirmé qu'elles constituaient au contraire pour nous une raison positive de signer au plus tôt le traité. Si tenté que je sois de partager cet optimisme, je ne puis, à mon regret, convenir que le problème de la balance des paiements ne constitue pas un obstacle à l'heure actuelle, — ce que vient de dire le Rapporteur du Parlement européen me confirme dans cette opinion.

Examinons les faits. Treize milliards et demi de livres pour les dettes à court terme : tel est le fardeau qui pèse actuellement sur le Royaume-Uni. Par ailleurs, l'article 67 du traité de Rome prévoit la libre circulation des capitaux entre les pays membres et cette disposition entrera probablement bientôt en vigueur. Le résultat pratique en sera de répartir également le fardeau de dettes entre les signataires du traité de Rome. Comment peut-on soutenir que cela n'a aucune importance ? Les pays qui seraient appelés à se charger de ce nouveau fardeau n'y voient-ils aucune objection ? Bien sûr que si. Suggérer que cette question est tout à fait insignifiante, c'est ne pas voir les choses en face. Il y a, en outre, les déclarations des responsables de notre Gouvernement. Pas plus tard qu'en juin dernier, il a été solennellement déclaré devant le Conseil de l'U.E.O., au nom du Gouvernement britannique, que nous jugions nécessaire de mettre en ordre notre propre maison avant de présenter notre demande d'adhésion.

Je n'ai aucune raison de supposer que la politique du Gouvernement britannique qui a été si clairement exposée lors d'une réunion solennelle avec nos partenaires de l'A.E.L.E., se soit en quelque façon modifiée. Nous devons considérer cela comme un fait.

Il y a ensuite les remarques faites le 1^{er} septembre par le chancelier Erhard lors de sa visite en Norvège : la situation actuelle du Royaume-Uni, a-t-il dit, ne constitue pas un bon point de départ pour son entrée dans le Marché commun. Nous devons considérer cela comme un fait et je regrette de devoir l'exposer brutalement aux regards des délégués qui préféreraient ne pas le voir.

Je déclare que le problème de la balance des paiements constitue un obstacle. J'ai été critiqué, après certains discours, pour avoir dit que le délai que nous nous sommes fixé pour régler le problème de la balance des paiements était beaucoup trop long et que nous pourrions peut-être résoudre ce problème en quelques mois. Je crois que le Royaume-Uni peut redonner une meilleure apparence à ces chiffres dans un délai assez bref. Si une personne touche un certain revenu et s'accommode de vendre une grande partie de ses meubles et de ses vêtements, de manger peu et de ne rien dépenser pour ses plaisirs, elle peut à la rigueur rembourser le directeur de la banque mais, après l'avoir fait, à la fin de l'année, elle désire à nouveau acheter des meubles, un lit pour dormir, renouveler sa garde-robe, et recommence ainsi à dépenser.

Il nous est facile de faire paraître les chiffres acceptables, mais c'est dans les années qui suivent que la difficulté commence. Comme l'a dit notre ami danois, les restrictions sont le début de l'opération. Après cela il faut à nouveau repartir. Bien entendu, ceux qui nous observent supposent que c'est seulement lorsque les chiffres bruts seront corrigés que la tâche débutera. Je ne parle pas en tant qu'homme de parti. Lorsque mon parti était au pouvoir, le Gouvernement a également eu à plusieurs reprises la tentation de procéder avant le moment opportun à une nouvelle inflation et n'y a pas toujours complètement résisté. Là aussi ces questions sont présentes à l'esprit de ceux qui nous observent et il ne serait pas honnête de dire que le problème peut être réglé en quelques mois.

J'espère ne pas avoir dit — je n'en avais pas l'intention — que rien ne peut être entrepris avant que l'équilibre de la balance des paiements ne soit complètement rétabli et que les difficultés financières ou autres soient résolues. Bien entendu, les négociations pourraient être entamées si l'on constatait que le problème de la balance de paiements était loyalement étudié, comme je ne doute pas qu'il le sera. Le début de négociations significatives pourrait bien être le signal d'améliorations décisives dans le problème de la balance des paiements. Ce que j'ai voulu dire, et je crois que c'est ce que j'ai effectivement dit, c'est que personne

ne peut escompter que le Royaume-Uni entrera dans le Marché commun, quelque tôt que commencent les négociations, avant 3 ou 4 ans.

Le discours prononcé ce matin par M. Rey m'a confirmé dans cette opinion. Il a déclaré que l'exploration de tous les problèmes prendra une année et les négociations également, ce qui fait deux ans. La ratification prendra encore une année, ce qui fait trois ans. Il a ensuite dit que rien ne pourra bien entendu être fait avant la fin du *Kennedy round* car tous les experts seront beaucoup trop occupés. Cela fait quatre ans en tout. Si M. Rey, qui connaît la question beaucoup mieux que moi, estime qu'il faudra un minimum de quatre années, je pense que l'on m'excusera d'avoir parlé de trois ou quatre années dans mon discours.

Qu'il me soit permis de mentionner un sujet beaucoup plus épineux. Je n'offenserai personne en le faisant, mais peut-être est-ce une chose dangereuse à dire. De toutes les personnes qui se sont prononcées en faveur de l'entrée immédiate du Royaume-Uni dans la C.E.E., aucune n'a fait allusion au Président de la République française. Il existe; sa politique est un fait réel. Ces personnes pensent-elles qu'il l'a modifiée? Dans ce cas nous aimerions en être informés. Je ne sais pas comment elles ont pu le découvrir. Sinon, comment proposeraient-elles que nous allions de l'avant? Suggèrent-elles que nous recommencions tout maintenant?

Je suis certain que nous n'obtiendrons jamais une Europe unie sans l'idéalisme qui a été si bien exprimé cet après-midi et à d'autres occasions dans nos assemblées, mais parfois les plus grands idéalistes sont aussi les meilleurs hommes politiques dans la pratique. En tant qu'hommes politiques pratiques nous sommes en droit de leur demander de traiter les situations telles qu'elles sont et non pas seulement telles qu'ils souhaiteraient qu'elles fussent. J'estime pour ma part que, d'un point de vue technique, il serait prudent et préférable de faire ce qui a également été suggéré par M. Rey ce matin, c'est-à-dire attendre que les Six entrent en rapport avec nous. S'ils sont prêts et s'ils estiment que le moment est venu, personne ne s'en félicitera plus

que moi-même, mais je crois qu'une démarche précipitée qui risquerait d'aboutir à un nouvel échec dans les circonstances que j'ai décrites, ne peut pas vraiment faire avancer notre cause.

M. Catroux a appelé l'attention sur les aspects technologiques, mais je ne veux pas trop empiéter sur le domaine de M. Reverdin qui vous parlera après moi. Je crois que nous avons raison, quel que soit notre secteur d'activité, d'attirer l'attention sur le danger extrême auquel nous serions exposés, si la division de l'Europe devait se poursuivre longtemps, de voir des parties de l'Europe tomber presque entièrement sous la dépendance des États-Unis. Je n'éprouve aucune agressivité, aucune hostilité à l'égard de ce grand pays, en fait je suis moi-même à moitié américain. Je suis absolument convaincu que nous devons avoir avec lui une association fructueuse, mais je partage les craintes de ceux qui estiment que nous serions peut-être mieux à même de diriger nous-mêmes nos propres affaires européennes. Je suis sûr que si nous ne prenons pas conscience de l'importance de ce danger, si nous croyons que l'un de nos pays ou même un groupe de pays d'une Europe morcelée arrivera à rattraper les États-Unis, nous sommes dans l'erreur. Plus longtemps nous resterons divisés, plus grand sera le danger et plus nous serons assurés d'aboutir à une organisation atlantique dominée par les États-Unis et non pas à une Europe unie formant avec ces derniers les piliers jumelés de la liberté dans le monde actuel.

Je suis certain que nous souhaitons tous une Europe unie et aussi que l'enthousiasme que l'on a manifesté ici aujourd'hui et à d'autres occasions est indispensable si nous voulons arriver à ce résultat. J'accepte le reproche qui m'est fait d'être pessimiste, mais j'appellerais plutôt cela être réaliste. Je reconnais qu'il est décevant de constater qu'il existe des difficultés. C'est évidemment une déception, mais je crois que ces difficultés sont là pour être résolues et que si nous les abordons dans l'esprit d'idéalisme qui a été si bien exprimé, elles ne disparaîtront pas, mais nous serons en mesure de leur trouver une solution. Si nous nions leur existence et prétendons qu'il ne faut pas attirer l'attention sur elles, notre mouvement, je le crains, ne progressera pas. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Reverdin.

M. Reverdin. — Monsieur le Président, la symétrie et l'ordonnance de nos débats exigent que je prononce maintenant quelques mots.

Les premiers seront pour me réjouir de l'atmosphère qui n'a cessé de régner dans cette enceinte. Nous venons tous d'entendre avec une réelle émotion l'intervention du porte-parole du Parlement européen. Nous avons communiqué avec sa propre émotion qui, réelle et sincère, présentait un ton de vérité.

Je suis convaincu, après la victoire que le Marché commun a remportée sur lui-même en juillet, que des perspectives nouvelles s'ouvrent devant nous qui justifient ces mots d'« espérance » et de « grande promesse » que vient de prononcer M. Catroux.

Nous avons délibéré dans un climat de bienveillance mutuelle auquel ont largement contribué les accents de certains des rapports ou de certaines des interventions. En particulier, je désire marquer combien j'ai apprécié l'extraordinaire probité du rapport de M. Kershaw. En effet, nous ne devons pas nous le dissimuler, toutes les difficultés d'hier venant des situations ou des personnes subsistent, et nos débats n'en ont éliminé aucune. Mais nous sommes certainement disposés à les aborder maintenant dans un esprit plus positif que naguère.

Il était naturel que dans ce débat, l'accent fût mis principalement sur le problème urgent de l'accession de la Grande-Bretagne au Marché commun. L'unanimité me semble faite : le cheminement vers une Europe unie passe par l'élargissement du Marché commun et la première étape n'en peut être que l'entrée de la Grande-Bretagne dans cette institution. Vous estimerez peut-être étrange qu'un Suisse tienne ici ce langage. Depuis longtemps j'en étais persuadé et je le suis aujourd'hui plus que jamais.

On a donc surtout parlé de ce problème, celui des progrès technologiques et scientifiques est resté un peu à l'arrière-plan de nos discussions. Cependant, il n'est ni moins actuel ni moins essentiel.

Le danger, le seul vrai danger qui nous menace actuellement sur une voie qui sera longue, c'est le danger du fait accompli. Si dans le cadre de la Communauté des Six, pour ce qui concerne les problèmes technologiques et scientifiques, on prenait des décisions qui placent les autres pays de l'Europe devant des faits accomplis, on retarderait le moment où l'apport d'autres pays à l'effort commun, qui doit permettre à l'Europe, dans des délais qui sont comptés, d'arriver sinon à la parité, du moins à un niveau qui lui permette de traiter d'égal à égal, ce chemin serait compliqué et les délais seraient plus longs.

En ce qui concerne la science et la technologie, les déclarations de M. Feyzioglu et les compléments apportés ce matin par M. Armengaud, qui a beaucoup insisté sur les aspects industriels et les concentrations, qui sont nécessaires si nous voulons arriver à cette parité me semblent constituer des éléments fort importants et qui doivent être pris en considération.

Ce matin, M. Rey a parlé des calendriers. Dans le domaine de la science et de la technologie, il faut aussi envisager des étapes. La tergiversation serait aussi dangereuse qu'une hâte qui conduirait vraisemblablement à des accidents.

Partant de manière très réaliste de ce qui existe, tirant profit de tout le patrimoine et de toutes les possibilités de l'Europe, nous avons des chances d'arriver plus rapidement au succès que nous souhaitons tous.

Je terminerai en disant qu'en ma qualité de rapporteur de la commission culturelle et scientifique de l'Assemblée du Conseil de l'Europe je me réjouis profondément de l'esprit dans lequel pendant ces deux jours nous avons délibéré sur nos principaux problèmes, en particulier sur ceux de la science et de la technologie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Czernetz.

M. Czernetz, *rapporteur de l'Assemblée consultative.* — (A) Monsieur le Président, je voudrais d'abord dissiper ce que

je crois être un malentendu à propos d'une question qui ne faisait pas à proprement parler partie de l'ordre du jour de notre débat. Aujourd'hui, M. Heffer et, il y a quelques instants, M. Silkin, ont pris position sur le problème chinois. D'après son intervention, je crois que M. Heffer s'est mépris sur le sens de mes paroles. Il s'est déclaré résolument partisan de l'admission de la Chine aux Nations Unies. Or, je n'ai nullement évoqué ce problème. Je n'hésite pas à dire que, personnellement, je considère que la Chine communiste devrait être admise aux Nations Unies. Après tout, ce ne serait ni le seul pays totalitaire ni le premier agresseur à faire partie de cette organisation. Si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies soit vraiment universelle, on ne peut se contenter de décerner un brevet d'honorabilité aux pays membres de l'organisation en refusant les nouvelles adhésions.

Je vous rappellerai à ce propos la déclaration sans équivoque qu'a faite l'année dernière, à l'O.N.U., le représentant d'un pays non membre de l'O.T.A.N., à savoir M. Kreisky, ancien ministre des Affaires étrangères de l'Autriche neutre. Si la République populaire de Chine est prête à entrer aux Nations Unies sans poser de conditions et, notamment, sans demander la condamnation des États-Unis, l'Autriche est favorable à son admission. M. Kreisky ajoutait cependant ceci : « Mais si les États-Unis s'y opposent, l'Autriche s'abstiendra, car nous ne voulons pas heurter de front nos amis américains ». Je pense que l'actuel Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, M. Toncic, adopterait une position analogue.

Je n'ai donc absolument pas abordé cette question de l'admission de la Chine aux Nations Unies lorsque j'ai tenté d'analyser les forces actuellement en présence sur la scène politique mondiale.

J'en arrive à l'essentiel. Je voudrais d'abord vous dire combien je suis reconnaissant de la façon dont s'est déroulé le débat et des sentiments amicaux et pleins d'indulgence qui m'ont été témoignés. La compréhension amicale dont ont mutuellement fait preuve les deux Assemblées réunies ici a permis à nos discussions de se dérouler dans un climat excellent.

Toutefois, je dois maintenant me résoudre à prononcer quelques paroles qui me donnent mauvaise conscience. En effet, quand on est amené à dresser le bilan et à tirer les conclusions d'un débat, on voudrait ne tenir que des propos aimables et rassurants. Nous avons entendu tant de belles déclarations nobles et optimistes que je suis gêné pour dire que je ne partage pas cet optimisme général. Nous venons notamment d'entendre les paroles émouvantes prononcées par le Rapporteur du Parlement européen, M. Catroux. Je dois dire, cependant, que tous les orateurs ont été d'accord pour reconnaître la nécessité d'élargir la Communauté économique européenne par l'admission de la Grande-Bretagne et d'autres pays ou l'association d'autres États de l'A.E.L.E. Il n'y a pas eu la moindre note discordante sur ce point.

Je dois ajouter que les orateurs ont été largement d'accord aussi sur la question du calendrier. M. Kershaw vient justement de nous en parler. Le sentiment général qui ressort des diverses interventions est qu'il ne faut pas attendre de solution avant deux ou trois ans. M. Kershaw, citant M. Rey, vient de déclarer qu'une solution interviendrait au plus tôt dans trois ou quatre ans. Selon M. Catroux, nous sommes tous d'accord sur la nécessité d'entamer des négociations avec l'Angleterre — pas plus tard que demain, si cela est possible. Mais est-ce possible? Ces négociations sont-elles actuellement possibles? Nous sommes d'accord mais nous ne progressons pas. C'est là tout notre problème, Monsieur le Président.

Puisque, après deux jours de débats, j'en suis réduit à constater que nous sommes d'accord mais que nous n'avancions pas, je pose la question suivante : M. Weber n'a-t-il pas raison de faire remarquer que si les deux groupements commerciaux subsistent pendant deux, trois ou quatre ans encore, il en résultera des distorsions de courants commerciaux, dont on constate déjà les premiers symptômes et une mauvaise orientation des investissements des entreprises européennes et américaines dans les deux zones économiques? C'est en quelque sorte le point de vue autrichien sur l'économie de gaspillage de notre époque. En cas de récession, cette évolution ne pourrait que s'aggraver.

Il est un autre point sur lequel presque tout le monde est d'accord. L'idée de jeter un pont entre les deux blocs que j'avais émise a, en effet, été repoussée par la quasi-totalité des orateurs. Il ne s'agissait nullement dans mon esprit de trouver une solution de rechange à l'élargissement de la C.E.E. et je reconnais qu'il ne s'agit que d'un pis-aller. Serait-il donc préférable de se résigner à l'absence de toute solution que de recourir à ce pis-aller? Tout le monde semble d'accord pour l'admettre dans cette Assemblée. Nous sommes en d'autres termes d'accord pour ne rien faire. Bien que personne ne l'ait dit ouvertement — du moins ici —, cela revient à admettre que nous devons nous accommoder de l'existence de deux groupements commerciaux qui s'orientent de plus en plus dans des voies divergentes. Un de nos amis m'a dit en privé ceci : « Cela vaut toujours mieux que de conserver treize unités économiques nationales. » Soit! Reconnaissons alors franchement, Monsieur le Président, que nous devons nous accommoder provisoirement de cette situation. Je me demande si, dans ces conditions, nous avons raison de dissimuler cette dure réalité sous des paroles nobles, optimistes et rassurantes. En avons-nous le droit?

M. Schulz a mis en garde aujourd'hui la C.E.E. contre un attentisme satisfait. Cet avertissement ne s'adresse pas seulement aux membres de la C.E.E. mais à nous tous; je considère qu'il vise également les pays non membres de la C.E.E. Quant à nous, parlementaires européens, n'avons-nous pas le devoir de rechercher nous-mêmes des issues possibles et d'exercer une pression sur nos gouvernements afin que soient adoptées des solutions d'urgence pour la période transitoire? Des pis-aller? Mais vaut-il mieux rester les bras croisés?

Voici deux jours que nous discutons sur les responsabilités de l'Europe. Monsieur le Président, je voudrais très humblement poser la question suivante : avons-nous le droit, nous, les parlementaires, d'oublier nos propres responsabilités? Je suis convaincu que la jeune génération ne nous pardonnerait pas de rester les bras croisés dans cette période critique, d'assister sans réagir à l'élargissement du fossé entre les deux groupements économiques de l'Europe occidentale et d'attendre tranquillement des

jours meilleurs. M. Kershaw vient de déclarer qu'il n'est pas question de pessimisme ou d'optimisme, que l'idéalisme est nécessaire mais qu'il faut aussi du réalisme. Je partage son point de vue. Si vous me permettez d'emprunter une image à notre civilisation mécanique, je dirai ceci : l'idéalisme sert de force motrice, mais le réalisme sert de châssis et de carrosserie. La force motrice ne nous fait pas avancer si nous n'avons pas un bon véhicule capable de rouler.

C'est pourquoi j'approuve M. Catroux lorsqu'il nous rappelle que, dans une situation mondiale aussi explosive, il nous est interdit de rester inactifs et de pratiquer l'attentisme. Monsieur le Président, je vais, moi aussi, faire une profession de foi. Je suis convaincu de la nécessité des États-Unis d'Europe et je crois que les Européens sont toujours capables d'unifier l'Europe. Toutefois, l'unité de l'Europe ne se fera pas dans l'uniformité mais dans la variété et la diversité. C'est pourquoi nous devrions, en notre qualité de parlementaires, savoir créer un tel climat d'unité dans un esprit de tolérance et de compréhension réciproques, et en tirer parti sur le plan pratique. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Merci, Monsieur Czernetz, d'avoir terminé nos débats sur une note aussi encourageante. Mesdames et Messieurs, nous voici arrivés à la fin de notre échange de vues. Je pense que nous pouvons tous être d'accord pour dire que nous avons eu deux jours de débats extrêmement intéressants. En tant qu'Européens, nous pouvons être fiers de la manière dont nous pouvons échanger des vues dans des discussions intelligentes et, pour reprendre l'expression de M. Czernetz, dans la compréhension réciproque. Mais notre Europe n'est pas seulement un continent de penseurs et d'orateurs. Elle est surtout un continent d'hommes d'action et il est de notre devoir d'agir. Nous devons transformer nos paroles en actes. Sinon, nos petits-enfants se demanderont vraiment pourquoi nous sommes restés enfermés à discuter, tout un samedi après-midi, par un aussi beau temps, si intéressants qu'aient été nos débats. Nous ne sommes pas des universitaires et pour les politiciens la discussion n'est pas une fin en soi. Elle n'est qu'un moyen de parvenir à une fin.

2. Clôture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare close la treizième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, réunion que nous considérons peut-être un jour, lorsque nous regarderons en arrière, comme ayant été très importante.

La séance est levée.

(La séance est levée à 17 h 20.)